

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusées :

- Mme Marie JAMET, qui a donné pouvoir à M Eugène PERRAULT.
- Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
- Mme Anne ROBIN, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.

Secrétaire de séance : M Arnaud BUREAU.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter 1 point supplémentaire :

Commission Voirie : (délibération de Communauté de Communes)

- Intégration des nouvelles voiries communales concernant la Grosse Pierre et la Barillerie
- Désintégration de l'avenue Jules VERNE – des deux voies d'accès Super U – voie d'accès pompiers Super U

2/ les précisions suivantes :

Commission Voirie :

- Intégration voirie Lotissement des Marronniers :
 - Transfert à la commune
 - Transfert à la Communauté de Communes

Commission Patrimoine :

- Dates d'ouverture du Camping :
 - 15 mai au 1^{er} septembre 2013 inclus

Informations : Commission Patrimoine :

- Groupe scolaire Edmond GIRARD :
 - carte alarme – ORANGE : 3,75 €HT/mois – 0,025€/seconde

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 1^{er} mars 2013 :

▪ Débat des Orientations budgétaires.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUSSEAU, Adjoint aux Finances présentent les premiers résultats de l'année 2012 et les orientations proposées pour 2013.

Monsieur le Maire conclut : « ces différentes données permettent d'associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget, même s'il ne s'agit, que d'un débat sans vote.

Le Conseil est invité à approuver le fait que ce débat a bien eu lieu, dans le délai exigé par la loi. Une délibération actera ce débat ».

Adoption à l'unanimité.

▪ **Révision du Loyer du bureau du SIG** loué à la Communauté de Communes Monsieur le Maire propose au Conseil l'augmentation annuelle prévue dans la convention basée sur l'indice de la construction. Aussi le loyer est porté à 460.40 € du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013 soit une augmentation de 1,73 %. Il est rappelé que le loyer est payé à terme échu.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention de location du logement situé 15 rue du Champ de foire**

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce logement est loué à titre exceptionnel et transitoire pour des raisons familiales pour une durée de 3 mois et indique que le logement est occupé depuis le 15 février dernier. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention inhérente à cette location et d'acter le montant du loyer à 430 € qui sera payable tous les mois à terme échu. Les charges feront l'objet d'une régularisation au terme de la Location.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Approbation de la liste des marchés conclus en 2012 (article 133 du code des marchés publics du 21 juillet 2011 pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'arrêté 133 du Code des Marchés Publics et l'arrêté du 21 juillet 2011 font obligation aux pouvoirs adjudicateurs (dans ce cas, la commune) de publier au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, pour les montants supérieurs à 20 000 € HT, sur le support de leur choix.

Adoption à l'unanimité.

➔ **Commission « du PERSONNEL » du 1^{er} mars 2013 :**

▪ **Modification du tableau des emplois de la commune du Lion d'Angers**

- *Création d'un poste de technicien principal 2nde classe* : Suite à la réussite d'un agent au concours de ce grade. Monsieur le Maire propose de nommer cet agent sur ce nouveau grade à compter du 1^{er} avril 2013. L'ancien poste sera supprimé.
- *Création d'un poste d'agent technique 2nde classe* : recrutement d'un agent qui est en contrat depuis 6 ans dans la collectivité.
- *Création d'un poste de saisonnier pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2013*. Comme chaque année, afin de venir en renfort de l'équipe technique sur la période la plus dense en activité, Monsieur le Maire propose au Conseil de recruter un saisonnier.
- *Création d'un poste d'agent technique en contrat avenir pour le service technique* : L'emploi avenir est un contrat à durée déterminée de 3 ans. L'aide est de 75 % du SMIC sur 35 heures. Ce poste est une création qui est faite dans le cadre de la montée des besoins liés au lotissement du Bocage. Il est facilité par le nouveau type de contrat proposé par l'Etat.
- *Création d'un poste d'éducateur territorial des APS (Activités Publiques Sportives) principal de 2^{ème} classe*. Il s'agit du maître nageur pour la période du samedi 29 juin au dimanche 1^{er} septembre inclus.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention de mise à disposition du personnel technique communal pour le SISTO**

Le SISTO, lors de sa dernière séance, a voté la convention de mise à disposition des agents de la commune du Lion d'Angers, en astreinte, à raison de 2 heures le samedi et de 2 heures le dimanche, afin de préserver la propreté des sites de dépôt des ordures ménagères. Cette convention est établie du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013 et un bilan sera fait afin de décider de la continuité de cette mise à disposition.

Le règlement des heures aux agents de la commune se fera sur la base de leur taux horaire indiciaire pour les heures supplémentaires < à 14 heures pour le samedi et sur la base de leur taux horaire indiciaire du dimanche selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

La commune recevra en contrepartie un remboursement du SISTO sur la base :

Pour le samedi : de 24.64 € de l'heure (charges incluses) + 7 € de l'heure pour le matériel et véhicule

Pour le dimanche : de 41.06 € de l'heure + 7 h pour le matériel.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter les conditions financières de la mise à disposition et de l'autoriser à signer la convention. Cette délibération est prise sous réserve de l'acceptation par les agents mis à disposition.

Vote : 26 pour et 1 contre.

Monsieur CHALET informe le Conseil que les badges d'accès à la déchetterie seront distribués prochainement aux Lionnais.

▪ **Droit de préemption :**

La commune a, par délibération du 2 juillet 2001, instauré le droit de préemption urbain. Dans le cadre des opérations particulières d'urbanisation que sont les zones d'aménagement concertées de Jules VERNE et de DURVAL qui ont été respectivement confiées à des aménageurs publics et privés (SODEMEL et BESNIER Aménagement), Monsieur le Maire propose au Conseil, afin de faciliter les procédures administratives préalables à la vente, d'exclure au champ d'application du droit de préemption toutes les premières ventes, des lots de terrains à bâtir sur le périmètres des ZAC réalisées par les aménageurs respectifs.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention d'occupation précaire d'un local à usage de garage :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a acquis des garages qui sont actuellement loués. Aussi, avant de prendre une décision sur le devenir de cette parcelle, Monsieur le Maire propose de poursuivre les locations. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer les conventions inhérentes et d'accepter d'appliquer le tarif mensuel de 27 € pour la durée du bail soit du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2014.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Intégration voirie lotissement des Marronniers :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lotissement des Marronniers est terminé et la voirie a été réceptionnée en présence de Monsieur Pierre CHARBONNIER, responsable technique de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers. Il propose dans un premier temps d'intégrer la voirie à la commune puis ensuite de transférer cette voirie à la Communauté de Communes de la région du Lion d'Angers.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Décapage des terres végétales au lotissement du Bocage :**

Dans le cadre de la compensation PPRI demandée lors de la construction de la station d'épuration, Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été demandé de mettre en place une compensation de 200 m³. Il propose d'accepter le devis de l'entreprise DURAND d'un montant de 3 780 € au lotissement du bocage. Le but étant d'équilibrer les zones de déblais/remblais sur les zones de PPRI. Cette somme est inscrite en investissement sur le budget assainissement de 2013.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Travaux SIEML :**

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les fonds de concours relatifs au SIEML concernant l'entretien curatif ainsi que les différentes interventions de réparations.

Adoption à l'unanimité.

▪ Révision statutaire liée à l'intégration de nouvelles voiries – Approbation du rapport de la CLECT – Modification des attributions de compensation y découlant :

Transfert des nouvelles voiries vers la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'intégration des voiries suivantes : la Grosse Pierre et la Barillerie,
- de procéder à la désintégration de l'actuelle avenue Jules VERNE d'une surface de 2 424 m², des deux voies d'accès Super U correspondant à 930 m² et la voie d'accès pompiers Super U de 90 m².

Adoption à l'unanimité.

▪ Contrat de distribution bulletin municipal : Compte tenu de l'insatisfaction des élus concernant le processus actuel de distribution du bulletin municipal, il est proposé de changer de prestataire. Après avoir étudié différentes offres, la commission communication présente au Conseil la proposition de l'association AIDES, dont le coût de distribution est estimé à 629,27 € TTC pour 1 800 exemplaires et 200 Km parcourus. (Ancien coût de 567,43 € TTC pour 1636 exemplaires).

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer les contrats pour l'année 2013 et d'adopter le tarif.

Adoption à l'unanimité.

▪ Faitière espace Emile JOULAIN : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer une faitière sur bac acier sur l'espace Emile JOULAIN, salle de restauration, dans le but de rendre étanche la structure. Après consultation de différentes entreprises, il est préconisé de retenir l'entreprise Jérôme DUCHESNE pour un montant 2 244,10 HT. Il est proposé au Conseil d'accepter le devis et de l'autoriser à le signer. Le montant est inscrit en investissement au budget communal 2013.

Adoption à l'unanimité.

▪ Fourniture et installation d'un chauffe-eau électrique au camping. :

Il a été décidé de changer de mode d'énergie pour le camping. Aussi, après consultations de diverses entreprises, il est préconisé de retenir l'entreprise MAILLET dont le devis est de 1 198,84 € HT. La solution retenue permettra une économie d'entretien et une baisse du coût énergétique. Monsieur le Maire invite le Conseil à accepter le devis présenté et à l'autoriser à le signer. Le montant sera inscrit au budget communal 2013 en investissement.

Adoption à l'unanimité.

▪ Dates d'ouverture de la piscine et du camping : Compte tenu du recrutement du surveillant de baignade à compter du samedi 29 juin jusqu'au dimanche 1^{er} septembre 2013, l'ouverture de la piscine est calquée sur ces dates.

Concernant le camping, la date d'ouverture serait le 18 mai 2013.

Les horaires sont à redéfinir ultérieurement.

Adoption à l'unanimité.

▪ Piscine – Vente de confiseries : Depuis plusieurs années, la commune contractualise avec la société PROXI. Monsieur le Maire propose au Conseil de continuer à travailler avec elle.

Adoption à l'unanimité.

**Le Maire,
Etienne GLEMOT**

L'intégralité du compte rendu de la séance est consultable
A l'accueil de la Mairie

<u>OBJET</u>	
<p>Ouverture de la séance publique</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Adoption du compte rendu de la séance du 11 mars 2013</p> <p>Adoption de l'ordre du jour de la séance</p> <p>Agenda de M. le Maire</p> <p>Agenda de M. Jean-François BONSERGENT – Conseiller Général</p> <p>COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION</p> <p>☞ <u>Dossiers « FINANCES » :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Approbation du compte de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets de la commune (CG Communal, assainissement, lotissements...)- Vote du Compte administratif 2012 de tous les budgets- Vote affectation des résultats de tous les budgets- Vote des taux d'imposition 2013- Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées)- Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2013 (budget communal et budget Assainissement)- Vote des budgets primitifs 2013 et des restes à réaliser (Commune, Assainissement)- Vote des budgets annexes des Lotissements (La BARILLERIE – Michel RICHARD)	

- **Vote du compte de gestion et du compte administratif 2012 – La GROSSE PIERRE et vote sur la clôture de ce budget.**

- **Club Sportif Lionnais de HANDBALL – Cofinancement du poste en contrat tremplin :**

Au titre du dispositif Emplois-Tremplins pour le territoire, la commune a cofinancé avec la région un poste au bénéfice du Club Sportif Handball du Lion d'Angers permettant ainsi le développement de ses projets sur 5 ans. Délibération du 9 juin 2008 participation de la commune à hauteur de 20% du SMIC soit 4 362.48 € (hors glissement technique) pour les 5 années à venir auquel s'ajoutait une subvention de 937.52 € (pour mise à disposition de certaines heures).

L'évaluation intermédiaire conclut à une capacité pour le club à pérenniser incertaine. Aussi dans la cadre de la pérennisation des emplois tremplins, la région propose à cette structure d'étudier la possibilité de prolonger son aide dégressive pour une durée supplémentaire de trois ans (année 6 : 30%, année 7:20%, année 8 :10%). La finalité de cette aide étant la pérennisation de l'emploi, la demande doit faire la démonstration de sa capacité à atteindre cet objectif.

Aussi la région souhaite connaître l'avis de la collectivité et son intention quand à la poursuite de son cofinancement. Et si oui dans les mêmes conditions ou dans une autre proportion ?

Monsieur le Maire propose de continuer à cofinancer le poste dans les mêmes conditions que celles indiquées dans la délibération initiale du 9 juin 2008

Vote du Conseil

- **ZAC Jules VERNE - Avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement avec la SODEMEL**

Par délibération en date du 10 janvier 2011, la commune décidait de confier à la SODEMEL la réalisation de la ZAC Jules VERNE. Par délibération du 7 mai 2012, le Conseil a approuvé le bilan révisé au 31 décembre mais qui ne faisait pas paraître de participation d'équilibre de la collectivité.

Le bilan a été révisé au regard des montants définitifs des travaux confortés par les lots VRD (avec le volet dépollution) et espaces verts.

En conséquence, l'avenant présenté porte à modifier la participation financière de la

commune à 250 k€ HT répartie sur 5 ans (60 000 € de 2013 à 2016 et 10 000 € en 2017).
Monsieur le Maire propose de voter l'avenant.

Vote du Conseil

- **CIMETIERE - Remplacement du logiciel** : nouveau contrat avec le groupe ELABOR *web services cimetières-de-France*, pour un engagement de 5 ans au tarif annuel de 419,92 € HT + téléformation 5 à 6 h : 480 € HT.

Vote du Conseil

- **Maison de Retraite – Prestation attelage** : Dans le cadre du cheval territorial, la collectivité avait envie de valoriser le cheval sur le territoire et donc il est proposé de contractualiser avec les Haras Nationaux pour mettre à disposition des résidents de la Maison de Retraite, un attelage, deux fois par mois, pour un montant HT de 600 € par mois pour une période test de 6 mois de mai à octobre.

Vote du Conseil

- **TRESORERIE - loyer logement communal** : nouveau bail - locataire au 1^{er} avril 2013 : loyer 466,09 €/mois. Le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail, et à reverser la caution à l'ancien locataire, compte tenu de l'état des lieux positif fait par Madame HAMARD et Monsieur PERRAULT.

Vote du Conseil

☛ **Dossiers « du PERSONNEL » :**

- **PISCINE – modification date ouverture** : lors du dernier Conseil il avait été décidé d'ouvrir la piscine le 29 juin 2013. Or le maître nageur ne sera pas disponible ce week-end là. Monsieur le Maire propose donc le report d'ouverture au lundi 1^{er} juillet 2013.

Vote du Conseil

- **Modification du régime indemnitaire pour les postes de catégorie A** : Instauration de la prime de fonctions et de résultats. Cette prime comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateur à un taux de référence exprimé en euros.

- Une part liée aux fonctions exercées modulable de 1 à 6
- Une part liée aux résultats individuels modulable de 0 à 6.

Ce régime indemnitaire se substitue aux indemnités d'heures supplémentaires et à la prime de préfecture. Monsieur le Maire propose d'instaurer cette prime pour les agents de catégorie A et de supprimer en parallèle l'IHTS et la prime de préfecture pour ce grade.

Vote du Conseil

☞ **Dossiers « Administration » :**

- **Mairie – Salle d'Honneur - Déplacement du lieu de célébration des mariages :** Le Rez-de-chaussée de la Mairie va être en travaux et de ce fait les bureaux administratifs vont être délocalisés durant cette période dans les salles du 1^{er} étage et notamment dans la salle où se déroulent les mariages. Aussi avant d'adresser un courrier au Procureur de la République afin de changer le lieu de célébration des mariages, il est nécessaire que le Conseil délibère en actant le lieu temporaire des célébrations et la période. Il est proposé d'utiliser la salle DAVID d'ANGERS à partir du 19 août.

Vote du Conseil

- **Modalités de concertation et de communication sur les rythmes scolaires.**

La consultation réalisée par Monsieur le Maire pour statuer sur l'année de démarrage de la réforme des rythmes scolaires a conduit à la demande d'un report d'application en septembre 2014. L'ensemble des partenaires auditionnés a souhaité un report pour permettre de bien définir en amont les possibilités offertes par cette évolution.

Afin de définir le cadrage de la réflexion à venir qui conduira à construire un Projet Educatif Local demandé par la Loi, il vous est proposé un groupe de pilotage et une démarche de travail (*voir annexe*). La réforme des rythmes scolaires fait évoluer le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement pour améliorer son efficacité. De notre côté, il nous est demandé d'organiser le fonctionnement des temps périscolaires. A noter que le territoire pertinent évoqué par la loi est de fait celui de la Communauté de Communes suite à la prise de compétence enfance-jeunesse.

Le Conseil municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Vote du Conseil

COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

☛ Résultats du travail de la commission

- **PISCINE et CAMPING – validation des règlements intérieurs et horaires**

Pour tenir compte de nouvelles situations, Monsieur le Maire vous sollicite pour valider des modifications sur les règlements intérieurs des deux sites, ainsi que les horaires. (*Les règlements intérieurs vous seront remis le jour du Conseil*).

Vote du Conseil

- **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – vestiaires – Choix des entreprises**

La CAO a ouvert les plis le vendredi 29 mars. L'analyse des offres est réalisée par le Cabinet MAUPOU. Le rapport d'analyse sera présenté aux membres de la CAO le 5 avril 2013.

Le choix de la CAO vous sera présenté le jour du Conseil, pour valider le choix des entreprises et autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

Vote du Conseil

- **Mobilier – Bibliothèque**

Une somme de 10 000 € d'acquisition a été inscrite au budget. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général. Ce dossier sera porté par la Communauté de Communes qui fera le relai.

Vote du Conseil

COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

☛ Résultats du travail de la commission

- **Rue du MARCHE (logement communal ex-bibliothèque)**. Le bâtiment a trouvé acquéreur au prix de 160 000 € net vendeur. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte et tous les documents nécessaires à la vente du bien.

Un devis est demandé au cabinet BRANCHEREAU pour effectuer la division parcellaire et un

<p>devis est demandé à la SAUR pour effectuer le certificat de conformité relatif au raccordement à l'assainissement collectif.</p> <p style="text-align: right;">Vote du Conseil</p> <p>- <u>Rue Anselme BOUVET – Attribution numéro de voirie</u> : Sur la demande du propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°641 il est proposé d'attribuer un numéro de voirie sur la rue Anselme Bouvet. Suite à l'acquisition de la parcelle susvisée, un permis de construire a été accordé au propriétaire pour le changement d'affectation d'un ancien laboratoire de boucherie en habitation. L'adresse du local était enregistré 8 rue du Général Leclerc. Or son accès, suite à la division foncière est située rue Anselme Bouvet. Le conseil est invité à délibérer sur l'attribution d'un nouveau numéro de voirie sur la rue Anselme Bouvet : 21bis.</p> <p style="text-align: right;">Vote du Conseil</p> <p>- <u>Lotissement Michel RICHARD</u> : Suite à la construction de ce lotissement, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur une nomination de rue et la numérotation des 4 maisons (de 1 à 4). <i>(La commission « urbanisme » ayant lieu le 2 avril, la proposition du nom de rue vous sera communiquée le 3 avril par mail).</i></p> <p style="text-align: right;">Vote du Conseil</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION – VOIRIE ET RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION</p> <p>☞ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>- <u>Impasse du Petit MAS – Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre</u>. La CAO, s'est réunie le mercredi 27 mars 2013 et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le Cabinet BRANCHEREAU pour un montant forfaitaire de 9 900 € HT, comprenant le relevé topographique.</p> <p style="text-align: right;">Vote du Conseil</p>	

<p style="text-align: center;">COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission : COMMISSION le 09/04/2013</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT ET CULTURE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>- <u>Spectacle folklorique de l'Avant-Deux</u> : Fixation du tarif des entrées à 5 €, gratuité pour les moins de 18 ans, création d'une régie de recettes et mise en place d'un fond de caisse d'un montant de 30 €.</p> <p style="text-align: right;">Vote du Conseil</p>	
<p style="text-align: center;">Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)</p> <p>Commission FINANCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Bibliothèque</u> - Ordinateur : rajout mémoire : 136 € HT – Société A2POINTS ▪ <u>Bibliothèque – Factures livres</u> : Au budget 2012, il a été alloué une somme de 2 750 € pour l'acquisition de livres. Par délibération en date du 1^{er} octobre 2012, un montant de 	

<p>dépenses de 2 220,48 € TTC a été validé par le Conseil. Deux autres factures n'ont pas fait l'objet de délibération pour un montant de 284.61 € et de 239.69 €. Aussi il est demandé au Conseil d'acter ces deux factures de la société CONTACT afin de permettre leur règlement.</p> <p>▪ Mairie - Acquisition 2 ordinateurs : 1 755 € HT + moniteur 21,5" (l'unité) : 119 € HT - Société A2POINTS</p>	
<p style="text-align: center;">INFORMATIONS DIVERSES</p>	

Étaient présents : 23

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MME BAUDEY Véronique, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, JAMET Marie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusés : 4 dont 3 pouvoirs

- Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Céline POMMIER.
- Mme Anne ROBIN, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
- M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
- Mme Aline LEJOLY.

Secrétaire de séance : Mme Danielle THIBAUT.

COMPTE DE GESTION 2012 – Approbation

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion des budgets suivants :

- Communal

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 2 623 258.75 € Total recettes: 3 370 841.97 € résultat : + 747 583.22 €

Section d'Investissement

Total dépenses : 1 452 921.46 € Total recettes : 2 115 573.85 € résultat : +662 652.39 €

-Assainissement

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 184 249.52 € Total recettes : 264 647.88 € résultat : + 80 398.36 €

Section d'Investissement

Total dépenses : 789 687.40 € Total recettes : 1 113 429.93 € résultat : + 323 742.53 €

-La Grosse Pierre 2

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 86 012.91 € Total recettes : 86 012.91 €

-La Barillerie

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 49 045.09 € Total recettes : 161 673.32 € résultat : + 112 628.23 €

-Michel RICHARD

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 66 914.29 € Total recettes : 102 158.27 € résultat : + 35 243.98 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – Approbation

Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle pour le vote des comptes administratifs 2012.

Le Conseil Municipal a voté à 25 voix pour (puisque le Monsieur le Maire ne vote pas) les comptes administratifs 2012 des budgets suivants : Commune, Assainissement, La Grosse Pierre 2, La Barillerie et Michel RICHARD comme présentés dans le point ci-dessus

BUDGETS : Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2012 et reste à réaliser

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'état des restes à réaliser et les affectations des résultats comme suit :

-Budget Communal : le résultat de 747 583.22 € est affecté pour 700 000 € en section d'investissement et pour 47 583.22 € en report sur la section de fonctionnement.

- Pour les budgets Assainissement (+80 398.36 €), lotissement la Barillerie (+ 112 628.23 €) et le lotissement Michel RICHARD (+35 243.98 €), la totalité des résultats de fonctionnement sont reportés à l'identique sur la section de fonctionnement.

BUDGET PREVISIONNEL 2013 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2013 soit :

	BP 2013		
	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	4 025 000	12,79 %	514 798 €
Taxe foncière bâtie	3 998 000	20,15 %	805 597 €
Taxe foncière non bâtie	313 000	35,10 %	109 863 €
			1 430 258 €

SUBVENTIONS ALLOUEES 2013

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'ensemble des subventions allouées pour l'année 2013 comme détaillées ci-dessous

-Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses et Arbres de Noël

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les subventions comme suit :

- Fournitures scolaires : 11 500 €
- Récompenses scolaires : 7 200 €
- Arbre de Noël : 3 000 €

- OGEC Ste Claire

-Scolaire (Frais de Fonctionnement)

- Convention Classes Maternelles : 51 032,60 €
 - Convention Classes Primaires : 23 174,40 €
- Soit un total de : 74 207,00 €

-Cantine (Frais de Fonctionnement)

- Convention Classes Maternelles : 6 620,94 €
 - Convention Classes Primaires : 8 367,35 €
- Soit un total de : 14 988,29 €

-RECREA'LION

- Accueil périscolaire : 28 081 €.
- Soit par trimestre : 7 020,25 €.

-Vie Scolaire : Cantine – Classes découvertes – Classes de neige et subventions aux associations

Tableau affiché en parallèle du relevé de décisions.

-CCAS – Maison de Retraite

- Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de :
 - 5 958 € pour le CCAS.
 - 3 000 € pour la Maison de Retraite.

Amortissement des Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les amortissements 2013 du budget communal pour un montant de 162 938.00 €:

Amortissement Bâtiment Enfance Jeunesse « Espace ARLEQUIN »

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les amortissements 2013 pour un montant de 63 668.00 € et les amortissements 2013 des subventions inhérentes pour un montant de 63 668.00 €. (il est rappelé que les travaux sont amortis sur 20 ans et les subventions sur 11 ans, depuis 2012).

PROVISIONS POUR GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les provisions pour garantie d'emprunts des bailleurs sociaux pour l'année 2013 d'un montant de 46 339.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – Amortissements Travaux d'Assainissement

La Conseil Municipal a voté à l'unanimité les amortissements 2013 du budget assainissement comme suit :

- pour la construction et les canalisations 37 840.00 €
- pour les travaux de la station d'épuration : 110 260.00€

BUDGET ASSAINISSEMENT – Amortissements Subventions communales – Travaux réalisés

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'amortissement des subventions communales pour l'année 2013 du budget assainissement pour la somme de 56 600.00 €.

BUDGETS PREVISIONNELS 2013

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Budgets prévisionnels 2013 suivants :

- Communal

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 3 235 998.22 € Total recettes: 3 235 998.22 €

Section d'Investissement

Total dépenses : 3 053 195.25 € Total recettes : 3 053 195.25 €

-Assainissement

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 322 723.36 € Total recettes : 322 723.36 €

Section d'Investissement

Total dépenses : 797 455.89 € Total recettes : 797 455.89 €

-La Barillerie

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 112 628.23 € Total recettes : 112 628.23 €

-Michel RICHARD

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 90 944.98 € Total recettes : 90 944.98 €

Clôture du Budget de la Grosse Pierre II

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la dissolution du budget de la Grosse Pierre II compte tenu de la fin de l'opération.

Il est rappelé que le budget présentait en 2012 un déficit de 62 710,64 € qui a été compensé par le versement fin 2012 par une subvention du budget communal.

Club Sportif Lionnais de HANDBALL – Cofinancement du poste en contrat tremplin

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 9 juin 2008
le Conseil Municipal a voté avec 25 voix pour et 1 abstention :

- Le prolongement du cofinancement du poste en contrat tremplin, à hauteur de 20 % du SMIC avec une subvention complémentaire de 937.52 €, pour une période supplémentaire de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2013.
- L'Autorisation à Monsieur le Maire de signer une nouvelle convention, entre la Commune et le Club Sportif Lionnais de Handball, pour définir les modalités des heures mises à disposition de la Commune pour les associations.

ZAC JULES VERNE : Avenant 1 au traité de concession d'aménagement avec la SODEMEL

Après discussions au sein du conseil, Monsieur le maire propose de confier l'examen de ce dossier à la commission Urbanisme. Des données complémentaires devront être transmises par la SODEMEL.

Cimetière – web services cimetières-de-France

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le devis du Groupe ELABOR *web services cimetières-de-France*, d'un montant annuel HT de 472,41 € pour un engagement de 3 ans et, une téléformation avec un forfait de 5 à 6 heures d'un montant HT de 480 €. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Maison de Retraite – Prestation attelage – Haras Nationaux

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le contrat avec les Haras Nationaux pour mettre à disposition des résidents de la maison de retraite, un attelage, deux fois par mois et ce, pour une période test de 6 mois de mai à octobre 2013, pour un montant de 600 € HT par mois.

Trésorerie – Loyer logement communal

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le remboursement du dépôt de garantie à l'ancien locataire des lieux compte tenu de l'état des lieux positif. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec un loyer de 466.09 € à compter du 1^{er} avril 2013.

Personnel – Modification du régime indemnitaire pour les postes de catégorie A

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la modification du régime indemnitaire des cadres A en instaurant à compter du 1^{er} mai 2013, la prime de fonction et de résultats, créée par le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 qui se compose de deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

Mairie – Salle d'Honneur – Déplacement du lieu de célébration des Mariages

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- le déplacement du lieu de Mariages pendant la période des travaux de la Mairie à savoir du 19 août 2013 au 31 décembre 2013.
- De demander au Procureur de la République, l'autorisation de délocalisation de célébration des mariages.
- D'autoriser l'utilisation de la salle David d'Angers, pour célébrer les mariages pendant la période concernée.

Modalités de concertation et de communication sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil que la consultation réalisée pour statuer sur l'année de démarrage de la réforme des rythmes scolaires, a conduit à la demande d'un report d'application en septembre 2014.

L'ensemble des partenaires auditionnés a souhaité un report pour permettre de bien définir en amont les possibilités offertes par cette évolution.

Afin de définir le cadrage de la réflexion à venir qui conduira à construire un Projet Educatif Local demandé par la Loi, Monsieur le Maire propose au Conseil un groupe de pilotage et un principe de démarche de travail.

La réforme des rythmes scolaires fait évoluer le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement pour améliorer son efficacité. Il indique qu'il est demandé à la commune d'organiser le fonctionnement des temps périscolaires. A noter que le territoire pertinent évoqué par la loi, est de fait celui de la Communauté de Communes suite à la prise de compétence « Enfance-Jeunesse ». Cette position est aussi celle des Maires de la Communauté de Communes.

Il précise que le e Conseil municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le pilotage et le principe de la démarche de travail.

PISCINE et CAMPING – modification date ouverture piscine – validation des règlements intérieurs et horaires des deux sites

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la date de modification d'ouverture de la piscine au 1^{er} juillet 2013 au lieu du 29 juin 2013.

Ainsi que les règlements relatifs à la piscine et au camping pour la saison 2013. Documents affichés en parallèle du relevé de décisions.

Complexe sportif Lucien MERIGNAC – vestiaires – Choix des entreprises

Le Conseil Municipal a voté à 25 voix pour et 1 abstention, le choix de la Commission d'Appel d'offres et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs au marché.

- Lot 1 – Gros Œuvre – Entreprise CHEVALLIER : 123 054 € + option VRD extérieures : 373,20 €

- Lot 2 – Ravalement – Entreprise ART : 6 889,68 € + ART Option enduit/briques : 2 998,05 €

- Lot 3 – Charpente Bois - Bardage – Entreprise ROUSSEAU : 43 719 €

- Lot 4 – Couverture bacs acier étanchéité – Entreprise CRUARD : 62 500 €

- Lot 5 – Serrurerie – Entreprise BOULAY : 21 085 € + Option bancs : 8 446,80 € + Option patères : 2 211,30 € + Option grilles gratte pieds : 415,50 € + Supports ballons : 540,92 €

- Lot 6 – Menuiseries extérieures Bois, PVC, Alu : déclaré infructueux car discordance sur le libellé du lot entre l'annonce et le CCTP. Consultation simplifiée relancée.

- Lot 7 – Menuiseries intérieures – Entreprise ROUSSEAU : 8 232,10 €

- Lot 8 – Cloisons sèches isolation plâtrerie – Entreprise TRADI PLATRE : 2 433,04 € + Option plafond C/F : 842,98 €

- Lot 9 – Plomberie Sanitaire Chauffage VMC – Entreprise ECHO CLIMATIQUE : 69 958,75 €

- Lot 10 – électricité – Entreprise ATEBI : 21 000 €

- Lot 11 – sols scellés – faïence – Entreprise GUILLOT : 29 724,26 €

- Lot 12 – peinture – Entreprise FOUILLET : 11 323,85 € + Option suppression peintures/briques : -1 743,48 €

Bibliothèque – Mobilier – Demande de subvention

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil général via la Communauté de Communes pour l'acquisition de mobilier pour lequel un montant de 10 000 € a été inscrit au BP 2013.

Rue du Marché – logement communal ex-bibliothèque

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la vente au prix de 160 000 € du Bâtiment situé rue du marché cadastré AH 482 et a autorisé Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint chargé de l'urbanisme à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

Rue Anselme BOUVET – Attribution numéro de voirie

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution du n°21 bis rue Anselme BOUVET à la parcelle cadastrée section AH 641. En effet, suite à l'acquisition de la parcelle susvisée un permis de construire a été accordé pour le changement d'affectation d'un ancien laboratoire de boucherie en habitation. L'adresse du local était enregistrée 8 rue du Général LECLERC. Or, son accès, suite à la division foncière, est situé rue Anselme BOUVET.

Lotissement Michel RICHARD – nomination de rue et numérotation 4 maisons

Le Conseil Municipal a voté à 25 voix pour et 1 abstention, la nomination de rue et la numérotation des quatre maisons suite à la construction du Lotissement Michel RICHARD, impasse Michel RICHARD avec les numéros de 1 à 4.

Impasse du Petit Mas – choix du Cabinet de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis du Cabinet BRANCHEREAU, pour un montant forfaitaire de 9 900 € HT, conformément à la CAO qui s'est réunie le 27 mars 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au dossier.

Spectacle de l'ensemble folklorique l'Avant-Deux organisé à l'Espace Emile-JOULAIN le vendredi 12 juillet 2013 - Fixation du tarif des entrées, création d'une régie de recette et mise en place d'un fond de caisse.

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le tarif des places d'entrée à 5 € (*gratuité pour les moins de 18 ans*) et à autorisé Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour la perception des droits d'entrée et un fonds de caisse de 70 €.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 9 janvier 2012

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir : **Commission FINANCES** :

- Bibliothèque – Ordinateur : rajout mémoire : 136 € HT – Société A2POINTS.
- Bibliothèque – Factures livres : 284,61 € TTC + 301,28 € TTC – Librairie CONTACT Société SADEL.
- Mairie – Acquisition 2 ordinateurs : 1755 € HT + moniteur 21,5" (l'unité) : 119 € HT – Société A2POINTS.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

L'intégralité du compte rendu de la séance du 8 avril 2013 sera à disposition en Mairie à compter du mardi 16 avril 2013.

Le Maire
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance
Madame Danielle THIBault

OBJET

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

☛ Dossiers « FINANCES » :

Révision loyer logement du gardien Salle des fêtes : Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution de l'indice de référence tel que prévu au contrat et d'accepter la révision du loyer suivante : $350 \text{ €} \times 123.97/121.68 = 356.60 \text{ €}$ (indice de référence 4ème trimestre). Loyer applicable à compter du 1^{er} juin 2013.

Le conseil est invité à délibérer

Fonds de caisse :

Chaque année il est nécessaire d'autoriser la constitution de fonds de caisse pour le camping, la piscine et la vente de confiserie. Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser pour la saison 2013 de constituer les fonds de caisse suivants : 45 € pour la piscine, 45 € pour le camping et 30 € pour la vente de confiseries.

Le conseil est invité à délibérer

Piscine – Tarif des glaces : Il demandé au Conseil Municipal de voter les prix de ventes des glaces de la piscine (*liste jointe*).

Le conseil est invité à délibérer

2 Décisions modificatives n°1 pour la section de fonctionnement pour le :

- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Lotissement Michel RICHARD

La Préfecture a contacté la Mairie afin d'informer que le montant des dépenses imprévues (compte 022) inscrites sur les budgets cités ci-dessus sont supérieures au plafond autorisé de 7.5 % du montant des dépenses de fonctionnement car la base ne peut inclure les amortissements. Aussi il est proposé de diminuer les dépenses imprévues et d'équilibrer en inscrivant le différentiel sur la ligne 615 (entretien et réparation) du budget assainissement et sur la ligne 605-73 du budget lotissement Michel RICHARD.

Le conseil est invité à délibérer

<p>☛ <u>Dossiers « du PERSONNEL » :</u></p> <p>Contrats saisonniers : Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un contrat BNSSA (surveillant de baignade) du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2013 inclus pour la piscine.</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir en contrats saisonniers, 4 emplois à temps non complet pour assurer l'accueil de la piscine et 3 emplois à temps non complet pour l'accueil du camping. Ces contrats s'étaleront sur la période de mai à septembre 2013.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p>COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>	
<p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Plan Local d'Urbanisme : <i>(en pièces jointes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>synthèse du déroulement et de la concertation sur l'élaboration du PLU ;</i> - <i>modèle délibération).</i> <p>Le POS ne répondant plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune, dans le cadre de la loi SRU, le PLU a été prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009. Dans cette même délibération il a été précisé les modalités de concertation avec la population et il convient d'en tirer le bilan.</p> <p>Un débat a également eu lieu au sein du conseil municipal dans sa séance du 5 décembre 2011 sur les orientations générales du PADD. Considérant les principales options, orientations et règles du projet de PLU travaillées avec le cabinet Urba Ouest conseil et la commission PLU il est demandé à la commission en vue de délibérer au prochain conseil municipal de dresser le bilan de la concertation et d'arrêter le projet d'élaboration du PLU.</p> <p>Il est rappelé que conformément au code de l'urbanisme le projet de PLU sera communiqué pour avis au Préfet, <input type="checkbox"/> au président du conseil régional, <input type="checkbox"/> au président du conseil général, <input type="checkbox"/> aux présidents des chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie), <input type="checkbox"/> à l'organisme de gestion du parc, <input type="checkbox"/> au président de l'EPCI compétent en matière de SCOT, <input type="checkbox"/> au président de l'autorité compétente en matière de transport urbain, au président de l'EPCI compétent en matière de PLH, Aux communes voisines et EPCI qui en ont fait la demande. Le dossier de PLU sera également tenu à la</p>	

disposition du public et la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.
Après exposé de la note de présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil d'arrêter le projet d'élaboration du PLU.

Le conseil est invité à délibérer

ZAC Jules VERNE – Dossier SODEMEL : Le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) décrit l'avancement de l'opération en termes physiques et financiers.

Les prix de vente retenus sont :

EHPAD : 632 300 € HT

Pôle social : 45 000 € HT

Lots libres : 1 191 434 € HT

Lots groupés : 449 000 € HT

Logements collectifs (30) : 320 000 € HT

(en pièces jointes :

- *avenant n°1 traité de concession d'aménagement ;*
- *et bilan financier prévisionnel révisé au 31/12/2012)*

Le CRAC au 31/12/2011 montrait un équilibre financier avec des dépenses qui s'élevaient à un montant de 2 422 K€ HT qui correspondaient à un même montant de recettes. Au 31/12/2012 le bilan étudié par la SODEMEL ne s'équilibre plus. En effet, les dépenses s'élèvent à un montant de 2 791 K€ HT, alors que les recettes présentent un montant de 2 481 K€ HT.

L'augmentation de ces dépenses s'explique par le paiement des impôts fonciers relatifs à l'ancien SUPER U, l'affectation de la réalisation de l'avant-projet, par le coût des travaux de démolition, de dépollution, de viabilisation, par les prévisions de dépenses ajustées en aménagements paysagers (lancement en 2013) et des frais financiers dus au décalage de l'encaissement des recettes.

D'autre part, les recettes bien qu'ayant augmentées présente un manque de 310 K€ HT pour atteindre l'équilibre financier. Il est donc demandé une participation de 60 K€ HT à la Communauté de communes au titre de la compétence voirie pour le carrefour et de 250 K€ HT à la commune du Lion d'Angers.

Selon le traité de concession d'aménagement signé le 21/01/2011 avec la « SODEMEL » en son article 22 la collectivité s'oblige à régler le montant de la participation nécessaire à l'équilibre du bilan financier de l'opération.

Cette participation complémentaire est demandée par avenant n°1 et doit être validée par délibération de l'organe délibérant au cours de l'exercice suivant.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le CRAC et cet avenant n°1 en ajoutant un article qui demandera une validation annuelle du montant par la collectivité

Le conseil est invité à délibérer

<p style="text-align: center;">COMMISSION – VOIRIE ET RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Projet d'aménagement Impasse du Petit Mas : Le cabinet BRANCHEREAU a travaillé ce projet en lien avec la Société BESNIER Aménagements. Une esquisse proposant une circulation séparée des véhicules et des piétons/cyclistes vous sera présentée le jour du Conseil.</p> <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT ET CULTURE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT</p> <p>Concours des maisons fleuries : Validation du règlement de l'édition 2013 (<i>en pièce jointe</i>).</p> <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Bal populaire du 13 juillet 2013 – Convention d'organisation tripartite – Validation : Les associations « Vélo Club Lionnais » et l' « Amicale des Sapeurs Pompiers » ont accepté d'organiser le bal populaire du 13 juillet prochain. Afin de sécuriser cette manifestation dont la commune reste l'organisateur général, Monsieur le Maire vous propose d'adopter la convention établie entre la Commune et les deux associations et qui délimite les champs d'intervention de chacune des parties (<i>convention en pièce jointe</i>).</p> <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p>	

COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

☛ Résultats du travail de la commission

Complexe sportif Lucien MERIGNAC :

LE LOT 6 avait été déclaré sans suite en raison d'une discordance entre le CCTP et l'annonce. Aussi les entreprises qui avaient candidatées sur le lot 6 et l'option du lot 5 ont été relancées par mail afin de refaire une proposition de menuiseries aluminium. Toutes les entreprises ont présenté une nouvelle offre. Après analyse des offres, deux ont été déclarées non conformes et la société BOULAY a été déclarée la mieux disante.

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil de valider la proposition de la société BOULAY (avec sous-traitance pour la partie menuiserie) pour un montant de 37 283.04 €, et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à la réalisation du chantier.

Le conseil est invité à délibérer

Assurance Dommage Ouvrage pour les travaux de l'église :

Trois sociétés d'assurance ont été contactées afin de faire une proposition. Une a décliné et deux offres ont été données. Après analyse, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société GAN ASSURANCES, pour un montant de 10 161,04 € HT.

Le conseil est invité à délibérer

Chauffe-eau du Camping :

Le chauffe-eau actuel du camping, a une capacité de 200 litres, or une douche nécessite en moyenne 50 litres d'eau. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir un second chauffe-eau de 500 litres pour le camping.

Monsieur le Maire vous propose de retenir le devis de la société CHAUFFECO pour un montant de 3 100 € HT.

Le conseil est invité à délibérer

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Commission FINANCES :

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT :

- Cabinet BRANCHEREAU / Vente du talus avenue Jules Verne Analyse et Gestion du dossier : montant des

<p>honoraires : 1 175.00 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devis BRANCHEREAU pour division en deux parcelles du logement Ex Bibliothèque et de la Mairie pour un montant de 688 € HT - Devis DBE pour installation prise électrique à la Mare au Coq pour un montant de 754 € HT - Devis FORGES DU ROY porte acier au mini golf pour un montant de 1 339 € HT en remplacement de celle en bois - Devis de AD : acquisition d'un chariot Voiture pour alimentation électrique : montant 549 € HT - Devis de DBE : store maternelle pour un montant de 404.20 € HT - Devis de BOULAY : installation lisse sdf lumières salle Emile JOULAIN pour une montant de 791 € HT - Devis de HEULIN ROUSSEAU : acquisition matériel, échelle, compresseur pour un montant de 726.90 €HT - Devis de DBE : installation d'une nouvelle ligne internet salle David D'Angers pour un montant de 260 € HT 	
<p>INFORMATIONS DIVERSES</p> <p>➤ L'avis d'appel à la concurrence concernant le dossier DETR de la Mairie sera publié le mardi 30 avril 2013.</p> <p>➤ Deux demandes de Dégrèvements sollicitées par la SAUR pour des clients, sur la partie assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une concernant un particulier situé avenue Jules Verne suite à un collier de serrage défectueux (<i>consommation 2011 : 77 m3 et en 2012 : 231 m3</i>). - Une concernant un particulier situé avenue Jules Verne suite à une fuite d'eau qui a été réparée par un plombier (<i>consommation 2011 : 74 m3 et en 2012 : 422 m3</i>). <p>Acceptation des dégrèvements sur la partie assainissement.</p>	

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEGAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MME Aline LEJOLY, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM PARE Joël, SAULOUP Hugues, SIRJEAN Benjamin, MME POMMIER Céline, MM RENOU Emmanuel, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusés :

M Eugène PERRAULT, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Marie JAMET, qui a donné pouvoir à M Michel BOURGEGAIS.
M Arnaud BUREAU, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle PRAT, qui a donné pouvoir à M Étienne GLEMOT.
Mme Anne ROBIN, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Annie ORHAN.
Mme Virginie COCHARD.

Secrétaire de séance : Mme Céline POMMIER.

1/ Espace Emile JOULAIN – Logement de la gardienne – révision du loyer

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le loyer, à compter du 1^{er} juin 2013 du logement de la gardienne de l'Espace Emile JOULAIN selon l'indice de référence de la construction du 4^{ème} trimestre soit un montant de 356.60 €

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

2/ Piscine et Camping – Montants des fonds de caisse pour la régie

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que chaque année, il est nécessaire d'autoriser la constitution de fonds de caisse pour la piscine (45 €), le camping (45 €) et la vente de glaces (30€).

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

3/ Piscine – Tarif des glaces, boissons, gâteaux 2013

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 3 décembre 2012

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20 du 11 mars 2013

Monsieur le Maire rappelle que c'est Monsieur GUILLOIS, gérant de la supérette PROXI qui assure l'approvisionnement. Monsieur le Maire propose d'appliquer des tarifs variant de 0.40 € (minimum) à 1.15 € (maximum), pour la saison 2013. Le détail sera affiché sur le lieu de vente

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

4/ et 5 / Budget annexe Assainissement – Décision Modificative n° 1 et Budget annexe Lotissement Michel RICHARD – Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux décisions modificatives afin de répondre au respect des 7.5 % pour les dépenses imprévues

*Budget assainissement, section de fonctionnement : - 2 000 € sur les dépenses imprévues et + 2 000 € sur le compte 615 « entretien »

*Budget Lotissement Michel RICHARD, section de fonctionnement : - 5 000 € sur les dépenses imprévues et + 5 000 € sur le 605-73 « achat de matériel, équipement et travaux »

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

6/ Personnel – Piscine – Contrat saisonnier : poste BNSSA – surveillant de baignade

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un contrat BNSSA (*surveillant de baignade*) du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2013 inclus pour la piscine. Le poste sera ouvert sur un grade d'éducateur sportif territorial.

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

7/ Personnel – Piscine et Camping – Autorisation signature contrats saisonniers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir en contrats saisonniers, quatre emplois à temps non complet pour assurer l'accueil de la piscine et trois emplois à temps non complet pour l'accueil du camping. Ce sont des postes ouverts au grade d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. Monsieur le Maire précise que ces contrats s'étaleront sur la période de mai à septembre 2013.

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

8/ Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration du PLU (ou la révision) et les conditions de réalisation des études.

Il rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Il rappelle enfin le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal, sur les orientations générales du PADD et présente les principales options, orientations et règles du projet de PLU. Aussi après avoir exposé l'ensemble de la procédure et le dossier PLU, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à arrêter le projet du PLU.

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

9/ ZAC Jules VERNE – approbation du CRAC 2012 (Compte Rendu d'Activité à la Collectivité) de la SODEMEL et autorisation signature avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du Traité de Concession signé avec la SODEMEL, chaque année, le délégataire doit présenter au délégant, pour approbation, le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité).

Il précise que ce CRAC décrit l'avancement de l'opération en termes physiques et financiers afin de suivre le déroulement de l'opération d'aménagement de la ZAC Jules VERNE.

Le bilan financier prévisionnel fait apparaître un besoin de financement. Ce qui fait l'objet de l'avenant n°1 présenté par Monsieur le Maire pour une participation communale 2013 de 60 000 €.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'une part de voter l'avenant n°1 concernant la participation 2013 de la Commune de 60 000 € et d'autre part de valider le rapport (CRAC) présenté par la SODEMEL

Décisions votées l'unanimité par le Conseil Municipal

10/ Impasse du Petit Mas – Projet d'aménagement

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 13 du 4 février 2013

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 33 du 8 avril 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil que le cabinet BRANCHEREAU a travaillé sur le projet d'aménagement de l'impasse du Petit Mas, en lien avec la société BESNIER AMENAGEMENT. Suite à la présentation de l'esquisse proposant une circulation séparée des véhicules et des piétons/cyclistes, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le principe et l'esquisse du projet d'aménagement de l'impasse du Petit Mas.

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

11/ Maisons fleuries – Concours – Validation du règlement de l'édition 2013

Après présentation et lecture du règlement du « Concours des Maisons fleuries », de l'année 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter ce règlement et de l'autoriser à signer ce document. (Disponible en Mairie).

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

12/ Bal populaire du 13 juillet 2013 – Convention d'organisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les associations : « Vélo Club Lionnais » et « l'Amicale des Sapeurs Pompiers » ont accepté de planifier et d'organiser le bal populaire qui se déroulera le 13 juillet prochain.

Afin de sécuriser cette manifestation dont la commune reste l'organisateur général, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter la convention établie entre la Commune et les deux associations et qui délimite les champs d'intervention de chacune des parties (convention disponible en Mairie).

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

13/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Lot 6

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 29 du 8 avril 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 8 avril 2013 précisant que le lot 6 (*Menuiseries extérieures Bois, PVC, Alu*) a été déclaré sans suite en raison d'une discordance entre le CCTP et l'annonce.

Aussi, il informe le Conseil que les entreprises qui avaient candidatées sur le lot 6 et l'option du lot 5 ont été relancées par mail afin de refaire une proposition de menuiseries aluminium. Toutes les entreprises ont présenté une nouvelle offre.

Après analyse de la CAO, Monsieur le Maire propose de retenir le groupement SARL BOULAY SERRURERIE LIONNAISE et la SARL ALGLASS, pour un montant HT de 37 283,04 €.

Décision votée à 24 voix pour et 1 abstention par le Conseil Municipal

14/ Eglise – Assurance Dommages Ouvrage – Travaux toiture

Monsieur le Maire informe le Conseil que trois sociétés d'assurance ont été sollicitées afin de faire une proposition à la commune, pour la souscription de l'assurance « Dommages Ouvrage » concernant les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise.

Il indique au Conseil qu'une société d'assurance a décliné la demande et deux offres ont été présentées.

Après analyse, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société GAN ASSURANCES pour un montant de 10 161,04 €

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

15/ Camping – Acquisition d'un chauffe-eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau actuel du camping a une capacité de 200 litres, or une douche nécessite en moyenne 50 litres d'eau. En conséquence, il propose au Conseil d'acquérir un second chauffe-eau de 500 litres pour le camping et de retenir le devis de la société CHAUFFECO pour un montant de 3 100 € HT.

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

16/ Rue du Marché – vente logement communal ex-bibliothèque

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 30 du 8 avril 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude notariale du Lion d'Angers, chargée du dossier de la vente du logement communal ex-bibliothèque sis rue du Marché, a contacté la Mairie car la délibération prise le 8 avril dernier, doit être précisée.

En effet, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire faisant le constat du déclassement de ce bien du domaine public, et donc il rentre dans le domaine privé de la commune et, qu'à ce titre, il devient aliénable.

Conformément à la réglementation, la présente procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique. Les locaux ayant en outre perdu toute affectation au service public depuis de nombreux mois.

En conséquence, l'aliénation est édictée au prix de 160 000 € net vendeur, après l'estimation réalisée par France Domaine.

Décision votée l'unanimité par le Conseil Municipal

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 9 janvier 2012

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir :

Commission FINANCES :

◆ ZAC Jules VERNE – Vente du talus analyse et gestion du dossier – Cabinet BRANCHEREAU – montant des honoraires : 1 175 € HT

◆ Rue du Marché (logement communal ex-Bibliothèque et Mairie) – Division en deux parcelles du logement communal et de la Mairie – Cabinet BRANCHEREAU : pour un montant HT de 688 €

◆ Salle de la Mare aux Coqs – Installation prise électrique – Entreprise D.B.E. Damien BOUILLE Electrique : pour un montant HT de 754 €

◆ Mini-golf – Porte acier en remplacement de celle en bois – Société LES FORGES DU ROY : pour un montant HT de 1 339 €

◆ Service technique – Acquisition d'un chariot voiture pour alimentation électrique – Société AUTO DISTRIBUTION : pour un montant HT de 549 €

◆ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Maternelle – store – Entreprise D.B.E. Damien BOUILLE Electrique : pour un montant HT de 404,20 €

◆ Espace Emile JOULAIN – installation lisse salle des fêtes lumières – SARL BOULAY SERRURERIE LIONNAISE : pour un montant HT de 791 €

◆ Services Techniques - Acquisition matériel, échelle, compresseur – Entreprise HEULIN ROUSSEAU : pour un montant HT de 726.90 €

◆ Salle David d'Angers – Installation d'une nouvelle ligne Internet – Entreprise D.B.E. Damien BOUILLE Electrique : pour un montant HT de 260 €.

Le Conseil Municipal a acté les engagements et a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures inhérentes.

Affichage fait le 7 mai 2013

Le Maire

Etienne GLEMOT

Compte rendu complet disponible en Mairie

à compter du mercredi 15 mai

OBJET

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

☛ Dossiers « FINANCES » :

Délibération complémentaire à la délibération du 9 janvier 2012

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que par délibération en date du 9 janvier 2012, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les engagements financiers en investissement à hauteur de 2 000 € HT. Toutes les dépenses qui ont été engagées sont ensuite présentées au Conseil suivant pour être mises en règlement.

La modification récente de la loi qui régit le délai de paiement à 30 jours y compris le délai de la perception, nous contraint à faire évoluer cette délibération en la complétant par une autorisation de paiement. Ainsi, les intérêts moratoires seront évités.

Aussi Monsieur le Maire propose de compléter la délibération du 9 janvier 2012 en l'autorisant non seulement à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 2 000 € HT mais aussi à les régler dès réception de la facture.

Le conseil est invité à délibérer

Acquisition de livres pour la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'au moment du vote du budget, le Conseil Municipal a acté une somme de 10 000 € en investissement pour l'acquisition de livres. Plusieurs devis ont été présentés par la société CONTACT et ADAV pour un montant total de 5 904.18 €. Aussi Monsieur le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à signer tous les devis et d'en permettre le règlement.

Le conseil est invité à délibérer

☛ **Dossiers « du PERSONNEL » :**

Modification du tableau des effectifs :

Evolution d'un poste d'ATSEM principal de 2nde classe en poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe. (Suite à l'avis favorable de la CAP du 19 mars 2013 concernant l'avancement de grade de Madame Thérèse CHARBONNIER). Nomination à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le conseil est invité à délibérer

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 50 % pour le service comptable.

Depuis 2006, le nombre d'actes comptables a augmenté de 50%. Monsieur TROJANI, Directeur des Comptes Public de la Trésorerie du Lion d'Angers nous a accompagnés dans la mise en place d'une procédure qui vise à consolider notre fonctionnement tout en prenant en compte les nouvelles règles comptables, et, à planifier la dématérialisation de l'ensemble de nos actes. Il s'avère que nous sommes dans l'obligation de renforcer le poste à temps partiel de la comptable actuelle. Ceci en dehors de la situation des arrêts maladies liés à deux accidents successifs de la titulaire.

Au second semestre 2012, lors de l'absence prolongée de la comptable, un agent à mi-temps a été recruté afin d'épurer le retard dans le mandatement et suivi des factures. Son contrat se termine en juin.

Compte tenu de ces deux éléments et de la satisfaction du nouveau fonctionnement mis en place depuis le début de l'année pour essai, Monsieur le Maire propose de confirmer la nouvelle organisation et propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 50 % pour le service comptable de la Mairie.

Le conseil est invité à délibérer

Emploi temporaire : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter pour une période d'un mois soit du 1^{er} juillet au 31 juillet 2013, Kevin GATINEAU pour l'entretien des espaces verts.

Le conseil est invité à délibérer

☛ **Dossiers « administration » :**

Répartition des sièges entre Communes membres au Sein du Conseil de Communauté

Par délibération en date du 28 mars 2013, le Conseil de Communauté de la région du Lion d'Angers a décidé de soumettre à la majorité qualifiée des communes la proposition suivante :

- La Création des sièges supplémentaires correspondant à 25% des sièges de droit portant le maximum de sièges à 38.
- La validation de l'accord local suivant : maintien des règles existantes de répartition des sièges entre les Communes membres au sein du Conseil Communautaire. Répartition de chaque Commune en tenant compte de la population légale résultant du dernier recensement des publications des données au Journal Officiel :
 - 0 à 999 habitants : 2 délégués
 - 1000 à 19999 habitants : 3 délégués
 - 2000 à 2999 habitants : 4 délégués
 - **3000 à 3999 habitants : 5 délégués**
 - 4000 à 4999 habitants : 6 délégués
 - 5000 à 5999 habitants : 7 délégués
 - 6000 à 6999 habitants : 8 délégués
 - 7000 et plus : 9 délégués

En effet, La loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales définit des principes de répartition des sièges entre Communes membres au sein du Conseil de Communautés qui ne produiront leurs effets qu'au lendemain du prochain renouvellement général des conseillers municipaux. Elle permet la conclusion d'un accord local soumis au Conseil de Communauté puis validé à la majorité qualifiée des communes. Autrement, la loi prévoit des règles modifiant fortement la répartition actuelle des sièges.

Les règles actuelles de répartition des sièges respectent les quatre règles suivantes imposées par la loi : -Chaque Commune devra déposer a minima d'un siège

-Aucune Commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges

-Cette répartition devra tenir compte de la population de chaque Commune

-Le nombre de sièges du Conseil sera plafonné en fonction du nombre total des sièges

que les Communes obtiendraient si elles n'aboutissaient pas à un accord (31 sièges). Néanmoins, il est donné possibilité de créer un volant de sièges supplémentaires correspondant à 25% des sièges de droit (38 sièges).

<p>Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter la proposition de répartition des sièges telle que présentée par la délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2013 et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION – VOIRIE ET RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Convention avec France Télécom, le Syndicat d'Énergie de Maine et Loire et la Commune :</p> <p>Concernant les travaux d'effacement impasse du Petit Mas, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} octobre 2012, le Conseil Municipal avait accepté les conditions financières de l'opération. La convention présentée correspond à la partie génie civil télécommunication (10 965.75 € TTC), aussi Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à voter</p> <p>Impasse du Petit Mas</p> <p>Monsieur le Maire présente tout d'abord le projet définitif des travaux de l'impasse du Petit Mas et propose au Conseil Municipal de lancer une procédure négociée d'appel à la concurrence pour les travaux de l'impasse du Petit Mas. Le lancement de la procédure est prévu pour le 05/06/2013 (publication dans les journaux). La limite de dépôt des offres est fixée au 21/06/2013 à 12h, l'ouverture des plis le 21/06/2013 à 13h30 et le Choix des entreprises après analyse le 28/06/2013.</p> <p>Le passage au CM du 08/07/2013 est prévu pour autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et approuver les entreprises retenues.</p> <p>Début des travaux envisagés fin août.</p> <p>Monsieur le Maire invite le Conseil à l'autoriser à lancer la procédure négociée pour les travaux de l'impasse du Petit Mas et à acter le projet définitif du Cabinet BRANCHEREAU.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	

COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

☛ Résultats du travail de la commission

Plan de déplacement : validation du projet et lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 septembre 2011 le conseil municipal a lancé le plan de déplacement urbain de la commune. Une convention partenariale a été signée le 13 septembre 2011 avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour accompagner la commune dans l'établissement d'un plan de déplacement. Monsieur le Maire rappelle que la première phase constituait à un diagnostic urbain, sécuritaire et paysagé en vue d'en déterminer des enjeux. La deuxième phase consistait à l'élaboration d'un plan de circulation. Cette élaboration s'est faite par des réunions de travail, des ateliers thématiques (liaisons douces, commerces, sécurité) et une visite dans d'autres communes avec l'entente des artisans commerçants. Une présentation du plan de déplacement a été faite en conseil privé le 15 avril 2013 au conseil municipal. Aujourd'hui Monsieur le Maire propose de valider le plan de déplacement (document joint) afin de permettre sur ces bases de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Pour faire suite aux objectifs déterminés dans le plan de déplacement validé, et dans le cadre des dossiers DETR pour l'année 2014, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée. Nous devons choisir une équipe pluridisciplinaire (urbaniste, paysagiste, bureau d'étude VRD) pour une mission de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg ancien.

Il est également proposé dans le cadre de cette consultation de déterminer un jury de sélection spécifique (art 74 du code des marchés publics) composé de cinq membres + le maire et élargi à des personnes ayant des qualifications professionnelles et qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet (à savoir un représentant de l'agence technique départementale, un architecte et un architecte du CAUE)

Le conseil est invité à délibérer

Dans le cadre de ce dossier Monsieur le Maire précise que des cabinets de géomètres seront consultés pour effectuer des relevés topographiques avec relevé de tous les seuils et entrées de

<p>caves sur les rues concernant le projet. Ces documents seront nécessaires à la mission de conception.</p> <p>Travaux route de VERN : Mise en séparatif du réseau Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet BRANCHEREAU maître d'œuvre de l'opération de mise en séparatif du réseau route de VERN a finalisé le dossier de consultation. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer en procédure adaptée la consultation des entreprises sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les travaux de VRD et Assainissement - pour l'organisme de contrôle pour les tests de réception (obligatoire pour obtenir les subventions). <p>Le choix des entreprises sera présenté au Conseil Municipal du 2 septembre.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE</p> <p>☞ <u>Résultats du travail de la commission :</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT ET CULTURE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT</p> <p>☞ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES</p> <p>☞ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Contrat avec l'Orchestre pour le bal du 13 juillet 2013. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat établi par l'orchestre Angélique pour un montant de 2 300 € charges incluses. L'orchestre se compose de 6 musiciens et 2 danseuses pour une prestation de 5 heures</p>	

<p>(21h00-2h00). Le règlement se fera sous forme de GUSO. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p>COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Analyse du sol pour la DO du complexe Merignac: Plusieurs sociétés d'assurance ont été contactées afin de présenter une proposition. Le délai était fixé au 24 mai mais à la suite de nombreuses demandes de précisions, le délai n'a pas pu être respecté. Toutes sollicitent le rapport de l'étude des sols. La transmission de l'étude de sol réalisée en 1981 lors de la construction de la salle de la « mare aux coqs » ne répond pas aux exigences actuelles. Aussi Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal d'accepter le devis pour l'étude du sol qui sera présenté le jour du Conseil et qui sera inscrit en investissement sur l'opération de MERIGNAC. Le coût estimé de l'analyse est d'environ 3 000 € HT.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>Travaux Complexe Saint Exupéry A la suite de la Commission qui s'est réunie le 17 mai en Mairie et après l'analyse des offres réalisée par Monsieur HENRY, Responsable des services techniques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes et de l'autoriser à signer le marché correspondant.</p> <p><u>Lot 1 Toiture-Zinguerie</u> : entreprise DUCHESNE pour un montant de 19 745.90 € HT + option couverture en zinc au-dessus de l'entrée arrière et appuis de fenêtres au 2^{ème} étage pour un montant de 2 008.70 € HT.</p> <p><u>Lot 2 Menuiseries</u> : entreprise TELLIER pour un montant de 26 618.05 € HT</p> <p><u>Lot 3 Gros œuvre</u> : entreprise VERCELLI pour un montant de 7 063.30 € HT</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>Travaux de la Mairie La Commission d'analyse des offres se réunie le vendredi 24 mai pour l'ouverture des plis puis le 31 mai pour le choix des entreprises, après analyse des offres par Monsieur HENRY, Responsable des services techniques. Aussi au moment de la rédaction de la note de synthèse il n'est pas</p>	

<p>possible de donner le nom des entreprises retenues ni le montant, cette information vous sera transmise avant le Conseil. L'objet de la délibération étant d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour que les travaux puissent débuter dès le 19 Août comme planifiés.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>Demande de subvention pour les travaux de l'église</p> <p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de restauration de l'église ont débuté le 13 mai dernier pour la première tranche. Les subventions demandées pour cette tranche ont été accordées, soit la DRAC pour un montant de 43 059.60 € (15 %) le Conseil Général du Maine et Loire pour un montant de 43 060 € (15%) et le Conseil Régional pour le même montant. Aussi Monsieur le Maire propose de demander les subventions pour la seconde tranche des travaux de rénovation de l'église à la DRAC, au Conseil Régional et au Conseil Général.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)</p> <p>Commission FINANCES : Devis d'investissement inférieurs à 2 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment : Prises SDF et DMX pour la salle Emile JOULAIN société ATEBI pour un montant HT de 1 484.72 € - Voirie : Numéros et plaques pour la rue des ROITELETS société DOUTRE pour un montant HT de 189.89 € - Bâtiment : Lecteur et badges pour le camping pour un montant HT de 1 207.98 € - Switch pour salle David d'Angers pour un montant HT de 156 € - Voirie : débrousailluse pour l'atelier communal pour un montant de 438.96 € HT - Voirie : panneaux jumelage société signaux Girod pour un montant 741.76 €HT - Cimetière : panneau d'information pour les horaires pour le cimetière pour un montant HT de 263.90 € - Cimetière ; Vercelli : carré militaire, reprise du Muret pour un montant de 1 158.60 € HT 	
INFORMATIONS DIVERSES	

SÉANCE DU 3 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt sept mai deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, M BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, ROBIN Anne, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOUEM Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusés :

M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à M Eugène PERRAULT.
Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole MELLIER.

1/ Délégation du Conseil Municipal au Maire – Dépenses d'investissement

→ Complément de la Délibération du Conseil Municipal n° 4 du 9 janvier 2012

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que par délibération en date du 9 janvier 2012, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les engagements financiers en investissement à hauteur de 2 000 € HT. Toutes les dépenses qui ont été engagées sont ensuite présentées au Conseil suivant pour être mises en règlement.

Il informe le Conseil que la modification récente de la loi qui régit le délai de paiement à 30 jours y compris le délai de la perception, contraint à faire évoluer cette délibération en la complétant par une autorisation de paiement. Ainsi, les intérêts moratoires seront évités.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de compléter la délibération du 9 janvier 2012 en l'autorisant non seulement à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 2 000 € HT, mais aussi à les régler dès réception de la facture.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

2/ Bibliothèque Hervé BAZIN – Acquisition de livres – Société CONTACT et ADAV

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 35 du 8 avril 2013

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'au moment du vote du budget, le Conseil Municipal a acté une somme de 10 000 € en investissement pour l'acquisition de livres.

Il précise que plusieurs devis ont été présentés par la société CONTACT et ADAV pour un montant total de 5 905,18 €. TTC

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les devis et d'en permettre le règlement.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Modification du tableau des emplois de la commune du Lion d'Angers

3/ Personnel – Evolution d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe en poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du 19 mars 2013 relatif à l'avancement de grade d'un agent

ATSEM, il propose au Conseil de valider cette nomination qui prendra effet le 1^{er} septembre 2013.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4/ Personnel – Service comptable – Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (50 %)

Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis 2006, le nombre d'actes comptables a augmenté de 50%.

Il précise que le Directeur des Comptes Public de la Trésorerie du Lion d'Angers accompagne la commune, dans la mise en place d'une procédure qui vise à consolider le fonctionnement, tout en prenant en compte les nouvelles règles comptables et, à planifier la dématérialisation de l'ensemble des actes.

Compte tenu de ces éléments et de la satisfaction du nouveau fonctionnement mis en place depuis le début de l'année pour essai, Monsieur le Maire propose de confirmer la nouvelle organisation et propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à 50 % pour le service comptable de la Mairie, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

5/ Personnel – Services Techniques – Espaces verts – Emploi temporaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent aux Services Techniques, pour l'entretien des espaces verts, en Contrat à Durée Déterminée, au grade d'adjoint technique, pour une durée de 35 heures hebdomadaires, et pour une période d'un mois, du 1^{er} au 31 juillet 2013.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6/ Répartition des sièges entre Communes membres au sein du Conseil de Communauté

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) définit des principes de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil de Communauté qui ne produiront leurs effets qu'au lendemain du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

Elle permet la conclusion d'un accord local soumis au Conseil de Communauté, puis validé à la majorité qualifiée des communes (*deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population ou inversement*) avant le 31 août 2013. Autrement, la loi prévoit des règles modifiant fortement la répartition actuelle des sièges.

Les règles de répartition des sièges existantes respectent les quatre règles suivantes imposées par la loi :

- Chaque commune devra disposer à minima d'un siège ;
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ;
- Cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune ;
- Le nombre de sièges du conseil sera plafonné en fonction du nombre total de sièges que les communes obtiendraient si elles n'aboutissaient pas à un accord (*31 sièges*). Néanmoins, il est donné la possibilité de créer un volant de sièges supplémentaires correspondant à 25% des sièges de droit (*soit 38 sièges*).

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider la proposition suivante et de l'autoriser à signer tout document :

- Créer des sièges supplémentaires correspondant à 25% des sièges de droit portant le nombre maximum de sièges à 38 ;
- Valider l'accord local suivant : maintien des règles existantes de répartition des sièges entre les communes membres au sein du Conseil de Communauté :

Répartition de chaque commune en tenant de la population légale résultant du dernier recensement dès publication des données au Journal Officiel :

- 0 à 999 habitants : 2 délégués
- 1000 à 1999 habitants : 3 délégués
- 2000 à 2999 habitants : 4 délégués
- **3000 à 3999 habitants : 5 délégués**
- 4000 à 4999 habitants : 6 délégués

- 5000 à 5999 habitants : 7 délégués
- 6000 à 6999 habitants : 8 délégués
- 7000 et plus : 9 délégués

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

7/ Impasse du Petit Mas – Effacement des réseaux – Autorisation signature convention avec France Télécom, le SIEML et la Commune

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20 du 1^{er} octobre 2012

Concernant les travaux d'effacement de l'impasse du Petit Mas, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} octobre 2012, le Conseil Municipal avait accepté les conditions financières de l'opération. Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention présentée correspond à la partie génie civil télécommunication.

Aussi, il demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

8/ Impasse du Petit Mas – Travaux – Validation projet définitif du Cabinet BRANCHEREAU – Lancement procédure négociée d'appel à la concurrence

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 6 mai 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif des travaux de l'impasse du Petit Mas.

Il propose au Conseil, d'acter le projet définitif réalisé par le Cabinet BRANCHEREAU et de l'autoriser à lancer une procédure négociée d'appel à la concurrence pour réaliser ces travaux.

Décisions votées à l'unanimité par le Conseil Municipal

9/ Plan de déplacement urbain – Validation du projet

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 5 septembre 2011

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 septembre 2011 le Conseil Municipal a lancé le plan de déplacement urbain de la commune.

Une convention partenariale a été signée le 13 septembre 2011 avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour accompagner la commune dans l'établissement d'un plan de déplacement.

Monsieur le Maire rappelle que la première phase constituait à un diagnostic urbain, sécuritaire et paysagé en vue d'en déterminer des enjeux. La deuxième phase consistait à l'élaboration d'un plan de circulation. Cette élaboration s'est faite par des réunions de travail, des ateliers thématiques (*liaisons douces, commerces, sécurité*) et une visite dans d'autres communes avec l'entente des artisans commerçants. Une présentation du plan de déplacement a été faite en conseil privé le 15 avril 2013 au conseil municipal.

Aussi, Monsieur le Maire propose de valider le plan de déplacement urbain, afin de permettre sur ces bases, de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

10 / Plan de déplacement urbain – Lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre – Jury de sélection

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 5 septembre 2011

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 9 du 3 juin 2013

Pour faire suite aux objectifs déterminés dans le plan de déplacement validé, et dans le cadre des dossiers DETR pour l'année 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer une consultation en procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre.

Il précise au Conseil que la commune doit choisir une équipe pluridisciplinaire (*urbaniste, paysagiste, bureau d'étude VRD*) pour une mission de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg ancien.

Dans le cadre de ce dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil que des cabinets de géomètres seront consultés pour effectuer des relevés topographiques, avec relevé de tous les seuils et entrées de caves sur les rues concernant le projet. Ces documents seront nécessaires à la mission de conception.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il est également proposé dans le cadre de cette consultation de déterminer un jury de sélection spécifique (*art. 74 du code des marchés publics*) composé de cinq membres, de Monsieur le maire et, élargi à des personnes ayant des qualifications professionnelles et qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet (*à savoir un représentant de l'agence technique départementale, un architecte et un architecte du CAUE*).

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

11/ Route de VERN – Travaux – Mise en séparatif du réseau – Lancement consultation des entreprises en procédure adaptée

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 4 février 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet BRANCHEREAU maître d'œuvre de l'opération de mise en séparatif du réseau route de VERN a finalisé le dossier de consultation.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée, sur deux points :

- pour les travaux de VRD et Assainissement
- pour l'organisme de contrôle pour les tests de réception (*obligatoire pour obtenir les subventions*).

Monsieur le Maire précise que le choix des entreprises sera présenté au Conseil Municipal du 2 septembre 2013.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

12/ Bal populaire du 13 juillet 2013 – Autorisation signature contrat avec l'Orchestre « Angélique »

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 12 du 6 mai 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 6 mai 2013 acceptant la convention établie entre la Commune et les associations : « Vélo Club Lionnais » et « l'Amicale des Sapeurs Pompiers », concernant la planification et l'organisation du bal populaire du 13 juillet 2013. Il présente au Conseil le contrat établi par l'orchestre « Angélique ».

Cet orchestre se compose de 6 musiciens et 2 danseuses pour une prestation de 5 heures (21h00-2h00), pour un montant de 2 300 € charges incluses. Le règlement se fera sous forme de GUSO.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

13/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires – Analyse du sol pour la Dommage Ouvrage

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 13 du 6 mai 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs sociétés d'assurance ont été contactées afin de leur demander de présenter une proposition concernant la Dommage Ouvrage, du complexe sportif Lucien MERIGNAC.

Suite à de nombreuses demandes de précisions des sociétés d'assurance, Monsieur le Maire indique que le délai n'a pas pu être respecté. En effet, toutes ces compagnies sollicitent le rapport de l'étude de sol.

Monsieur le Maire précise au Conseil que la transmission de l'étude de sol réalisée en 1982 par la SOCOTEC, lors de la construction de la salle de la « Mare aux Coqs », répond aux besoins du chantier mais pas à la demande administrative des assureurs.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société GINGER CEBTP qui réalisera cette étude de sol pour un montant de 3 070 € HT.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

14/ Complexe Saint EXUPERY – Travaux : toiture-zinguerie, menuiseries, gros œuvre – Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CAO (Commission d'Analyse des Offres) a ouvert les plis le 17 mai dernier. Après l'analyse des offres réalisée par le responsable des Services Techniques, la CAO a retenu les entreprises désignées ci-après, pour effectuer les travaux au complexe Saint EXUPERY.

Monsieur le Maire invite le Conseil à acter le choix de la CAO et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Lot 1 – Toiture-Zinguerie : entreprise DUCHESNE pour un montant de 19 745.90 € HT + option couverture en zinc au-dessus de l'entrée arrière et appuis de fenêtres au 2^{ème} étage pour un montant de 2 008.70 € HT

Lot 2 – Menuiseries : entreprise TELLIER pour un montant de 26 618.05 € HT

Lot 3 – Gros œuvre : entreprise VERCELLI pour un montant de 7 063.30 € HT.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

15/ Mairie – Travaux – Choix des entreprises

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15 du 7 janvier 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la Mairie.

Il informe le Conseil que la CAO (Commission d'Analyse des Offres) s'est réunie le 24 mai dernier pour l'ouverture des plis, puis le 31 mai après l'analyse des offres réalisée par le responsable des Services Techniques.

Il indique que la CAO a retenu les entreprises désignées ci-après, pour effectuer les travaux de la Mairie.

Monsieur le Maire invite le Conseil à acter le choix de la CAO et de l'autoriser à signer le marché correspondant :

- **Lot 1 – Electricité** : CHAUFFECO 39 500.00 € HT
 - **Lot 2 – Menuiserie** : MELLIER 35 713.50 € HT
 - **Lot 3 – Agencement-bureaux-banque d'accueil** : CREATIV'MOBILIER 39 493.56 € HT
 - **Lot 4 – porte automatique** : MIROITERIE DE L'OUEST 10 510.00 € HT
 - **Lot 5 – Cloisons sèches** : FOUILLET 8 663.63 € HT
 - **Lot 6 – Peinture** : GERAULT 12 211.71 € HT
 - **Lot 7 – Maçonnerie-Gros œuvre** : CRL 28 000 € HT
 - **Lot 8 – Charpente** : LESURTEL 13 073,08 € HT
 - **Lot 9 – Couverture** : DUCHESNE 17 826,10€ HT
- Soit un total de** : 204 991.58 € HT.

Madame Nicole MELLIER liée à une entreprise, quitte la salle pour ne pas prendre part à ce vote.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

16/ Eglise – Travaux toiture – Autorisation dépôt dossier subventions 2^{ème} tranche

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 13 du 7 janvier 2013

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 14 du 6 mai 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise ont débuté le 13 mai dernier pour la première tranche.

Les subventions demandées pour cette tranche ont été accordées, soit la DRAC pour un montant de 43 059.60 € (15 %), le Conseil Général du Maine et Loire pour un montant de 43 060 € (15%) et le Conseil Régional pour le même montant, soit 43 060 € (15 %).

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier de subvention pour la seconde tranche des travaux de restauration de la toiture de l'Eglise, à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), au Conseil Régional et au Conseil Général.

Décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 9 janvier 2012

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir :

Commission FINANCES :

- **Espace Emile JOULAIN** – prises SDF et DMX – Société ATEBI pour un montant HT de 1 484.72 €

- **Rue des Roitelets** – Voirie : Numéros et plaques – Société FONDERIE DOUTRE pour un montant HT de 186.89 €
- **Camping** – Lecteur et badges pour le camping – Société JPG SECURITE pour un montant HT de 1 207.98 €
- **Salle David d'Angers** – Switch – Société FASTNET pour un montant HT de 156 €
- **Services Techniques** – Atelier Communal – Débrousailleuse – Société PLAISANCE-CYCLES-MOTOCULTURE pour un montant de 438.96 € HT
- **Voirie** – Panneaux jumelage – Société SIGNAUX GIROD pour un montant 741.76 €HT
- **Cimetière** – Panneau d'information ouverture portillon – Société FONDERIE DOUTRE pour un montant HT de 263.90 €
- **Cimetière** – carré militaire, reprise du muret – SARL VERCELLI pour un montant de 1 158.60 € HT

Le Conseil Municipal a acté les engagements d'investissement et a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à procéder au règlement des factures inhérentes.

Affichage fait le 6 juin 2013
Le Maire,
Etienne GLEMOT

Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 14 juin 2013

OBJET

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

☛ Dossiers « FINANCES » :

- Acquisition de livres pour la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'au moment du vote du budget, le Conseil Municipal a acté une somme de 10 000 € en investissement pour l'acquisition de livres. Lors de la séance du 3 juin dernier, le Conseil avait accepté des devis pour un montant de 5 904.18 €. Monsieur le Maire présente de nouveaux devis des sociétés LA LUCIOLE SARL et AU REPAIRE DES HEROS à l'approbation du Conseil pour un montant total de 3 480.11€ TTC

Le conseil est invité à délibérer

- Mondial du Lion – participation de la Commune

Monsieur le Maire précise que ce point fera l'objet du Conseil Privé qui se déroulera à 20h30 avant le Conseil en séance publique. Le fonctionnement du Mondial a fait l'objet d'échanges avec les organisateurs du Lion Equestre. Les bilans financiers des 3 dernières années nous ont été présentés (transmis en pièces jointes). Seront abordés, Les sollicitations émises par le Lion Equestre vers la Commune du Lion d'Angers pour le Mondial 2013 :

- Dans le cadre d'une gouvernance du Mondial élargie aux collectivités territoriales, la ville du Lion est-elle disposée à y participer ?
- La ville du Lion d'Angers dispose de moyens humains et matériels de communication. Souhaite-t-elle participer au groupe communication du Mondial, faire participer ses moyens humains et matériels ?
- La ville du Lion d'Angers est actuellement la tutelle juridique du dossier sécurité du Mondial. Souhaite-t-elle porter le dossier sécurité sur le périmètre extérieur à la course?
- Le Mondial 2012 s'est soldé financièrement par une perte limitée inférieure à 20 K€. Le Mondial 2013 nécessite un besoin de financement de 40 K€ pour être organisé. La Ville du Lion d'Angers peut elle prendre tout ou partie de cette somme à son compte ?

Le conseil est invité à délibérer

- Groupe Scolaire Edmond Girard – primaire - mobilier scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école Edmond GIRARD, concernant l'acquisition de tables et de chaises pour l'école élémentaire. Le devis présenté de la CAMIF est de 2 086.01 € HT. Pour mémoire, cette somme rentre dans le budget qui est mis à leur disposition.

Le conseil est invité à délibérer

- Travaux en régie – décisions modificatives

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux en régie à inscrire en investissement pour le premier semestre 2013. Ces travaux concernent :

- La création d'allées sablées au terrain de foot La Guenelle (3 613.64 € pour les matériaux et 7 602.00 € pour les charges de personnel)
- Le parking Lucien MERIGNAC (3 979.51 € pour les matériaux et 7 686.00 € pour les charges de personnel)

Soit un total pour les deux opérations de 22 881.15 €

Afin de permettre le transfert de ces sommes en investissement il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget communal. Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative comme suit :

- Compte 722 recettes de fonctionnement : 22 881.15 €
- Compte 21318 en dépenses d'investissement : 22 811.15 €

Ces opérations sont équilibrées par le virement de section à section (comptes 021 et 023).

Le conseil est invité à délibérer

☞ Dossiers « du PERSONNEL » :

- **Indemnité de stage** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a reçu une stagiaire de licence professionnelle « Métiers Administratifs Territoriaux ». La période de stage s'étalait d'octobre 2012 à juin 2013 pour un total de 75 jours. Considérant le travail fourni et la durée du stage, Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de stage pour un montant de 1 000 €.

Le conseil est invité à délibérer

- **Accueil de stagiaires** : Reconduction de la délibération du 7 mai 2012 sur octroi gratification stagiaire jusqu'à la fin du mandat (*copie en annexe*).

Le conseil est invité à délibérer

☛ **Dossiers « Administration » :**

- **Approbation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif au Lion d'Angers.** Selon la réglementation, en application de l'article L2224-5 du CGCT, un rapport doit être fait sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et doit être validé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à valider le rapport de l'année 2012 et précise que ce rapport peut être consulté en mairie, sur demande.

Le conseil est invité à délibérer

- **Approbation du rapport d'activité et du compte administratif 2012 du Comité Syndical du syndicat de Bassin de L'Oudon du Sud.** Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit se prononcer sur les documents présentés.

Le conseil est invité à délibérer

- **DSP pour la garderie périscolaire:**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Commune avait établi un contrat de concession pour la gestion de l'accueil de Loisirs et du périscolaire.

A la suite du transfert de la compétence enfance à la Communauté de Communes en janvier 2013, un avenant (n°2) à ce contrat a été fait indiquant que la Communauté de Communes était chargée de l'accueil de loisirs sans hébergement et que la Commune conservait la partie périscolaire ainsi que la gestion des équipements et des locaux.

La durée du contrat de délégation était fixée à 3 ans ferme à compter du 1^{er} septembre 2010 soit jusqu'au 31 août 2013.

Vu les dispositions de l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant qu'une délégation de service peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général, la durée de la prolongation ne pouvant excéder un an.

Vu la démarche en cours de la Commune du Lion d'Angers dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires qui pourra avoir des impacts sur le mode de gestion de la garderie périscolaire.

De plus, de la Communauté de Communes est aussi dans une démarche de définition de la politique communautaire petite enfance, enfance, jeunesse.

Aussi le Conseil est invité à valider la prolongation de la délégation de service public d'un an qui

prendra fin le 31 août 2014, à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à cette délégation.

Le conseil est invité à délibérer

- Vente du Bâtiment ARLEQUIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Conseil de Communauté avait décidé par délibération en date du 6 décembre 2012, de :

- Retenir le régime dérogatoire du transfert de compétence, à savoir le transfert de propriété de l'équipement communal « Arlequin » (bâtiment et ses abords) à la Communauté de communes en application de l'article L3112- 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;
- Charger le Président de mener à bien les démarches nécessaires à cette transaction ;
- Revenir vers l'assemblée délibérante pour approbation ;
- Mettre tout en œuvre pour un transfert effectif au plus tard le 31 août 2013.

Pour des raisons techniques, l'échéance du 31 août 2013 telle que décidée par le conseil de communauté le 6 décembre 2012 ne peut être respectée. En effet, le problème de fuite n'est pas encore résolu à ce jour. La Commune est en attente du rapport d'expertise qui devrait arriver dans les prochains jours.

Aussi Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les points suivants :

- Retenir le régime dérogatoire du transfert de compétence, à savoir le transfert de propriété de l'équipement communal « Arlequin » (bâtiment et ses abords) à la Communauté de communes ;
- Charger Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à cette transaction ;
- Revenir vers l'assemblée délibérante pour approbation ;
- Mettre tout en œuvre pour que la promesse de vente **soit signée le 31 décembre 2013 au plus tard.**

Le conseil est invité à délibérer

COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

☛ Résultats du travail de la commission :

<p style="text-align: center;">COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT ET CULTURE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>Signature d'une convention avec le Département relative à la desserte d'une bibliothèque relais.</p> <p>Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département une convention de 3 ans relative à la desserte de notre bibliothèque relais. Cette convention définit les engagements réciproques de la commune du Lion d'Angers et du Conseil général de Maine-et-Loire en vue d'organiser les conditions de desserte du service de lecture publique mis en place par la commune (bibliothèque Hervé Bazin) consistant en l'apport par le Département de services (mise à disposition d'un fond de base de 500 documents renouvelé tous les ans, accueil au Bibliopôle des bénévoles, prêts gratuits d'outils d'animation entre autre), dans le cadre du réseau intercommunal des bibliothèques.</p> <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <p>- Assurance Dommage Ouvrage pour le complexe MERIGNAC.</p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude de sol votée lors de la dernière séance ne sera pas réalisée. En effet, l'attestation établie par le bureau de contrôle VERITAS, à l'appui de l'analyse de sol réalisée en 1981 a répondu aux exigences des assurances. Aussi Monsieur le</p>	

<p>Maire propose de retenir le meilleur devis de ceux qui seront présentés le jour du Conseil. Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Mairie – Mission de coordination SPS Monsieur le Maire indique au Conseil que les travaux de rénovation de la Mairie vont débuter en août prochain. Dans la mesure où plusieurs entreprises interviendront sur le chantier, la commune est dans l'obligation de souscrire une mission SPS. Monsieur le Maire propose de retenir la société AAMOCS pour un montant de 1 225.50 € HT. Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Eglise – fourniture et pose spots Monsieur le Maire présente au vote du Conseil le devis DBE pour un montant HT de 3 000 € concernant le changement des spots pour l'église. Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Salle Hélène BOUCHER – tapis de gym, trampoline Monsieur le Maire présente au vote du Conseil le Devis de la Société GYMNOVA pour l'achat de tapis de gym et d'un trampoline pour un montant HT de 4 177.26 €. Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Complexe St Exupéry – démontage, sablage, peinture volets Monsieur le Maire présente au vote du Conseil le devis de l'entreprise BOULAY concernant les travaux sur les volets du complexe Saint Exupéry pour un montant HT de 5 761.10 €. Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Groupe Scolaire Edmond Girard – Maternelle Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société HOUDMON concernant la création d'une armoire de rangement pour un montant HT de 3 104 € Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p>COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	

<p>- Centre bourg – Marché de maîtrise d’œuvre de l’aménagement du centre bourg. Constitution du jury de sélection. Monsieur le Maire, précise au Conseil que la Commune est actuellement en consultation afin de choisir un architecte urbaniste pour définir le futur aménagement du centre bourg. Un jury va être mis en place. Suite à un travail préparatoire du Bureau Municipal et de la commission urbanisme, une liste vous sera proposée le soir du Conseil.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Rue Alphonse COCHARD Numérotation Lors d’une division parcellaire, une nouvelle maison a été construite avec un accès sur la rue Alphonse COCHARD, aussi suite à leur demande, il est proposé d’attribuer le numéro 13 pour Mr et Mme FOURRIER.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Terrain « ex-SERRE » Monsieur et Madame LEROY ont fait construire une maison. Il est proposé de leur affecter un numéro sur le lieudit LE CHATELIER : le numéro 1 pour Monsieur BARTH et le numéro 3 pour Monsieur et Madame LEROY.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Enquête publique sur la révision du schéma d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil du 3 juin, il avait informé le Conseil de cette enquête publique qui se déroule du 12 juin au 12 juillet 2013 et avait invité les Conseillers à venir en Mairie consulter le dossier. Monsieur le Maire vous propose de remettre un avis favorable au projet de SAGE.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION – VOIRIE ET RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION</p> <p>☞ Résultats du travail de la commission</p>	

<p>- Convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour l'aménagement de la route de Montreuil RD 101. Monsieur le Maire présente au Conseil la convention, relative à la réalisation d'une chicane-écluse ainsi que la création d'un trottoir partie sud afin de connecter le cheminement doux de la RD 770 et celui créé entre Montreuil sur Maine et l'entrée d'agglomération. La convention a donc pour objet d'autoriser la Commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre la Commune et le Département.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Impasse du petit Mas : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commission d'analyse des offres s'est réunie le vendredi 28 juin 2013 à 11h pour choisir l'entreprise qui assurera les travaux de VRD (1 seul lot) sur l'impasse du petit Mas sur la portion non prise en compte dans le dossier de la ZAC de Durval aménagée par Besnier Aménagement. Le Cabinet Branchereau, maître d'œuvre des travaux a fait une analyse des 5 offres faites lors de l'ouverture des plis du 21 juin dernier. Suite à cette analyse et après proposition du cabinet Branchereau, la commission a retenu l'entreprise la mieux disante suite aux critères de sélection qui avaient été demandés dans le règlement de consultation. Il est donc proposé au conseil municipal d'acter le choix de la commission, à savoir l'entreprise DURAND pour un montant de 79 794.20 € HT.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Ateliers municipaux – création de portail automatique Monsieur le Maire présente au Conseil le devis Entreprise MILLION, pour la création d'un portail automatique pour les ateliers municipaux, pour un montant HT de 6 600 €.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)</p> <p><i>Devis d'investissement inférieurs à 2 000 €</i></p>	

<p>Commission FINANCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordinateur portable pour Monsieur le Maire pour un montant de 834 € HT <p>Commission PATRIMOINE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eglise – mise aux normes électriques – DBE : 1 750 € HT ▪ Piscine – fourniture et pose de photomètre – EAU 2 : 955.45 € HT ▪ Camping – alimentation électrique chauffe-eau – DBE : 1 147.30 € HT ▪ Ateliers municipaux – 5 enrouleurs pour manifestation – HEULIN ROUSSEAU : 329.50 € HT ▪ Salle de la Mare aux Coqs – fourniture de moquette Forum – REAL BEAULIE : 1 517.60 € HT ▪ Espace Emile Joulain – sèche linge – Ets BOISRAMÉ : 548.41 € HT <p>Commission VOIRIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune – Marché hebdomadaire – panneaux « marché de France » – SIGNAUX GIROD : 1 250.72 € HT ▪ Commune – modification panneau « Jumelage » – SIGNAUX GIROD : 942.28 € HT ▪ Rue Cochard – dalle béton pour bouchage cave – Entreprise DURAND : 1 340 € HT 	
<p style="text-align: center;">INFORMATIONS DIVERSES</p> <p>Demande de dégrèvement Assainissement SAUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour un particulier qui habite rue Colette suite à une fuite 94 m3 à déduire de la facture * Pour un particulier qui habite rue de la Guenelle suite problème fuite chauffe-eau (locataire de Maine et Loire HABITAT). 	

SÉANCE DU 8 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le huit juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier juillet deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, ROUSSEAU Jean-Paul, MME HAMARD Marie-Claude, M BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, ROBIN Anne, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MME MELLIER Nicole, MM PARE Joël, SAULOUP Hugues, MME PRAT Isabelle, M RENOUE Emmanuel, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusés :

Mme Céline POMMIER, qui a donné pouvoir à M Michel BOURGEOIS.
Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Isabelle CROSVILLE, qui a donné pouvoir à M Eugène PERRAULT.
Mme Aline LEJOLY, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Arnaud BUREAU, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Annie ORHAN.

Secrétaire de séance : Nooruddine MUHAMMAD.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	20
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

1/ Bibliothèque Hervé BAZIN – acquisition de livres – Sociétés « La Luciole SARL » et « Au Repaire des Héros »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité L'autorisation à Monsieur le Maire de signer et de régler les devis pour l'acquisition de livres auprès des Sociétés :

*La Luciole SARL – librairie Jeunesse, pour un montant HT de 1 728.13 €, soit 1 823.18 € TTC.

*Au Repaire des Héros, pour un montant HT de 1 570.55 €, soit 1 656.93 € TTC.

Pour un montant total HT de 3 298.68 €, soit 3 480.11 € TTC.

2/ Mondial du Lion – participation de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité :

- La participation de la Commune à la gouvernance du Mondial.
- La participation de la Commune au groupe de Communication du Mondial.
- La participation de de la Commune dans l'organisation du dossier de sécurité externe au site, en prenant en charge la partie administrative du dossier
- Une participation financière exceptionnelle de 30 000 € pour permettre l'organisation de l'édition 2013 du Mondial du Lion à l'association Le Lion équestre.

3/ Groupe Scolaire Edmond Girard – primaire – mobilier scolaire – CAMIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer et de régler les devis pour l'acquisition de mobilier auprès de la CAMIF, pour un montant HT de 2 086.01 €, pour l'école primaire Edmond GIRARD.

4/ Travaux en régie – décisions modificatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la décision modificative permettant le transfert des travaux réalisés en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement, pour les opérations suivantes :

*La création d'allées sablées au terrain de football La Guenelle (3 613.64 € pour les matériaux et 7 602.00 € pour les charges de personnel)

* Le parking Lucien MERIGNAC (3 979.51 € pour les matériaux et 7 686.00 € pour les charges de personnel)

Soit un total pour les deux opérations de 22 881.15 €.

5/ Personnel – Mairie – Indemnité de stage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le versement d'une indemnité de stage de 1 000 € net pour une stagiaire de licence professionnelle « Métiers Administratifs Territoriaux ». La période de stage s'étalait d'octobre 2012 à juin 2013 pour un total de 75 jours. Ce montant a été défini en considérant le travail réalisé et la durée du stage

6/ Personnel – Mairie – Accueil de stagiaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la reconduction de la délibération du Conseil Municipal n° 8 du 7 mai 2012 jusqu'à la fin du mandat actuel. Cette délibération concernant l'autorisation à Monsieur le Maire de verser des indemnités de stage à hauteur de 30% du SMIC, après avis et accord de la Commission du Personnel.

7/ Approbation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif au Lion d'Angers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'adoption du rapport de l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LE LION-D'ANGERS.

Cette délibération répond au Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

8/ Approbation du rapport d'activités et du compte administratif 2012 du Comité Syndical du Syndicat de Bassin de L'Oudon du Sud

Le Conseil Municipal a voté à 26 voix pour car Monsieur PERRAULT ne peut pas participer au vote compte tenu de son statut de Président du Comité Syndical, les documents présentés. Cette délibération répond à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le Conseil doit se prononcer sur le rapport d'activités et sur le compte administratif de l'exercice 2012.

9/ délégation de service public DSP pour la garderie périscolaire:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, la prolongation de la délégation de service public, concernant l'accueil périscolaire avec Récréation pour une période d'un an. En conséquence la délégation prendra fin le 31 août 2014. Et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à cette délégation.

10/ Espace ARLEQUIN – Vente du Bâtiment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les points suivants :

- * de retenir le régime dérogatoire du transfert de compétence, à savoir le transfert de propriété de l'équipement communal « Arlequin » (bâtiment et ses abords) à la Communauté de communes ;
- * de charger Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à cette transaction ;
- * de revenir vers l'assemblée délibérante pour approbation ;
- * de mettre tout en œuvre pour que la promesse de vente **soit signée le 31 décembre 2013 au plus tard.**

11/ Bibliothèque relais – Signature d'une convention avec le Département relative à la desserte d'une bibliothèque relais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la convention de 3 ans avec le Département, relative à la desserte d'une bibliothèque relais et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Cette convention définit les engagements réciproques de la commune du Lion d'Angers et du Conseil général de Maine-et-Loire, en vue d'organiser les conditions de desserte du service de lecture publique mis en place par la commune (*bibliothèque Hervé Bazin*). Elle consiste en l'apport par le Département de services (mise à disposition d'un fond de base de 500 documents renouvelé tous les ans, accueil au Biblio-pôle des bénévoles, prêts gratuits d'outils d'animation entre autre), dans le cadre du réseau intercommunal des bibliothèques.

12/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires – Assurance Dommage Ouvrage – Compagnie d'assurance MMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la proposition de l'assurance MMA concernant l'assurance Dommage Ouvrage pour le complexe sportif Lucien MERIGNAC pour un montant de 10 599.00 € TTC.

13/ Mairie – Travaux – Mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) – Cabinet AAMOCS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis présenté par la société AAMOCS concernant la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour les travaux de la Mairie, d'un montant de 1 225.50 € HT.

14/ Eglise – fourniture et pose spots – Entreprise D.B.E. (Damien BOUILLE Electricque)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis D.B.E. (Damien BOUILLE Electricque) pour un montant HT de 3 000 € concernant le changement des spots pour l'église.

15/ Salle Hélène BOUCHER – divers matériels : tapis de gym, trampoline... – Société GYMNOVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la Société GYMNOVA pour l'acquisition de divers matériels : tapis de gym, trampoline..., pour la salle Hélène BOUCHER, d'un montant HT de 4 177.26 €.

16/ Complexe St EXUPERY – démontage, sablage, peinture volets – Entreprise BOULAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de l'entreprise BOULAY concernant les travaux sur les volets du complexe Saint Exupéry, pour un montant HT de 5 761.10 €.

17/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Maternelle – armoire de rangement – Entreprise HOUDMON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de l'entreprise HOUDMON concernant la création d'une armoire de rangement pour un montant HT de 3 104 €

18/ Centre bourg – Marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg – Constitution du jury de sélection

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil que la Commune a lancé la consultation du marché (MAPA) concernant la conception, la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'une première tranche des travaux du futur aménagement du centre bourg.

Il informe qu'un jury de sélection procédera à une pré-sélection des candidats pour retenir au moins trois groupements comprenant, au minimum, les compétences suivantes : paysage, urbanisme et VRD, afin de passer une audition. Au terme de cette audition un lauréat sera retenu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à valider, à l'unanimité, la constitution du jury de sélection proposée par le bureau municipal et la commission « urbanisme » à savoir :

- Etienne GLEMOT, Maire du Lion d'Angers
- Daniel CHALET, Adjoint délégué au développement économique, à l'urbanisme, à la voirie et aux réseaux.
- Jean Paul ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances
- Nicole MELLIER, conseillère municipale
- Aline LEJOLY, conseillère municipale
- Nooruddine MUHAMMAD, conseiller municipal
- Loïc FOURREAU, Responsable de l'agence technique départementale du Lion d'Angers (Conseil général 49)
- Thierry LEBORGNE Architecte DPLG
- Suppléant : Bernard GABORIAUD

19/ Rue Alphonse COCHARD – numérotation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'attribution du numéro 13 rue Alphonse COCHARD, pour la nouvelle maison construite sur la parcelle AI 524 à la suite de la division parcellaire dans la rue Alphonse COCHARD.

20/ Terrain « ex-serre » – numérotation du lieu-dit « LE CHATELIER »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'attribution des numéros de voirie pour les parcelles suivantes : AE 175 n°1 AE 174 n°3 et AE 111 n°5 rue du Chatelier.

21/ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Enquête publique sur le SAGE du bassin versant de l'Oudon

Le SAGE est un outil de planification de la gestion de l'eau élaboré en concertation par tous les acteurs concernés représentés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ce schéma vise à fixer les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Mayenne.

Le Conseil que la CLE a adopté le projet de SAGE révisé du bassin versant de la Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire d'émettre un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Oudon.

22/ Route de Montreuil sur Maine (RD 101) – Convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour l'aménagement de la route avec le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la convention, relative à la réalisation d'une chicane-écluse ainsi que la création d'un trottoir, en partie sud, afin de connecter le cheminement doux de la RD 770 et celui créé entre Montreuil sur Maine et l'entrée d'agglomération.

La convention a pour objet d'autoriser la Commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre la Commune et le Département.

23/ Impasse du petit Mas – travaux VRD – choix Entreprise DURAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le choix de la commission d'analyse des offres qui s'est réunie le vendredi 28 juin 2013 concernant les travaux de VRD de l'impasse du Petit Mas. Il s'agit de l'entreprise DURAND pour un montant de 79 794.20 € HT.

24/ Ateliers municipaux – création de portail automatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de l'entreprise MILLION, pour la création d'un portail automatique pour les ateliers municipaux, pour un montant HT de 6 600 €.

25/ SIEML – Route d'Angers – remplacement lanternes accidentées HS N°243, 246 et 247 du réseau de l'éclairage public – versement fonds de concours au SIEML

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour la réparation du réseau de l'éclairage public route d'Angers. Soit un montant de 1 044.89 € HT.

Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°4 du 9 janvier 2012

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses Commissions, a décidé de retenir les devis suivants :

Commission FINANCES :

- Ordinateur portable pour Monsieur le Maire – Société A2POINTS : 834 € HT

Commission PATRIMOINE :

- **Eglise** – mise aux normes électriques – DBE : 1 750 € HT
- **Piscine** – fourniture et pose de photomètre – EAU 2 : 955.45 € HT
- **Camping** – alimentation électrique chauffe-eau – DBE : 1 147.30 € HT
- **Ateliers municipaux** – 5 enrouleurs pour manifestation – HEULIN ROUSSEAU : 329.50 € HT
- **Salle de la Mare aux Coqs** – fourniture de moquette Forum – REAL BEAULIE : 1 517.60 € HT
- **Espace Emile Joulain** – sèche linge – Ets BOISRAME : 548.41 € HT
- **Ateliers municipaux** – rotabuse pour karcher – HEULIN ROUSSEAU : 217.03 € HT

Commission VOIRIE :

- **Commune – Marché hebdomadaire** – panneaux « marché de France » – SIGNAUX GIROD : 1 250.72 € HT
- **Commune** – modification panneau « Jumelage » – SIGNAUX GIROD : 942.28 € HT
- **Rue Cochard** – dalle béton pour bouchage cave – Entreprise DURAND : 1 340 € HT

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

OBJET

Installation du nouveau Conseiller Municipal : A la suite de la démission de Madame Anne ROBIN acceptée par Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul PARIS, suivant de la liste a été sollicité, dans le respect de l'article L 270 du Code électoral pour les communes de 3 500 habitants et plus.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

☞ Dossiers « FINANCES » :

- **Loyer du bureau SIG** : par mail en date du 8 juillet, le Président de la Communauté de Communes informait la Commune que le bureau occupé actuellement pour le SIG serait libéré à compter du 1^{er} août 2013. Aussi, compte tenu que le paiement de la location est faite à terme échu et que l'échéance normale était le 28 février 2014, Monsieur le Maire informe de la nécessité de reprendre une délibération pour percevoir le loyer pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 juillet 2013. Pour rappel le montant est de 460.40 € annuel, aussi pour la période concernée, Monsieur le Maire propose de facturer un loyer de 191.83 €.

Le conseil est invité à délibérer

- **Remboursement avance** Monsieur GLEMOT a réglé sur ses propres deniers des frais de restauration pour un montant de 29 €. En effet, le restaurant concerné n'étant pas un tiers usuel de la Commune, Monsieur le Maire devait régler directement.

Le conseil est invité à délibérer

- **Location pour BGE** : La Boutique de Gestion des Entreprises occupe un bureau pour des permanences d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet en création d'entreprise les jeudis matins et vendredis toute la journée. Monsieur le Maire propose de facturer 8 € le m² soit 88 € par mois à compter du 17 mai 2013. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à signer la convention inhérente à la location.

Le conseil est invité à délibérer

- **Indemnité du comptable du Trésor public** : présentation de l'indemnité de conseil et de budget pour l'année 2013 pour un montant brut de 889.13 €.

Le conseil est invité à délibérer

- **GDF-SUEZ** : le contrat d'énergie actuel concernant le logement communal sis rue « du Champ de Foire » arrive à échéance le 30 septembre prochain. EDG-SUEZ fait nouvelle proposition avec un coût d'abonnement annuel de 173.76 € et un prix de consommation de 0.0568 € par KWh. Monsieur le Maire demande aux Conseillers l'autorisation de signer ce nouveau contrat.

Le conseil est invité à délibérer

- **Convention tripartite pour créneaux piscine de Segré**, Monsieur le Maire présente aux Conseillers, la convention à signer entre la Communauté de Communes de Segré, l'école publique du Lion d'Angers et la Commune, concernant l'utilisation de la piscine de Segré.
Le coût sera pris en charge par la Commune à savoir 2.42 € par enfant pour l'entrée et le taux horaire du maître-nageur. De plus, le transport d'un montant de 100.50 € TTC par trajet est pris en charge par la Commune. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à signer la convention.

Le conseil est invité à délibérer

- **Acquisition préfabriqué du Collège du Val D'Oudon**. Le Conseil Général a décidé de se séparer du préau utilisé lors des travaux de rénovation du collège. Le préau ayant déjà été démonté le nombre de fois autorisé par le fabricant, il ne peut plus servir pour les futurs chantiers de rénovation du CG49. En conséquence, le CG49 nous propose une cession à l'euro symbolique, charge à la commune de démonter et de remettre le terrain en état.
Ce préau est destiné aux services techniques. Monsieur le Maire sollicite l'accord des Conseillers pour cette acquisition, ainsi que pour déposer une demande de permis de construire pour l'installation sur le terrain des services techniques et enfin l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le conseil est invité à délibérer

☛ **Dossiers « Administration » :**

- **Modification des commissions** : Pour faire suite à la démission de Madame ROBIN, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la composition de certaines commissions, à savoir :
 - ✓ Monsieur Jean Paul PARIS prend la succession de Madame Anne ROBIN dans les **commissions « urbanisme » et « Voirie »**.
 - ✓ **Communauté de Communes** : Madame ROBIN était membre suppléant. Monsieur le Maire

propose de nommer Madame Céline POMMIER qui suit les travaux de la commission enfance-jeunesse.

- ✓ **SIEML** : Monsieur Frédéric COULAS n'avait pas été remplacé en tant que membre suppléant. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Bernard GABORIAUD.
- ✓ **Comité de Jumelage** : Madame Florence AUGEREAU n'a pas été remplacée en tant que membre suppléant. Monsieur le Maire propose de nommer Madame Isabelle PRAT qui est membre du jumelage.
- ✓ **Commission d'analyse des offres** : Madame Anne ROBIN était suppléante. Monsieur le Maire propose de nommer Madame Véronique BAUDEY.

Le conseil est invité à délibérer

- **Information** : Il sera nécessaire de remplacer Monsieur Jean-Paul PARIS en tant que membre expert du CCAS compte tenu de sa nomination de conseiller municipal.

- **Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de bassin de l'Oudon Sud (SBOS)** : Monsieur le Maire présente aux Conseillers les nouveaux statuts du SBOS. La modification porte principalement sur le passage de deux délégués titulaires à un titulaire et un suppléant par commune. Cette disposition sera applicable le 10 mars 2014. Le Conseil Municipal est invité à donner un avis conformément à l'article L 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur PERRAULT reste titulaire en tant que Président et Monsieur SAULOUP devient suppléant.

Le conseil est invité à délibérer

- **Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A)** : Conformément à l'article L.1524-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit approuver par délibération le rapport annuel sur la situation financière de la SPLA de l'Anjou. *Le rapport est joint en annexe.*

Le conseil est invité à délibérer

- **SPANC** : Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, la délibération et les rapports annuels 2011 et 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. *Les rapports sont joints en annexe.*

Le conseil est invité à délibérer

SIAEP : Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'exercice 2012. *Compte tenu du volume du rapport (26 pages), Monsieur le Maire invite les Conseillers à venir le consulter en Mairie avant la séance.*

Le conseil est invité à délibérer

- **CCRLA : Modification des statuts de la Communauté de Communes : Ecole de Musique**

Lors de sa séance du 19 décembre 2012, le Comité syndical du Pays Segréen a validé le principe du financement de la compétence « Ecole de musique », s'appuyant sur une période transitoire 2013-2024 pour les dépenses liées aux locaux. Devant faire face à des difficultés pour la mise en œuvre de cette décision, et aucun accord politique n'ayant pu être trouvé pour que le Pays assure la compétence en totalité, le comité syndical du Pays Segréen a validé le 19 juin 2013 la proposition de modification de ses statuts en limitant sa compétence uniquement à l'animation de l'Ecole de musique, la question des locaux revenant aux communautés de communes.

En parallèle, l'ensemble des communautés de communes dispose de la compétence mais rédigée différemment. Afin d'harmoniser ces différents statuts et d'éviter toute interprétation erronée des obligations des uns et des autres, il convient que la compétence des communautés de communes soit rédigée sous la même forme.

Consultée sur ce sujet, la Préfecture de Maine-et-Loire, préconise un « toilettage des statuts des communautés de communes composant le Syndicat du Pays Segréen et de ce dernier ».

Le conseil de communauté de la Région du Lion d'Angers, **réuni le 27 juin 2013**, a décidé à l'unanimité, de valider la proposition de modification suivante des statuts de la Communauté de communes :

- Remplacer dans la compétence facultative ainsi rédigée :
 - « 5-Culture, Sports, Actions de Communication et Promotion de la Communauté de communes :
 - 5.1 Culture (...)
 - « Construction et participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école de musique de Pays Haut-Anjou Segréen » (...) »
- Par :
 - « 5-Culture, Sports, Actions de Communication et Promotion de la Communauté de communes :
 - 5.1 Culture (...)
 - « Ecole de musique » (...) »

Suite à la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2013 relative à la proposition de modification statutaire, Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver la proposition de modification statutaire susvisée,
- Modifier en conséquence les statuts de la Communauté de communes afin de tenir compte de cette modification ;
- Demander à Monsieur le Préfet de Maine et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts

<p>modifiés si ceux-ci recueillent l'accord favorable de la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p> <p>- Mondial du Lion : Signature convention. Le Lion Equestre et l'Institut Français du cheval et de l'équitation, coorganisateur de la manifestation ont mis en place un groupe de travail élargi avec les collectivités locales déjà liées à la manifestation : Le Conseil Régional des Pays de la Loire, Le Conseil général de Maine et Loire, L' Anjou Bleu Pays Segréen, la Communauté de communes de la Région du Lion, Le Comité régional d'Equitation des Pays de la Loire, Le Comité départemental d'Equitation du Maine et Loire et la ville du Lion d'Angers. La convention de partenariat consiste en la mise en commun de moyens humains, financiers, logistiques et administratifs visant à une organisation efficace du Mondial du Lion. La ville du Lion d'Angers « est sollicitée de par sa compétence statutaire « Sécurité », pour assurer la gestion administrative de la sécurité de la manifestation hors champ de la compétition équestre. Il nous est demandé de mobiliser nos propres moyens et supports de communication pour contribuer à l'animation et à la promotion du Mondial du Lion, de mobiliser 2 personnes la semaine de la manifestation, weekend compris, pour le fleurissement de la compétition ». Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION – VOIRIE ET RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION</p> <p>☞ Résultats du travail de la commission</p> <p>- SIEML : fonds de concours pour la maintenance de l'éclairage public : participation de 916.55 € TTC pour un montant total de travaux de 1 222.07 € TTC (<i>intervention du 17/06/2013</i>).</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE</p> <p>☞ Résultats du travail de la commission :</p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT ET CULTURE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT</p> <p>☞ Résultats du travail de la commission</p>	

<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p>	
<p style="text-align: center;">COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>☛ <u>Résultats du travail de la commission</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de PRUILLE et de la Commune de GREZ NEUVILLE. Monsieur le Maire informe les Conseillers que la commune de PRUILLE et la commune de GREZ NEUVILLE ont communiqué à la commune un CD-Rom relatif à son PLU qui est consultable en Mairie auprès du service Urbanisme. Il sera aussi présenté lors de la Commission Urbanisme qui a lieu le 27 août. <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p> - Acquisition du logement du Crédit Agricole : Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'après négociation avec le Crédit Agricole, le prix de 80 000 € net vendeur a été accepté par les deux parties. Ce montant correspond à l'estimation des domaines. A cette somme s'ajoutent les frais de notaires pour un montant de 6 800 €. Une clause de substitution pour un montant complémentaire de 4500 € a été également négociée en cas de cession à un tiers, public ou privé, ayant un projet d'intérêt général. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de cette opération et à régler les sommes correspondantes. <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p> - Information : Le permis de construire du futur EHPAD les Tilleuls a été signé le 21 août. - Validation du cabinet retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg du Lion d'Angers. Le résultat du jury du 28/08/2013 sera présenté aux Conseillers pour validation. <p style="text-align: right; color: red;">Le conseil est invité à délibérer</p> 	

<p>- ZAC Jules VERNE: Monsieur le Maire rappelle qu'il était convenu de vendre des talus (délaissés,) aux riverains, de la partie de l'avenue Jules Verne concernée par la ZAC. Monsieur le Maire propose le prix de l'euro symbolique et précise, que les frais de notaire seront à charge de la commune. Aussi Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'approuver le tarif de l'euro symbolique et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à cette opération. Pour information, la cession ne sera mise en œuvre qu'à la suite des travaux liés à l'effacement des réseaux.</p> <p style="text-align: right;">Le conseil est invité à délibérer</p>	
<p style="text-align: center;">Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)</p> <p>Devis d'investissement inférieurs à 2 000 €</p> <p>Commission FINANCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devis Bibliothèque : complément de commande pour un montant de 235.92 € HT – Librairie CONTACT <p>Commission PATRIMOINE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux Logement de la Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> - prises de courant, société DBE 702 € HT - volet et porte garage arrière, Atelier MICHEL pour un montant total de 1 591.93 € HT - porte pour le local « Resto du Cœur », société HOUDMOND pour un montant de 1 309 € HT <p>Commission VOIRIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiches pour enquête publique PLU : devis CONNIVENCE pour un montant de 146 € HT + publication avis dans presse – MEDIALEX (2X 470.54 € HT). 	
<p>INFORMATIONS DIVERSES</p>	

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six août deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, M MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabelle, MELLIER Nicole, M SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, M RENOUE Emmanuel, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Étaient excusés :

Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Céline POMMIER
M Arnaud BUREAU, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER
M Bernard GABORIAUD, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul ROUSSEAU
M Joël PARE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET
M Benjamin SIRJEAN qui a donné pouvoir à M Eugène PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Annie ORHAN

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	22
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

1/ Bureau SIG (Système d'Information Géographique) loué à la Communauté de Communes – loyer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, le montant du loyer à facturer à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, concernant le bureau des permanences pour le SIG, pour la période du 1^{er} mars au 31 juillet 2013, d'un montant de 191.83 €, payable à terme échu.

2/ Mairie – Frais de restauration – remboursement facture à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 26 voix pour, le versement de la somme de 29 € à Monsieur le Maire en remboursement de l'avance qu'il a réalisé sur présentation de la facture.

3/ Bureau permanence pour la BGE (Boutique de Gestion des Entreprises) – loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le montant du loyer du bureau mis à disposition de BGE pour assurer ses permanences, 88 € par mois (8€ le m²). Le loyer est applicable à compter du 17 mai 2013 et payable trimestriellement. Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention inhérente à ce dossier.

4 Indemnités 2013 – Trésorier payeur – « indemnités de conseil et de confection de budget »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'attribution des indemnités de conseil et de confection de budget, au Trésorier Payeur, pour l'année 2013, avec un taux à hauteur de 100 %, soit un total de 889.13 € brut. Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

5/ Logement communal sis « 15 rue du Champ de Foire » – nouvelle proposition contrat d'énergie gaz – GDF-SUEZ Energies France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 26 voix pour et 1 abstention, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer un nouveau contrat d'énergie gaz avec GDF-SUEZ Energies France, concernant le logement communal sis « 15 rue du Champ de Foire », à effet du 1^{er} octobre 2013, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

6/ Piscine intercommunale « Les Nautes » de Segré – Convention tripartite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention tripartite entre la Communauté de Communes de Segré, l'école publique Edmond GIRARD (maternelle et élémentaire) du Lion d'Angers et la Commune, concernant l'utilisation de la piscine intercommunale « Les Nautes » de Segré et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014.

7/ Collège du Val d'Oudon – acquisition préfabriqué (préau)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'acquisition auprès du Conseil Général, du préau en préfabriqué installé au Collège du Val d'Oudon, à l'euro symbolique, charge à la commune de démonter et de remettre le terrain en état. Le Conseil a voté à l'unanimité l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour l'installation de ce préau préfabriqué, sur le terrain des Services Techniques. Enfin le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

8/ Commissions – Modification

Pour faire suite à la démission de Madame ROBIN, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité les modifications proposées par Monsieur le Maire :

- Commissions « Urbanisme » et « Voirie », Monsieur Jean Paul PARIS prend la succession de Madame Anne ROBIN.
- Communauté de Communes : Madame Céline POMMIER est nommée en remplacement de Madame Anne ROBIN en tant que membre suppléant.
- SIEML : Monsieur Bernard GABORIAUD est nommé en remplacement de Monsieur Frédéric COULAS en tant que membre suppléant.
- Comité de Jumelage : Madame Isabelle PRAT est nommée en remplacement de Madame Florence AUGEREAU en tant que membre suppléant.
- Commission d'analyse des offres : Madame Véronique BAUDEY est nommée en remplacement de Madame Anne ROBIN en tant que membre suppléant.

9/ SBOS (Syndicat de bassin de l'Oudon Sud) – approbation des nouveaux statuts

Monsieur Eugène PERRAULT, Président du SBOS (Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud) se retire de la salle pour ne pas prendre part à ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité 26 voix pour les nouveaux statuts du syndicat de bassin de l'Oudon sud dont la modification principale porte sur le passage de deux délégués titulaires à un titulaire et un suppléant par commune. Cette disposition sera applicable à compter des prochaines élections.

: 10/ SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) – approbation rapport annuel au 31 décembre 2012, sur la situation financière de la SPLA de l'Anjou

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'approbation du rapport annuel au 31 décembre 2012, sur la situation financière de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

11/ SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) – approbation des rapports annuels 2011 et 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation des rapports annuels 2011 et 2012, sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

12/ SIAEP – approbation du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'approbation du rapport annuel 2012 (*annexé*), sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable.

13/ Ecole de Musique – modification des statuts de la Communauté de Communes

Lors de sa séance du 19 décembre 2012, le Comité syndical du Pays Segréen a validé le principe du financement de la compétence « Ecole de musique », s'appuyant sur une période transitoire 2013-2024 pour les dépenses liées aux locaux.

Devant faire face à des difficultés pour la mise en œuvre de cette décision, et aucun accord politique n'ayant pu être trouvé pour que le Pays assure la compétence en totalité, le comité syndical du Pays Segréen a validé le 19 juin 2013 la proposition de modification de ses statuts en limitant sa compétence uniquement à l'animation de l'Ecole de musique, la question des locaux revenant aux communautés de communes.

En parallèle, l'ensemble des communautés de communes dispose de la compétence mais rédigée différemment. Afin d'harmoniser ces différents statuts et d'éviter toute interprétation erronée des obligations des uns et des autres, il convient que la compétence des communautés de communes soit rédigée sous la même forme.

Consultée sur ce sujet, la Préfecture de Maine-et-Loire, préconise un « toilettage des statuts des communautés de communes composant le Syndicat du Pays Segréen et de ce dernier ». Le conseil de communauté, réuni le 27 juin 2013, a décidé à l'unanimité, de valider la proposition de modification suivante des statuts de la Communauté de communes :

Remplacer dans la compétence facultative ainsi rédigée :

« 5-Culture, Sports, Actions de Communication et Promotion de la Communauté de communes :

5.1 Culture

(...)

« Construction et participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école de musique de Pays Haut-Anjou Segréen »

(...) »

Par :

« 5-Culture, Sports, Actions de Communication et Promotion de la Communauté de communes :

5.1 Culture

(...)

« Ecole de musique »

(...) »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité : l'approbation de la proposition de modification statutaire susvisée, de modifier en conséquence les statuts de la Communauté de communes afin de tenir compte de cette modification et de demander à Monsieur le Préfet de Maine et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts modifiés si ceux-ci recueillent l'accord favorable de la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI.

14/ Mondial du Lion – signature convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat qui consiste en la mise en commun de moyens humains, financiers, logistiques et administratifs visant à une organisation efficace du Mondial du Lion. Elle retrace les dispositions votée au Conseil du 8 juillet 2013.

15/ SIEMML – versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage effectuées le 17 juin 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75 % soit un montant de 916.55 € TTC au profit du SIEMML pour le dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires, effectué le 17 juin 2013 (n° dossier EP176-13-18)

16/ PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de PRUILLE et de la Commune de GREZ NEUVILLE – avis de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de n'émettre aucune observation sur les projets de Plan Local d'Urbanisme des communes de PRUILLE et de GREZ-NEUVILLE, et donne donc un avis favorable.

17/ Acquisition du logement du Crédit Agricole

Monsieur SAULOUP se retire du Conseil et ne participe pas au vote en raison de sa présence au conseil d'administration de l'établissement vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 26 voix pour ~~et une abstention~~ l'acquisition de l'immeuble sis 16 quai d'Anjou cadastré AH 438 appartenant au Crédit Agricole, pour un montant de 80 000 € net vendeur auxquels s'ajoutent les frais de notaire estimés à 6 800 €. Le prix est conforme à l'estimation de France Domaine qui se situait entre 75 000 à 80 000 €. Le Conseil vote à l'unanimité une éventuelle clause de substitution pour un montant complémentaire de 4 500 € qui a été également négociée en cas de cession à un tiers, public ou privé, ayant un projet d'intérêt général. Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la conclusion de cette opération et à régler les sommes correspondantes.

18/Validation du cabinet retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la sélection du Jury réuni le 28 août à savoir le cabinet FORMA 6 pour taux de rémunération de 6.50 % concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre bourg de la Commune. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la contractualisation.

19/ZAC Jules VERNE

Madame MELLIER se retire du Conseil et ne participe pas au vote puisque concernée par cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à 25 26 voix pour de vendre des talus (délaissés,) aux riverains, de la partie de l'avenue Jules Verne concernée par la ZAC au prix de l'euro symbolique. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 26 voix pour la prise en charge par la Commune des frais de notaire inhérents aux ventes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour information, la cession ne sera mise en œuvre qu'à la suite des travaux liés à l'effacement des réseaux.

20/Relevés topographiques pour l'aménagement du Centre BOURG

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le devis BRANCHEREAU pour un montant de de 4 958 € HT concernant les relevés topographiques des rues du Général LECLERC, rue des Sources, rue Alphonse COCHARD, rue Godard FAULTIER, rue Saint GATIEN, rue Anselme BOUVET, rue du Marché et rue Octave HAMELIN.

21/ Assujettissement de la Taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Conseil Municipal avait pris une délibération concernant l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants mais il était précisé pour les logements vacants depuis plus de 5 ans. Or le délai est du ressort du législateur et celui-ci a été avancé à plus de 2 ans. Aussi le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la continuité d'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants sans indiquer le délai puisque celui-ci dépend du législateur.

22/ Avenant 1 lot 4 Complexe MERIGNAC

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'avenant 1 du lot 4 détenu par L'entreprise CRUARD pour un montant de 927.03 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires. Les travaux supplémentaires concernent un rajout de gouttières.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 €

Commission FINANCES :

Devis Bibliothèque : complément de commande pour un montant de 235.92 € HT – Librairie CONTACT

Commission PATRIMOINE :

Travaux Logement de la Trésorerie :

Prises de courant, société DBE 702 € HT

Volet et porte garage arrière, Atelier MICHEL pour un montant total de 1 591.93 € HT

Porte pour le local « Resto du Cœur », société HOUDMOND pour un montant de 1 309 € HT

Commission VOIRIE :

Affiches pour enquête publique PLU : devis CONNIVENCE pour un montant de 146 € HT + publication avis dans presse – MEDIALEX (2X 470.54 € HT).

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusés :

Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Isabelle PRAT est arrivée à 20h50 lors de la séance publique et n'a donc pas participé au vote des 2 premiers points.

Secrétaire de séance : M Bernard GABORIAUD.

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur SAULOUP : « Je reviens sur le point voté concernant la convention tripartite de la piscine intercommunale « Les Nautilus » de Segré. Je n'avais pas vu que la convention concernait l'école maternelle et élémentaire publique Edmond GIRARD, je croyais que toutes les écoles étaient intéressées.

M le Maire : financièrement les deux écoles sont dotées. Par contre, techniquement nous n'organisons le déplacement « piscine » que pour le Groupe Scolaire Edmond GIRARD. Ste Claire organise ses dépenses comme elle l'entend.

M SAULOUP : Et elle aura des créneaux horaires ?

M le Maire : C'est l'école privée Ste Claire qui décidera. Si elle le souhaite, nous l'accompagnerons dans ses démarches.

M ROUSSEAU : Dans les frais de fonctionnement, ce sera au prorata du nombre d'enfants Lionnais ».

Adoption à l'unanimité.

> Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

1/ supprimer le point suivant :

Commission Action Sociale – Logement – Solidarité :

→ Maine & Loire HABITAT – vente de logements

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après renseignement, il n'y a pas lieu de prendre une délibération sur le prix de vente des logements.

2/ de remplacer un mot erroné pour la :

Commission Patrimoine :

→ Travaux Chapelle du cimetière : Monsieur le Maire indique qu'il faut lire : « L'éventuelle mise en place de columbariums (et non cavurnes) sera étudiée pour permettre une utilisation du bâtiment ».

Adoption à l'unanimité.

> Agenda du Maire

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

> Agenda de M Jean-François BONSERGENT Conseiller Général

M. le Conseiller Général commente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 27 septembre 2013 :

▪ Revalorisation de la participation à la non réalisation de places de stationnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une participation financière est demandée pour les constructeurs qui ne peuvent pas réaliser des places de stationnement sur leur terrain ou sur un emplacement proche.

Cette participation n'a pas été réévaluée depuis 2011, aussi il convient de la réactualiser. Monsieur le Maire propose de réviser le montant en prenant comme référence l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2013 (indice 1646).

Aussi la participation passera de 2 435.10 € à 2 516.12 € à compter du 1^{er} novembre 2013.

Vote : 26 voix pour.

▪ Décision modificative pour les amortissements

Monsieur le Maire présente au Conseil une décision modificative qui n'a pas de conséquence sur l'équilibre budgétaire car il s'agit d'une opération d'ordre concernant les amortissements. Les opérations se compensent entre les deux sections tant en dépenses qu'en recettes.

- Section de fonctionnement :

7811-020 Recettes : reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles +5904.56 €

023-020 Dépenses : virement à la section d'investissement -5 904.56 €

- Section d'investissement :

28158-020 Dépenses Amortissements des autres installations matériel et outillages : -5 904.56 €

021-020 : Recettes : virement de la section de fonctionnement + 5 904.56 €

Vote : 26 voix pour.

Arrivée de Mme Isabelle PRAT.

→ Dossiers « du Personnel » :

▪ Maintien des primes pendant les arrêts de travail des agents

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'à ce jour, lorsqu'un agent est en arrêt de travail depuis plus de trois mois, son régime indemnitaire est maintenu à 100% alors que son traitement indiciaire est à 50%.

Afin de s'aligner sur la réglementation de la fonction publique concernant le maintien des primes en situation d'arrêt de travail, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération, spécifiant que le régime indemnitaire de l'agent suivra dorénavant la mise en demi-traitement au terme des trois mois de plein traitement.

Adoption à l'unanimité.

M ROUSSEAU informe le Conseil :

« Nous avons recruté un agent en contrat à durée déterminée à compter du 15 octobre 2013 pour une durée de 6 mois, afin de remplacer un agent administratif pendant son congé de maternité qui débutera début novembre.

Les missions principales assurées seront l'accueil, l'état civil et les élections. Nous avons reçu une soixantaine de candidatures et nous avons donné la priorité à ceux qui ont déjà travaillé en mairie. Cet agent a une licence professionnelle aux métiers administratifs territoriaux et nous avons de très bonnes références la concernant ».

→ Dossiers « Administration » :

▪ Recensement de la Population

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants de la Commune du Lion d'Angers sont recensés tous les cinq ans. Monsieur le Maire informe le Conseil que le prochain

recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014, en lien avec l'INSEE. Aussi, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal principal, ainsi qu'un coordonnateur communal adjoint.

Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer en tant que :

- coordonnateur communal principal : Madame Marie-Claude HAMARD, Adjointe au Maire, déléguée au CCAS
- coordonnateur communal adjoint : Madame Hélène GALON, agent administratif communal, chargé de communication
- Madame Sandra GUESDON, Directrice Générale des Services, assurera le suivi du dossier administratif en binôme avec Madame Hélène GALON.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARE

Compte rendu du 30 septembre 2013 :

La commission CCAS a remercié Monsieur Jean-Paul PARIS qui va quitter la commission depuis qu'il est devenu conseiller municipal / **Agenda** de l'Adjointe au Maire, déléguée au CCAS / **Dossiers sociaux** : 2 dossiers nécessiteront une entrevue complémentaire - 1 dossier d'aide financière / **Dossier ADAPA** : plusieurs dossiers ont été présentés au Conseil général : des refus, des admissions et d'autres sont en cours d'étude / **Aides aux sports** : 12 aides ont été attribuées suite au forum des associations, pour un montant total de 348.75 € / **La Semaine Bleue** : en association avec le Clic de l'Anjou Bleu, diverses manifestations seront organisées pour les aînés la semaine du 14 au 19 octobre 2013 – pour la commune du Lion d'Angers : manifestation à l'Espace Emile JOULAIN le 17 octobre 2013 de 9h à 11h30 – plusieurs ateliers seront proposés : pâte à sel, peinture, comptines et coin blabla – participation des maisons de retraite du Lion d'Angers, Vern d'Anjou et Chenillé Changé, du Club de Rencontres & Loisirs, du Relais d'assistantes maternelles et de la halte garderie / **Banque Alimentaire** : la collecte nationale se déroulera les 29 et 30 novembre 2013 / **Nombre de demandeurs d'emplois** à fin septembre 2013 : 233 personnes (*dont 120 femmes et 113 hommes*) – en septembre 2012 : 186 personnes (*dont 91 hommes et 95 femmes*).

Commission logement :

3 attributions 1 T2 et 2 T3 / proposition de relance du dispositif intercommunal d'aide OPAH pour un an / Demande d'installation d'une maison d'assistantes maternelles.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 17 septembre 2013 :

Forum des Associations : compte rendu du 3^{ème} forum où 34 associations ont présenté leurs activités avec des animations diverses - Cette année un compteur a permis d'enregistrer plus de 800 visiteurs - Après un tour d'horizon avec les associations présentes, le forum a donné pleine satisfaction - manque de bénévoles pour l'installation le vendredi, par contre tous sont restés pour le rangement après le forum – la moquette achetée par la ville a fait son plus bel effet – la commission remercie l'implication des agents des services techniques de la mairie / **Participation à différentes assemblées générales** de rentrée : **Tennis Club Lionnais** : outre les animations à chaque période de vacances scolaires, le club renouvelle certaines activités : initiations avec des classes primaires, journée tennis/musique. Le club projette un tournoi en faveur du Téléthon – **Le Rayon Sportif Lionnais** : nouveaux justaucorps pour porter haut les couleurs du club lors des prochains championnats - Le club a anticipé la réforme des rythmes scolaires cette année en libérant les cours du mercredi matin / **Prochaine rencontre associative** : le 15 novembre 2013 à 20h30 à la salle David d'Angers. Cette soirée se déroulera en 2 temps : un moment d'échange et d'information entre la ville et les

associations, la seconde partie sera animée par un intervenant, le sujet est en cours de préparation / **Le voyage des Maisons Fleuries** a eu lieu le samedi 14 septembre 2013 à la Roche-sur-Yon - découverte de la ville - programme de visite original et instructif préparé par le responsable des espaces verts - Les Lionnais ont tous apprécié cette journée - La soirée de remise des prix aura lieu le 13 Novembre 2013 à 19h à l'Espace Emile JOULAIN.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie JAMET

Compte rendu du 2 octobre 2013 :

Journal du Lion : dossier central de novembre, décembre : OPAH (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) / **Site Internet** : bonne fréquentation - 200 visites par jour - 14 nouvelles informations diffusées en septembre / **Panneau d'information électronique** : bonne utilisation par les associations / **L'accueil des nouveaux habitants** a eu lieu le 4 octobre 2013 avec environ 15 foyers présents sur 41 foyers inscrits / **Mondial du Lion** : conférence de presse le 1^{er} octobre 2013 - un cocktail de bienvenue est prévu le 16 octobre 2013 à 18h45 offert par la commune / **Retour sur le bal du 14 juillet** : un bilan a été réalisé avec les deux organisateurs « Vélo Club Lionnais » et « Amicale des Sapeurs Pompiers » - Changement pour l'année 2014 -

M BOURGEOIS : « Il n'y aura pas de bal populaire en 2014 car l'Espace Emile JOULAIN a été réservé pour un mariage. La commune proposera de tirer le feu d'artifice le soir de la fête de la musique puisqu'il y aura un aspect festif. Nous interrompons la fête le temps du tir pendant environ 20 minutes ».

/ **Carte de vœux** : photo avec citation / **Comptes rendus des différentes réunions** dont celle sur l'hôtellerie de plein air / **Divers** : Vœux du Maire le 4 janvier 2014 à 11h à l'Espace Emile JOULAIN.

M BOURGEOIS : « L'exposition sur l'eau qui s'est clôturée hier soir, a été un véritable succès. Plus de 400 scolaires ont fréquenté cette exposition. Le public pouvait s'y rendre gratuitement hier de 14h à 18h30 ».

▪ Bulletin municipal – MAPA (Marché A Procédure Adaptée) – reconduction de marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un marché à procédure adaptée pour la réalisation du Bulletin Municipal, composé de trois lots (*Mise en page – Impression – Régie publicitaire*) et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 30 octobre 2013.

Monsieur le Maire précise que ce marché est renouvelable deux fois pour une période de douze mois, la durée totale du marché ne pouvant pas excéder trois ans.

Pour chaque lot, une convention définissant les modalités de collaboration entre la commune et l'entreprise retenue avait été signée pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 30 octobre 2013. Le conseil municipal est invité à renouveler le marché et les conventions.

Lot 1 – Mise en page – Entreprise retenue : Agence de communication Pour Qui Pourquoi

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

Signature d'une convention pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

Lot 2 – Impression – Entreprise retenue : Imprimerie Connivence (anciennement dénommée PGR PLOT)

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

Signature d'une convention pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

Lot 3 – Régie publicitaire – Entreprise retenue : Imprimerie Connivence

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

Signature d'une convention pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014
Adoption à l'unanimité.

▪ **Bulletin municipal – Adoption des tarifs des encarts publicitaires pour 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil la grille tarifaire concernant les encarts publicitaires dans le journal du Lion. Il indique que l'imprimerie CONNIVENCE propose à la commune une grille tarifaire pour l'année 2014 ; Monsieur le Maire précise que les tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2013.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider la grille tarifaire des encarts publicitaires, proposée par l'imprimerie CONNIVENCE, applicable pour l'année 2014.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 24 septembre 2013 :

Visite de plusieurs lieux : Complexe sportif Lucien MERIGNAC : travaux d'étanchéité terminés – pose du bardage – problème porte : le maçon n'a pas respecté les cotes ce qui pourrait provoquer des problèmes d'isolation et d'infiltration – problème de nettoyage au départ des artisans - la commission travaillera sur les aménagements extérieurs – demandes de devis pour l'aménagement intérieur : bar / **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire :** le carrelage du hall sera changé – mauvaise utilisation dans le fonctionnement des stores –

problème de puissance électrique dans une salle réservée aux instituteurs (coin cuisine) -

M SAULOUP : « Nous nous sommes rendus compte que la salle des instituteurs est utilisée comme réfectoire. Le nombre d'appareils électrique, par exemple 3 micro-ondes, est bien supérieur à la capacité des prises.

M PERRAULT : Nous avons un problème de fonctionnement des stores qui me pose question car nous avons affiché le fonctionnement.

M SAULOUP : ces stores ont été changés il y a un an et demi et sont pour partie à remplacer ».

– **Maternelle :** mise en place de placards dans le hall pour remplacer les armoires / **Espace ARLEQUIN :** reprise de l'étanchéité côté animateur par la société SMAC malgré cela, les infiltrations d'eau continuent – suite à une expertise : responsabilité décennale de la SMAC – porte d'entrée : moteur hors d'usage car l'utilisation est fonction du nombre d'ouverture dans la journée : déclaration à l'assurance / **Complexe St EXUPERY :** les huisseries ont été changées – finition en cours par la société DUCHESNE – attente devis pour l'accessibilité – la commission est satisfaite des travaux effectués – problème de persienne réglé / **Eglise :** les membres sont montés sur l'échafaudage pour voir les travaux de rénovation – très belle vue – les photos projetées à la soirée des nouveaux habitants avaient été prises du haut de l'église.

▪ **Humidité au bâtiment « A la Croisée des Chemins » : Installation d'un mur-tronic**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des infiltrations d'eau ont été constatées sur le bâtiment « A la Croisée des Chemins ». Il indique que le système mur-tronic permet de contrarier la remontée de l'humidité par utilisation d'un courant faible.

Monsieur le Maire présente le devis de la société BATI-SEC-ET-SAIN d'un montant de 3 328.50 € HT. Cette société s'engage à rembourser la commune si le taux d'humidité constaté sur une année n'a pas baissé. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Travaux Chapelle du Cimetière**

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis pour des travaux de réfection de la Chapelle du cimetière. *Pour mémoire, cette chapelle est devenue la propriété de la commune à la suite d'un don au XIX^{ème} siècle.*

- Réfection de la toiture : Société VIGNERON pour un montant de 6 235 € HT
- Mise en sécurité des tuffeaux : Société CRL pour un montant de 2 499 € HT

L'éventuelle mise en place de columbariums va être étudiée pour permettre une utilisation publique future du bâtiment.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur PERRAULT rappelle au Conseil l'historique de la Chapelle :

« Dans le cimetière du Lion d'Angers, une allée centrale mène à une église dite Chapelle, de style néo-roman, située au fond du cimetière.

Cette Chapelle a été érigée par Monsieur et Madame Alfred DEBEAUVOYS des FAVERIES en 1878 - 1879.

En sa partie inférieure, se trouvent les cercueils d'anciens curés de la paroisse St Martin de Tours : Ludovic ALLARD (1801-1843), Jacques LORIOUX (1843-1878), Aimé LEFEVRE (1878-1889), Auguste BOYER (1889-1897), Henri BENESTREAU (1936-1960) puis de l'abbé Pierre MACE (2006).

La dégradation des corniches ainsi que le mauvais état de certaines parties de la toiture ont conduit la commission Patrimoine à :

- proposer les interventions nécessaires pour garder cette chapelle en parfait état,
- et conserver son état patrimonial et architectural intéressant (les plans d'architectes étant aux archives départementales de Maine & Loire) ».

⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 26 septembre 2013 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 3 Permis de Construire
- 4 Déclarations Préalables
- 7 Certificats d'Urbanisme
- 5 Droits de préemption sans suite

Projet d'aménagement du centre ville - compte rendu de la visite à PONTCHÂTEAU le 20 septembre dernier - remarque sur les contraintes inhérentes à cette réalisation - le Cabinet FORMA 6 a pris note des informations : relevés topographiques - rencontre fixée avec le CAUE et FORMA 6 le 18 octobre 2013 / **ZAC de DURVAL** : début des travaux de la tranche 3 le 15 novembre 2013 - mise en vente des terrains fin 2013 - fin des travaux de voirie provisoire mars 2014 - la tranche 3 comprend 45 lots + 1 îlot / **Terrains en vente** : il reste 2 terrains au BOCAGE et 2 terrains à DURVAL.

▪ Logement du Crédit Agricole – sis 16 qual d'Anjou

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 septembre 2013, le Conseil a décidé d'acquérir le logement du Crédit Agricole sis 16 qual d'Anjou, afin de contrôler le devenir de ce bâtiment. Cette délibération contenait une clause éventuelle de substitution à un tiers présentant un projet d'intérêt général.

Le compromis de vente a été signé le 11 septembre 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'un tiers (tiers représenté par le Dr Hélène RENARD, NDLR) est venu présenter une proposition d'installation de deux cabinets médicaux dans ce local. Ce qui répond aux termes de la clause de substitution.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter de ne plus acquérir le bien et de céder les bénéfices des droits du compromis à l'entité porteuse de ce projet.

Adoption à l'unanimité.

▪ PLU : Communes de VERN D'ANJOU et de BRAIN SUR LONGUENEE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission urbanisme n'a émis aucune remarque concernant les projets PLU présentés par les Communes de VERN D'ANJOU et de BRAIN SUR LONGUENEE. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur les deux projets PLU présentés.

Adoption à l'unanimité.

▪ **RD775 – Convention pour la mise en 2x2 voies entre LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE et LE LION D'ANGERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les délibérations relatives à la mise en 2x2 voies entre LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE et LE LION D'ANGERS.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général 49 sollicite la Communauté de Communes et les trois communes concernées : GREZ-NEUVILLE, PRUILLE et LE LION D'ANGERS, pour signer le cadre régissant le classement de voirie à l'issue des travaux de mise en 2x2 voies de la RD775 entre LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE et LE LION D'ANGERS.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la négociation avec le Conseil Général 49 a été conduite par la Communauté de Communes titulaire de la compétence voirie.

Monsieur le Maire précise que les conventions sont à signer avec les communes car elles restent propriétaires des voies. Elles concernent le classement de voirie relatif aux travaux de mise en 2 voies, de la Route Départementale n° 775.

Les travaux vont engendrer une nouvelle délimitation des sections de voies locales à classer dans le domaine public communal des communes concernées.

Une voie agricole nouvelle, allant du carrefour de la Grange au rond-point de Segré va être créée. Les portions nouvelles à construire seront à intégrer dans le domaine public communal et devront respecter le cahier des charges des voiries intercommunales.

Au-delà de l'année de garantie, ces voiries seront transférées à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, pour entretien en contrepartie d'une modification des attributions de compensation.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention.

Adoption à l'unanimité.

▪ **ZAC Jules VERNE – Nomination des nouvelles voies**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, après réflexion avec la commission urbanisme, de nommer et de numéroter les nouvelles voies de la ZAC Jules VERNE comme suit :

- Création de la voie : « avenue Philéas FOGG » du numéro 1 à 37 et du 10 à 36.
- Création de « l'impasse Capitaine NEMO » du numéro 1 au 9.

Adoption à l'unanimité.

▪ **ZAC de DURVAL – Validation du règlement graphique de la tranche 3**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cabinet BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la tranche 3 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil le règlement graphique de cette tranche.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

► Résultat du travail de la commission :

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 24 septembre 2013 :

Impasse du Petit Mas : aménagement – travaux terminés – quelques problèmes ont été réglés avec les riverains – une noue a été bouchée et busée en accord avec l'agence de l'Eau / **Rue du Général Leclerc** : afin d'améliorer la circulation et diminuer la vitesse, en accord avec la gendarmerie, des jardinières de fleurs ont été installées à différents endroits de cette rue / **Route de Montreuil/Maine** – aménagement des îlots avec la pose de bâche et de graviers / **Pigeons** : une convention a été signée avec le FDGON / **Divers** : la commune va vendre 3 tonnes de ferraille pour un montant de 170 € la tonne - la SITA viendra récupérer les cartons vides déposés lors du marché hebdomadaire et stockés aux ateliers techniques - Bois à vendre : 90 € la corde pour le personnel communal et 110 € pour les autres personnes / **ZAC Jules VERNE** : démarrage des travaux de la voie douce et pose des candélabres – fin des travaux vers le 15 octobre 2013 / **Rue St Gatien** : trottoirs abîmés et dangereux : une réflexion est

en cours avec la Communauté de Communes / **Quelques devis** : entretien véhicule Garage RAMAGE ; achat de gazon ; Groupe Scolaire Edmond GIRARD : achat de tuyaux de gouttières devis FRANSBONHOMME et achat de matériaux : Société PIGEON MATERIAUX.

▪ **Route de VERN Marché de mise en séparatif du réseau:**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Commission d'analyse des offres pour les marchés en procédure adaptée, s'est réunie le 20 septembre dernier afin d'entendre les conclusions du Cabinet BRANCHEREAU, maître d'œuvre de l'opération. Monsieur le Maire indique que 4 entreprises ont présenté une offre. Au moment de l'étude de celles-ci, le Cabinet BRANCHEREAU a contacté les entreprises pour des précisions complémentaires qui ont confirmé ou non le respect demandé au cahier des charges.

Après étude du rapport par la Commission, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société Luc DURAND, la mieux-disante selon les critères définis par le maître d'œuvre, pour la somme de 181 274.10 € HT et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Contrat d'affermage – Avenant n°1 – SAUR**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'avenant n°1 du contrat d'affermage signé avec la SAUR pour l'assainissement collectif. Cet avenant concerne les conditions de prise en charge de l'impôt supplémentaire « Cotisation Foncière des Entreprise ».

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter la convention comme jointe et de l'autoriser à la signer.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Impasse du PETIT MAS – Avenant 1 – Société DURAND**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°1 au marché de l'entreprise DURAND pour des travaux de l'impasse du Petit Mas. Les travaux complémentaires consistent en des branchements en eaux usées et eaux pluviales pour un montant de 1 486.30 € HT et de pose de barrières, potelets et résine pour un montant de 2 890 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant correspondant à ces travaux complémentaires.

Adoption à l'unanimité.

▪ **SISTO – modification fréquence collecte des ordures ménagères**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SISTO a délibéré le 26 juin dernier la modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères. Le ramassage se ferait toutes les 2 semaines à compter de janvier 2014. Par courrier en date du 4 septembre dernier, Monsieur le Préfet demande à la commune de se positionner sur cette délibération.

M CHALET présente au Conseil le rapport de la collecte en C 0.5 (une semaine sur deux) réalisé par le SISTO.

M CHALET indique au Conseil : « Lorsque nous avons fait le changement de contrat, la fréquence de collecte était réalisée toutes les semaines en C1. Il a été prévu après une phase de 3 ans, d'effectuer une collecte C 0.5 soit tous les 15 jours.

A noter que des solutions pourront être apportées aux particuliers en cas de surplus exceptionnels de déchets lors de manifestations familiales ou autres (les lionnais devront se rapprocher du SISTO). Un maintien de la collecte hebdomadaire sera conservé pour les professionnels, les commerçants, ainsi que les logements sociaux. Cette modification de fréquence sera effective à partir de la 2^{ème} semaine de janvier 2014.

Un badge d'accès à la déchetterie sera distribué prochainement aux habitants. Ce badge permettra de se rendre au point d'apport volontaire de la déchetterie, et aux containers OMR enterrés en complément de la collecte tous les 15 jours. En cas d'utilisation du point d'apport volontaire OMR, deux euros seront facturés.

Concernant les bacs de 140 litres qui ont des défauts, se rapprocher du SISTO.

M le Maire : Vous avez remarqué dans le rapport du SISTO la forte baisse des volumes d'ordures ménagères collectées, grâce aux épluchures, légumes qui sont compostés.

Mme ORHAN : Le fait que la collecte soit effectuée tous les 15 jours, aura un impact sur la facture ?

M CHALET : cela sera justifié, par contre les foyers devront bien s'organiser ».

La ville du Lion d'Angers ayant soutenu cette modification qui permet une économie substantielle, près de 167 000 €/an, Monsieur le Maire invite le Conseil à transmettre un avis favorable à Monsieur le Préfet.

Adoption à l'unanimité.

▪ **SIEML : rénovation du réseau d'éclairage public du secteur de la CHAPINIERE – versement d'un fonds de concours au SIEML**

Monsieur le Maire présente au Conseil les travaux de rénovation des candélabres concernant le secteur de la Chapinière. Cette opération se fait sous forme de fonds de concours via le SIEML.

Le montant du fond de concours à la charge de la Commune est de 20 981.94 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

▪ **SIEML : versements fonds de concours – dépannages des 29 juillet 2013 et 22 février 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes interventions réalisées par le SIEML pour lesquelles il est nécessaire de prendre une délibération définissant les fonds de concours à verser au SIEML :

- Dépannage du 29/07/2013 dossier EP 176-13-21 montant des travaux : 922.17 € TTC, taux du fonds de concours : 75 % soit un montant à verser au SIEML de 691.61 € TTC.
- Dépannage du 22/02/2013 dossier EP 176-13-17 montant des travaux 1 514.54 € TTC taux du fonds de concours : 75 % soit un montant à verser au SIEML de 1 135.91 € TTC

Adoption à l'unanimité.

▪ **Préau préfabriqué – Dépose et pose**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 2 septembre la Commune s'est portée acquéreuse du préau qui appartenait au Conseil Général et qui avait été utilisé lors des travaux du Collège du Val d'Oudon.

Monsieur le Maire présente le devis de la société PREFAKIT concernant le démontage et la repose du préau sur le terrain des Services Techniques, d'un montant de 7 400 € TTC et demande au Conseil l'autorisation de le signer.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT.

Commission PATRIMOINE :

➤ **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire :**

- Création de toilettes avec SYPHON – Changement des sanitaires des garçons – devis de la société MAILLET pour un montant de 1 599.16 € HT.

➤ **L'Isle aux Enfants :**

- Acquisition d'un tourniquet. Changement du tourniquet existant qui est irréparable - devis de la société BOIS D'ORAINNE pour un montant de 1 833.25 € HT

➤ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires Football :**

- Mise en place de la ligne orange sur le nouveau complexe – ORANGE Résoline pour un montant de 406.66 € HT

➤ **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Maternelle :**

- Acquisition d'un aspirateur – société ARGOS pour un montant de 144.13 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Réforme des rythmes scolaires – Comité de pilotage – étape 5 : accueil des associations qui sont autour des temps scolaires.

→ Travaux Mairie : remerciements à l'ensemble des agents communaux.

→ Le Mondial du Lion se déroulera du 17 au 20 octobre 2013.

→ Un Conseil privé sera fixé pour le DOB 2014 (Débat d'Orientations Budgétaires).

Clôture de la séance à 22h15.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 4 novembre 2013 à 20h30.

Le Maire
Etienne GLEMOT



Secrétaire de Séance
Bernard GABORIAUD

[Signature]
XPublic/GUESDONS/Conseil Municipal/CR du 7 octobre 2013

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente septembre deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine.

Étaient excusés :

Mme Virginie COCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD
M Jean-Paul PARIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.

Mme PRAT est arrivée à 20h50 lors de la séance publique et n'a donc pas participé au vote des 2 premiers points.

Secrétaire de séance : M Bernard GABORIAUD.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	24
jusqu'à 20h50 puis 25	
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Jusqu'à 20h50 puis 27	
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

1/ Actualisation de la participation pour places de stationnement non réalisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, la décision de réviser le montant de la participation en prenant comme référence l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2013 (indice 1646). Soit une participation par emplacement de 2 516.12 € pour tout constructeur qui ne peut pas aménager sur son terrain ou sur un autre emplacement, un nombre de places nécessaires à la réalisation de son projet. Ce tarif est applicable à compter du 1^{er} novembre 2013.

2/ Amortissements – Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, l'opération d'ordre relative aux amortissements, décrite comme suit :

.Section de fonctionnement :

7811-020 recettes: Reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles +5904.56 €

023-020 Dépenses : Virement à la section d'investissement – 5 904.56 €

.Section d'investissement : 28158-020 Dépenses Amortissements des autres installations matériel et outillages : -5 904.56 €

021-020 : recettes : virement de la section de fonctionnement + 5 904.56 €

3/ Personnel – Modalités du maintien des primes pendant les arrêts de travail des agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, de réglementer le maintien des primes des agents communaux en situation d'arrêt de travail pendant une période de plus de trois mois. A compter de la présente délibération, le régime indemnitaire des agents suivra désormais la mise en demi-traitement au terme des trois mois de plein traitement.

4/ Recensement de la population

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil que les habitants de la commune du Lion d'Angers sont recensés tous les cinq ans. Il a indiqué que le prochain recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014, en lien avec l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a nommé, à l'unanimité, Madame Marie-Claude HAMARD, Adjointe au Maire, déléguée au CCAS comme coordonnateur communal principal et Madame Hélène GALON, agent administratif communal, chargé de la communication comme coordinateur communal adjoint.

Madame Sandra GUESDON, Directrice Générale des Services, assurera le suivi administratif de ce dossier en binôme avec Hélène GALON.

5/ Bulletin municipal – Reconduction de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) – Mise en page, Impression et Régie publicitaire – Agence POUR QUI POURQUOI et Imprimerie CONNIVENCE (anciennement PGR PLOT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, la reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 dans les mêmes termes que l'année dernière pour les lots suivants :

- Lot 1 – Mise en page : Agence de Communication Pour Qui Pourquoi
- Lot 2 – Impression : Imprimerie Connivence
- Lot 3 – Régie publicitaire : Imprimerie Connivence
 - Taux rétrocedé à la commune sur les recettes de publicité : 50 %.

6/ Bulletin municipal – grille tarifaire – encarts publicitaires 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité : la reconduction dans les mêmes termes de la grille tarifaire inhérente aux encarts publicitaires, proposée par l'imprimerie CONNIVENCE pour l'année 2014.

7/ A la Croisée des Chemins – installation d'un mur-tronic – Société BATI-SEC-ET-SAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, le devis de la société BATI-SEC-ET-SAIN d'un montant HT de 3 328.50 €, pour l'installation d'un mur-tronic au bâtiment « A la Croisée des Chemins », afin de résoudre les problèmes de remontée d'humidité.

8/ Cimetière – Travaux Chapelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, les devis des sociétés VIGNERON concernant la réfection de la toiture, pour un montant HT de 6 235 € et de la CRL pour la mise en sécurité des tuffeaux, pour un montant HT de 2 499 €. Soit un montant total HT de 8 734 €. Il est rappelé que cette chapelle est devenue propriété de la Commune à la suite d'un don.

9/ Logement du Crédit Agricole sis 16 quai d'Anjou -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, la décision de ne plus acquérir le logement du Crédit Agricole sis 16 quai d'Anjou et de céder les droits du compromis à l'entité porteuse du projet d'installation de deux cabinets médicaux dans ce local.

10/ PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de BRAIN SUR LONGUENEE et de la Commune de VERN D'ANJOU

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, la décision de n'émettre aucune observation sur les projets de Plan Local d'Urbanisme des communes de BRAIN SUR LONGUENEE et de VERN D'ANJOU, et donne un avis favorable.

11/ RD775 – Convention pour la mise en 2x2 voies entre LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE et LE LION D'ANGERS

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la négociation avec le Conseil Général 49 a été conduite par la Communauté de Communes titulaire de la compétence voirie.

Il indique que les conventions sont à signer avec les communes car elles restent propriétaires des voies. Elles concernent le classement de voirie relatif aux travaux de mise en 2 voies, de la Route Départementale n° 775.

Les travaux vont engendrer une nouvelle délimitation des sections de voies locales à classer dans le domaine public communal des communes concernées.

Une voie agricole nouvelle, allant du carrefour de la Grange au rond point de Segré, va être créée. Les portions nouvelles à construire seront à intégrer dans le domaine public communal et devront respecter le cahier des charges des voiries intercommunales. Au-delà de l'année de garantie, ces voiries seront transférées à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, pour entretien en contrepartie d'une modification des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention cadre régissant le classement de voirie à l'issue des travaux de mise en 2x2 voies de la RD775 entre la MEMBROLLE SUR LONGUENEE et LE LION D'ANGERS, avec la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, et les communes de GREZ-NEUVILLE et PRUILLE.

12/ ZAC JULES VERNE – Nomination et numérotation des nouvelles voies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité de nommer les nouvelles voies et d'attribuer les numéros de voirie à la ZAC Jules VERNE à savoir « avenue Phileas FOGG », du n°1 à 37 et du n°10 à 36 et « l'impasse Capitaine NEMO », du n°1 au 9.

13/ ZAC de DURVAL – Validation du règlement graphique de la tranche 3

Après présentation du plan et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, la validation du règlement graphique de la tranche 3 de la ZAC de DURVAL, présenté par le Cabinet BESNIER Aménagement.

14/ Route de VERN – Marché de mise en séparatif du réseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, le choix de la commission des marchés en procédure adaptée et donc retient la société DURAND, pour la réalisation de la mise en séparatif du réseau route de VERN, pour un montant HT de 181 274.10 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché.

15/ Contrat d'affermage SAUR – Avenant n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la SAUR. Avenant qui concerne les conditions de prise en charge de l'impôt supplémentaire « Cotisation Foncière des Entreprises ».

16/ Impasse du PETIT MAS – Avenant n° 1 société DURAND

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché impasse du Petit Mas avec l'entreprise DURAND concernant les travaux complémentaires ci-dessous :

- branchements en eaux usées et eaux pluviales, pour un montant de 1 486.30 € HT.
- pose de barrières, potelets et résine, pour un montant de 2 890 € HT.

Soit un montant total HT de 4 376.30 €.

17/ SISTO – modification fréquence collecte ordures ménagères

Monsieur le Maire a informé le Conseil que le SISTO a délibéré le 26 juin dernier sur la modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères. Il précise que le ramassage se ferait toutes les deux semaines à compter de janvier 2014. Par courrier en date du 4 septembre dernier, Monsieur le Préfet demande à la commune de se positionner sur cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a donné, à l'unanimité, un avis favorable au ramassage des ordures ménagères toutes les deux semaines, à compter de janvier 2014 et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention SISTO

18/ SIEML : Rénovation du réseau d'éclairage public de la CHAPINIERE

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les travaux de rénovation des candélabres à la Chapinière et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires. Cette opération se fait sous forme de Fonds de concours via le SIEML. Le montant du fond de concours à la charge de la Commune est de 20 981.94 € TTC

19/ SIEML : Fonds de concours.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les fonds de concours à verser au SIEML concernant des travaux de dépannage à savoir :

- Dépannage du 29/07/2013 – dossier EP 176-13-21 montant des travaux : 922.17 € TTC, taux du fonds de concours : 75 % soit un montant à verser au SIEML de 691.61 € TTC.

- Dépannage du 22/02/2013 – dossier EP 176-13-17 montant des travaux 1 514.54 € TTC taux du fonds de concours : 75 % soit un montant à verser au SIEML de 1 135.91 € TTC

20/ Dépose et pose du préau

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil que par délibération du 2 septembre la Commune s'était portée acquéreuse du préau qui appartenait au Conseil Général, à l'euro symbolique mais en prenant en charge le démontage.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le devis de la société PREFAKIT concernant le démontage et la repose du préau d'un montant de 7 400 € TTC et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 9 janvier 2012

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis suivants :

Commission PATRIMOINE :

- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – primaire :**
 - Création de toilettes avec SYPHON – changement des sanitaires des garçons – devis de la société MAILLET pour un montant de 1 599.16 € HT.
- **L'Isle aux Enfants :**
 - Acquisition d'un tourniquet – changement du tourniquet existant qui est irrécupérable – devis de la société BOIS D'ORAINNE pour un montant de 1 833.25 € HT
- **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires Football :**
 - Mise en place de la ligne orange sur le nouveau complexe – ORANGE Résoline pour un montant de 406.66 € HT
- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – maternelle :**
 - Acquisition d'un aspirateur – société ARGOS pour un montant de 144.13 € HT.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Affichage fait le 10 octobre 2013
Le Maire,
Etienne GLEMOT



Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 17 octobre 2013

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, M RENOUE Emmanuel, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Étaient excusés :

M Arnaud BUREAU, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
Mme Virginie COCHARD.
Mme Aline LEJOLY.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter le point suivant :

Commission Patrimoine :

→ Complexe sportif Lucien MERIGNAC :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une réunion de chantier, la société ECHO CLIMATIQUE présente un avenant n°1 concernant la séparation en deux éléments distincts de l'installation pour le nettoyage des chaussures, pour un montant de 365.86 € HT.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de M Jean-François BONSERGENT Conseiller Général**

M. le Conseiller Général commente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 25 octobre 2013 :

▪ **Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – classe de neige**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les élèves de la classe de CM1-CM2 vont partir en classe de neige en Savoie du 25 janvier au 1^{er} février 2014. Sont concernés 23 enfants Lionnais. Monsieur le Maire propose au Conseil de verser 96.83 €/enfant Lionnais. Le paiement se fera dès janvier 2014 compte tenu de la date du séjour.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Assurance MNT Garantie maintien de salaire – Modification du taux de participation de la Commune : de 0.31 % à 0.33 %**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention signée avec cet organisme permet aux agents le maintien de salaire suite à un arrêt de travail ou une incapacité de plus de 90 jours.

Le taux de cotisation actuel est de 1.38 %, réparti de la manière suivante : 1.07 % à la charge du personnel et 0.31 % pour la collectivité.

A compter du 1^{er} janvier 2014, le taux passera à 1.49%.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter la nouvelle répartition suivante, à savoir : 1.16 % à la charge du personnel et 0.33% pour la collectivité et de l'autoriser à signer cet avenant au contrat de prévoyance.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Salon des Maires : remboursement des frais de déplacement**

Concerné par ce point, Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote. Monsieur ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil que les conseillers municipaux accomplissant des missions communales dans l'intérêt communal, peuvent prétendre au remboursement des frais de mission, pour l'exécution d'une mission spéciale.

Monsieur ROUSSEAU précise au Conseil que Messieurs GLEMOT Etienne, CHALET Daniel et Madame HAMARD Marie-Claude se déplaceront au 96^{ème} Congrès des Maires qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2013 à Paris.

Monsieur ROUSSEAU informe le Conseil que Monsieur le Maire a avancé sur ses propres deniers le règlement des billets de train (aller-retour).

Aussi Monsieur ROUSSEAU demande au Conseil d'autoriser le remboursement de cette avance, à savoir 301.80 € pour les trois billets de train.

Vote : 24 voix pour.

▪ **Redevance assainissement pour 2014 – part communale et part SAUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission Finances propose de ne pas augmenter la part communale pour l'année 2014. En effet, le niveau actuel de la redevance cumulé avec les réserves, permettent le financement des projets en cours, à savoir la mise en séparatif du réseau route de VERN et le schéma directeur d'assainissement. Aussi à compter du 1^{er} janvier 2014 :

→ Redevance fixe annuelle (HT) : 25.44 €

→ Redevance par mètre cube consommé (HT) :

♦ de 0 à 40 m³ : 0.76 €

♦ de 41 à 100 m³ : 1.02 €

♦ de 101 à 500 m³ : 1.92 €

♦ plus de 500 m³ : 2.30 €

De plus, Monsieur le Maire propose d'appliquer conformément à la proposition ci-dessus la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Espace ARLEQUIN – remboursement fonds de concours à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes avait participé via un fonds de concours au financement de l'Espace ARLEQUIN pour un montant de 35 723 €. Par délibération, la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers a acté que ce fonds ne serait conservé qu'à la condition que le total des subventions perçues par la Commune bénéficiaire ne dépasse pas 49 % du financement total de l'opération. Or la Commune a reçu par d'autres organismes tels que le SIEM, des subventions complémentaires, ce qui a eu pour conséquence le dépassement du taux de 49 %.

Aussi, la Communauté de Communes demande le remboursement du fonds de concours versé. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à reverser à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, dans le respect de sa délibération, la somme de 35 723 € relative au fonds de concours. Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Monsieur le Maire ajoute : « Nous avons pris une délibération en début d'année 2013 avec la volonté d'une cession de l'espace ARLEQUIN, dans la prolongation des travaux réalisés et menés par la commission « enfance - jeunesse ». Une réunion s'est déroulée

la semaine dernière avec la Communauté de Communes et Monsieur le Trésorier, nous finissons le cadrage de ce dossier pour que ce point soit porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal de décembre.

M RENO : Qu'en est-il des travaux ?

M le Maire : Nous constatons une bonne étanchéité côté animateur depuis les derniers travaux. L'isolation est pratiquement sèche.

M PERRAULT : Concernant la deuxième partie, il reste beaucoup de travail à réaliser. Les assurances seront sollicitées pour la solution de cette anomalie, cependant, nous n'aurons pas de rapport d'expertise, qui sera remis uniquement à l'expert.

M le Maire : nous avons fait une analyse juridique avec la Communauté de Communes et Monsieur le Trésorier. Les défauts d'étanchéité auxquels nous faisons face sont couverts par la décennale. Il y a un transfert de la garantie au nouveau propriétaire. Bien évidemment, nous resterons disponibles pour accompagner et donner l'historique.

M SAULOUP : Aujourd'hui ce n'est pas un frein à la cession ?

M le Maire : Nous avons effectivement pris en compte la situation actuelle dans notre accord. Nous avons néanmoins la volonté de tout faire pour une mise en conformité avant la fin décembre ».

Adoption à l'unanimité.

→ Dossiers « du Personnel » :

▪ **Personnel – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) :**

Poste agent « services techniques » : Compte tenu des besoins au niveau de l'entretien des bâtiments communaux et notamment des travaux de peinture, Monsieur le Maire propose au Conseil la création d'un poste en contrat CAE pour une période d'une année à compter du 6 novembre 2013 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Personnel – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) :**

Poste agent « service entretien » : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'agent actuellement en contrat CAE termine son contrat le 31 octobre 2013, après deux années. Monsieur le Maire propose de reconduire un contrat CAE en remplacement de l'agent à compter du 4 novembre 2013 pour une période d'un an et pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Mme PRAT : Est-il possible de proposer un autre poste aux agents qui terminent leur contrat ?

M ROUSSEAU : Non, il n'y a pas volonté de prolonger ces contrats CAE, car sinon ce sont des embauches définitives. A ce jour, nous ne savons pas ce qui va se passer avec le service entretien car une partie du nettoyage de l'espace ARLEQUIN est réalisée par des agents communaux et une autre moitié est assurée par l'OGEC. Cela va dépendre de la DSP, de la réforme des rythmes scolaires.

M RENO : les besoins seront partagés avec la Communauté de Communes ?

M le Maire : Aujourd'hui la Communauté de Communes a demandé à la commune de continuer à assumer la prestation, c'est le début de la compétence. La situation est éventuellement appelée à évoluer dans les prochains mois ».

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie JAMET

Compte rendu du 14 octobre 2013 :

Rencontre avec les associations le 15 Novembre 2013 à 20h30 salle David d'Angers : Monsieur Philippe MENARD infirmier pompier, animera la réunion avec Monsieur Pascal MAURIER infirmier pompier et formateur secourisme, sur le thème : « Attitude à adopter en cas d'urgence lors des activités associatives » / **Téléthon – Organisation avec les associations** : quelques associations souhaitent organiser des animations au profit du Téléthon. La ville n'est pas organisatrice de l'événement sur le

Lion d'Angers mais accompagne les associations qui en ont besoin (demande de matériel par exemple) – Le programme complet sera disponible sur le site Internet de la ville / **Demandes de subventions 2014** : un courrier sera adressé aux associations.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 30 octobre 2013 :

Journal du Lion : le dossier central de janvier, février portera sur « le recensement de la population au Lion d'Angers » qui se déroulera du 15 janvier au 15 février 2014 / **Site Internet** : très bonne fréquentation - 168 visiteurs par jour – 76 amis sont inscrits sur Facebook – 31 abonnés sur Twitter / **Carte de Vœux** : Monsieur Guy BERNET a été contacté pour ses très belles photos / **Diverses Manifestations** : **Commémoration du 11 novembre** à 10h place de la Mairie – Remise des prix du **concours des maisons fleuries** le 13 novembre à 19h à l'espace Emile JOULAIN – **Rencontre avec les associations** le 15 novembre à 20h30 salle David d'Angers – **TELETHON** les 6 et 7 décembre – **Vœux du Maire à la population** le 4 janvier 2014 à 11h à l'espace Emile JOULAIN – **Vœux du Maire au personnel** le 6 janvier 2014 à 17h30 à la mairie / **Compte rendu de la réunion avec le SISTO** – les badges qui seront distribués à partir de janvier 2014 pour l'accès à la déchetterie, pourront être utilisés pour l'ouverture des bacs d'ordures ménagères du centre-ville / **Complexe sportif Lucien MERIGNAC** : dénomination de la salle de convivialité : en cours de réflexion avec les membres de la Commission Patrimoine.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Benjamin SIRJEAN

Compte rendu du 22 octobre 2013 :

Visite du complexe sportif Lucien MERIGNAC les quelques recommandations émises par l'équipe technique n'ont pas été retenues (*notamment concernant les radiateurs*) – problème sur plexiglas (*pose sans niveau*) – très belle salle / **Mairie** : les travaux de rénovation sont en cours.

M PERRAULT ajoute : « Les travaux de la Mairie avancent, le responsable des services techniques suit et contrôle le planning qui est bien respecté. L'accueil sera très lumineux, mais il y aura un grand nettoyage à réaliser.

M le Maire : Nous sommes montés avec le Cabinet PERICOLO sur l'échafaudage du chantier, c'est un travail d'orfèvre extraordinaire et impressionnant qui est réalisé sur les pierres de tuffeau et la charpente. Les entreprises œuvrent avec un grand professionnalisme.

M le Maire : Au mois de mai, les entreprises proposeront aux écoles de réaliser un atelier sur place, afin de faire découvrir leurs métiers ».

M SAULOUP : Sera-t-il prévu une visite du clocher de l'Eglise ?

M PERRAULT : Pas pour le moment. Nous proposerons une visite lorsque les entreprises commenceront la deuxième phase. A l'intérieur, l'éclairage est hautement performant, sauf les spots qui reflètent sur l'autel et qui rendent un effet particulier.

M CHALET : Lorsqu'il y a une sépulture, les entreprises qui interviennent sur l'église, doivent être informées afin d'arrêter leurs travaux momentanément, par respect aux familles endeuillées ».

▪ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires :

Avenant 1 société ART lot 2 : Monsieur le Maire présente l'avenant 1 de la société ART concernant le ravalement intérieur des parois brique qui avait été omis lors du lancement

du marché. Le montant de l'avenant s'élève à 3 384.24 € HT. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de le signer.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires :**

Avenant 2 société CRUARD lot 4 : Monsieur le Maire présente l'avenant 2 de la société CRUARD concernant l'habillage de rives complémentaires pour un montant de 906.23 € HT et demande au Conseil l'autorisation de le signer.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires :**

Avenant 1 lot 6 menuiseries extérieures : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de l'annonce du marché public il y avait eu incohérence entre l'option du lot 5 « serrurerie » et le lot 6 « menuiseries extérieures ». Pour des facilités de gestion administrative et légale, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération précisant qu'une seule et unique société est bénéficiaire du lot 6 et qu'il s'agit de la société ALGLASS et qu'il n'y a donc plus de groupement d'entreprises pour ce lot. Le montant du marché attribué reste inchangé soit 37 283.04 € HT. Cette délibération permettra le règlement direct à la société ALGLASS. Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires :**

Avenant 1 société ECHO CLIMATIQUE : Monsieur le Maire présente l'avenant 1 de la société ECHO CLIMATIQUE concernant la séparation en deux éléments distincts de l'installation pour le nettoyage des chaussures, pour un montant de 365.86 € HT et demande au Conseil l'autorisation de le signer.

Adoption à l'unanimité.

▪ **MAIRIE – Travaux :**

Avenant 1 lot 1 Electricité société CHAUFFECO : Monsieur le Maire présente le devis de la société CHAUFFECO concernant des travaux supplémentaires de réseaux pour un montant de 3 146.34 € HT et demande au Conseil l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

Adoption à l'unanimité.

▪ **MAIRIE – Travaux :**

Avenant 1 lot 5 cloisons sèches société FOUILLET : Monsieur le Maire présente le devis de la société FOUILLET concernant des travaux complémentaires pour les bureaux pour un montant de 114.65 € HT et demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Adoption à l'unanimité.

▪ **MAIRIE – Travaux :**

Avenant 1 lot maçonnerie – gros œuvre CRL : Monsieur le Maire présente le devis de la société CRL concernant le changement de pierre de tuffeau sur appui de fenêtre du 1^{er} étage, pour un montant de 902.50 € HT et demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Espace Emile JOULAIN – Achat de plateaux ronds – société TELLIER**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société TELLIER concernant la fabrication de plateaux ronds à clipper sur les tables actuelles de la salle Emile JOULAIN. Cette dépense était inscrite au budget 2013.

Adoption à l'unanimité.

M PERRAULT ajoute : « Concernant le problème du parquet qui ne glisse pas dans la salle, cela serait dû à un problème de nettoyage. En effet, la gardienne de la salle des fêtes a scrupuleusement suivi les indications de nettoyage mais il a été oublié de lui indiquer que tous les ans, un produit devait être passé sur ce parquet. Nous attendons la livraison du produit ».

▪ Cimetière – Travaux d'exhumation – société FUNEROC

Monsieur le Maire présente le devis de la société FUNEROC, pour un montant de 5 949 € HT pour des travaux d'exhumation de 20 tombes au cimetière. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer le devis afférent.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 21 octobre 2013 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 2 Permis modificatifs
- 1 Déclaration Préalable
- 8 Certificats d'Urbanisme
- 1 dossier SPANC
- 1 dossier ERP (pour l'accueil du public impasse Michel RICHARD)
- 4 Droits de préemption sans suite

Aménagement du centre bourg : compte rendu de la réunion du 18 octobre avec le CAUE et le Cabinet FORMA 6 – réunion technique le 22 novembre à 9h – réunion avec le Bureau Municipal, la Commission Voirie et le Cabinet FORMA 6 le 29 novembre à 14h – réunion avec les commerçants le 20 janvier 2014 à 18h salle David d'Angers.

M le Maire ajoute : « L'ensemble du Conseil Municipal est invité. Cette réunion est importante, car il y aura des esquisses que nous étudierons avant Noël avec le Cabinet FORMA 6. Le Conseil Municipal devra voter l'autorisation de déposer un dossier DETR avant le 31 janvier ».

/ **PLU** : une enquête publique s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2013, une information a été donnée sur les remarques formulées par les PPA (Personnes Publiques Associées) - pas de remarques majeures, 21 observations et demandes d'informations ont été faites par des Lionnais : Monsieur le Maire dispose d'un délai de 15 jours pour produire les remarques éventuelles – prochaine étape : après rapport du commissaire enquêteur, une réunion aura lieu avec les PPA pour valider ou non leurs remarques / **Le Remaniement du Cadastre** : durée de travail 2 ans – la partie du plan cadastral porte sur 279 hectares – un nouveau numérotage de toutes les parcelles sera réalisé automatiquement avec des nouvelles sections (A,B,..) / **Bons de pierres** : la commission a validé la reconduction des bons pour les chemins privés qui ne sont pas entretenus par la Communauté de Communes.

▪ **ZAC de DURVAL – Validation cahier des charges – tranche 3**

Dans le cadre de la viabilisation de la tranche 3 de la ZAC de DURVAL par le Cabinet BESNIER Aménagement et pour faire suite à la délibération du 7 octobre 2013 validant le règlement graphique de cette tranche, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le cahier des charges qui a été soumis en commission « urbanisme ». La commission n'a émis aucune observation compte tenu que le présent document est identique à celui des tranches 1 et 2. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le document.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Rue des Sources : numérotation de 5 lots**

Dans le cadre de la construction de 5 lots rue des Sources, Monsieur le Maire propose de numérotter les nouvelles parcelles en reprenant le même principe qui existe déjà dans cette rue (*par métrage*). Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la numérotation conformément à la présentation du plan.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Rue de la Ferronnerie : numérotation des parcelles dont local « auto-école »**

Pour faire suite à l'accord du permis de construire sur la parcelle cadastrée section B n°472 et compte tenu que l'accès du projet se fait par la rue de la Ferronnerie, Monsieur

le Maire propose au Conseil d'affecter le numéro 10. A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter des numéros sur toutes les parcelles accédant à cette route.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Logement Crédit Agricole – numérotation**

Dans le cadre de la vente du logement du Crédit Agricole sis 16 quai d'Anjou cadastré section AH n°438, une division cadastrale a été effectuée. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'affecter un nouveau numéro de voirie à la nouvelle parcelle cadastrée n°646. Monsieur le Maire propose d'attribuer le n°12 quai d'Anjou pour cette parcelle.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Mise en place de la taxe forfaitaire sur cessions terrains nus devenus constructibles**

Monsieur le Maire expose que certains propriétaires fonciers bénéficient d'une plus-value parfois importante sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles. La commune a la possibilité d'instituer la taxe forfaitaire sur la première cession postérieure à la modification du classement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'institution de cette taxe.

M le Maire ajoute : « Nous ne sommes pas sur une décision où il y a beaucoup d'enjeux parce que les terrains concernés étaient déjà constructibles dans le POS. C'est une décision qui s'appliquera dans les futures modifications du PLU ».

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

► Résultat du travail de la commission :

Rapporteur : Catherine MORICE

Compte rendu du 22 octobre 2013 :

Entretien du stade Roger Marche : une analyse de sol a été réalisée par TERRENA qui a proposé à la commune d'effectuer un défeutrage, réalisé par les agents communaux / **Secteur de la CHAPINIERE** : l'éclairage public sera terminé fin novembre / **Pigeons** : 250 ont été capturés lors de la première opération / **ZAC Jules VERNE** – Travaux – voie douce terminée – candélabres sont posés et en fonctionnement / **Route de VERN** – Travaux du 18 octobre 2013 à mai 2014 – une réunion s'est déroulée le 22 octobre avec les aménageurs – une réunion a été fixée le 12 novembre à 18h avec les riverains – les travaux se dérouleront par tranche – pendant toute la durée des travaux, une déviation poids lourds sera mise en place / **Rue des Sources** : un renforcement du réseau d'eau potable doit être réalisé / **Rue Saint GATIEN** : la Communauté de Communes a procédé à la réfection des trottoirs / **SISTO** : demande d'un container supplémentaire boulevard HALLIGON – Cartons : la SITA serait prête à ramasser les cartons pliés, si intervention à la fin du marché hebdomadaire (*vendredi*) / **Divers devis.**

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Aménagement des extérieurs des vestiaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société DURAND concernant l'aménagement des extérieurs du nouveau complexe Mérignac pour un montant de 12 779.40 € HT et demande au Conseil de l'autoriser à le signer.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Impasse du Petit MAS – avenant 2 avec société DURAND** : Monsieur le Maire présente au Conseil, l'avenant 2 de la société DURAND concernant l'impasse du Petit Mas relatif à l'acquisition et à la mise en place de barrières complémentaires pour un montant de 311 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : *Danielle THIBAUT*

Compte rendu du 24 octobre 2013 :

Agenda de Mme HAMARD / Prochaine réunion du CCAS : intervention de l'assistante sociale et de la conseillère en économie sociale et familiale / **Recensement de la population** au Lion d'Angers du 16 janvier au 15 février 2014 / **Information sur la tarification d'un EHPAD / Dossiers sociaux :** 1 dossier accepté pour l'aménagement de l'habitat / **Aides aux vacances :** 293.25 € ont été attribués pour 3 enfants (*voyage classe de neige école Edmond GIRARD*) / **Bilan Semaine Bleue :** participation de 100 personnes environ – activités intergénérationnelles – chant, pâte à sel, atelier contes, dessins / **Atelier Décoration de Noël :** à la Maison de Retraite le 18 novembre à 14h / **Carte de vœux :** comme les années précédentes, la commission sollicite Monsieur Jean-Luc LEGAULT / **Banque Alimentaire :** compte rendu de la réunion du 11 octobre dernier, des associations et CCAS avec l'intervention de France Terre d'Asile (*association qui gère l'arrivée des migrants*) / **Pension de Famille :** 12 logements vont être livrés en début d'année / **Nombre de demandeurs d'emploi :** 235 personnes (dont 116 hommes et 119 femmes).

▪ Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT.

Commission PATRIMOINE :

- **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires :**
 - Branchement réseaux ERDF pour un montant de 927 € HT
 - GRDF pour un montant de 1 308.57 € HT.
- **Salles des sports – travaux sécurité :**
 - Changement des blocs de sécurité pour un montant de 1 027.74 € HT par la société CGED.
- **Salle de la Mare aux Coqs – Salle des Tilleuls :**
 - Filets de handball pour un montant HT de 94 € HT – société MARTY.

INFORMATIONS DIVERSES

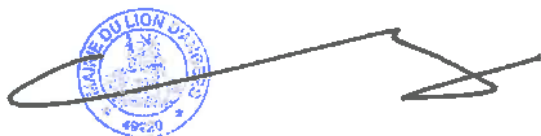
→ **Commémoration du 11 novembre :** à 10h place de la Mairie

→ Remise des prix du **concours des maisons fleuries :** le 13 novembre à 19h à l'espace Emile JOULAIN.

Clôture de la séance à 22h15.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le **lundi 2 décembre 2013 à 20h30.**



Le Maire
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance
Véronique BAUDEY

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit octobre deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, M RENOU Emmanuel, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Étaient excusés :

M Arnaud BUREAU, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
Mme Virginie COCHARD.
Mme Aline LEJOLY.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	24
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

1/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – classe de neige

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le versement de la somme de 96.83 € par enfant Lionnais concernant la classe de neige (CM1/CM2), en Savoie du 25 janvier au 1^{er} février 2014 (23 enfants concernés). Le paiement se fera dès janvier 2014 compte tenu de la date du séjour.

2/ Assurance MNT Garantie maintien de salaire – Modification du taux de participation de la Commune : de 0.31 % à 0.33 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la nouvelle répartition concernant la cotisation de maintien salaire pour le personnel communal à compter du 01/01/2014, soit 1.16 % à la charge des agents et 0.33% pour la collectivité et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance.

3/ Salon des Maires : remboursement des frais de déplacement.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote étant directement concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté, à l'unanimité le remboursement de la somme de 301.80 € à Monsieur le Maire concernant l'avance qu'il a faite pour le paiement de 3 billets de train pour le congrès des Maires du mercredi 20 novembre 2013. (Sont concernés Monsieur le Maire, Monsieur CHALET Adjoint délégué à la Voirie et l'Urbanisme et Madame HAMARD Adjointe déléguée au CCAS).

4/ Redevance assainissement pour 2014 – part communale et part SAUR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la reconduction des tarifs de la redevance 2013 pour l'exercice 2014. Aussi à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Redevance fixe annuelle (HT) : 25.44 €
- Redevance par mètre cube consommé (HT) :
 - ♦ De 0 à 40 m³ : 0.76 €
 - ♦ De 41 à 100 m³ : 1.02 €
 - ♦ De 101 à 500 m³ : 1.92 €
 - ♦ Plus de 500 m³ : 2.30 €

De plus, le Conseil vote à l'unanimité l'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

5/ Espace ARLEQUIN

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le reversement du fonds de concours d'un montant de 35 723 € à la Communauté de Communes concernant la construction du bâtiment Arlequin. En effet la Commune a perçu des subventions pour cette opération au-delà de la limite délibérée par la Communauté de Communes (49%) pour le maintien de ce fonds de concours.

6/7 Personnel – Contrats d'Accompagnement à l'Emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le recrutement de deux agents en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) dont un pour le service technique à 35h/semaine (du 06/11/2013 au 05/11/2014) et un pour le service d'entretien à 20 heures/semaine (du 01/11/2013 au 31/10/2014).

8/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant n°1 société ART lot 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant 1 de la société ART concernant le ravalement intérieur des parois brique pour un montant de 3 384.24 € HT et autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

9/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant n°2 société CRUARD lot 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant 2 de la société CRUARD concernant l'habillage de rives complémentaires pour un montant de 906.23 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

10/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant n°1 lot 6 menuiseries extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant 1 concernant le lot 6 « menuiseries extérieures » précisant que seule l'entreprise ALGLASS percevra l'intégralité de la prestation du groupement d'entreprises. Le montant de l'acte d'engagement restant inchangé, il a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

11/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant n°1 société ECHO-CLIMATIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant n°1 de la société ECHO CLIMATIQUE concernant la séparation en deux éléments distincts de l'installation pour le nettoyage des chaussures pour un montant de 365.86 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

12/ Mairie – travaux – Avenant n°1 lot 1 Electricité – société CHAUFFECO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, l'avenant 1 de la société CHAUFFECO concernant des travaux supplémentaires (modification luminaires, déplacement d'un radiateur et purge du système) pour un montant de 3 146.34 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

13/ Mairie – travaux – Avenant n°1 lot 5 cloisons sèches – société FOUILLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, l'avenant 1 de la société FOUILLET concernant le changement d'épaisseur d'une cloison (de 90 au lieu à 50) pour un

montant de 114.65 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

14/ Mairie – travaux – Avenant n°1 lot maçonnerie – gros œuvre – société CRL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant 1 de la société CRL concernant le changement de pierre de tuffeau sur appui de fenêtre du 1^{er} étage, pour un montant de 902.50 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

15/ Espace Emile JOULAIN – Achat de plateaux ronds

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité le devis de la société TELLIER pour un montant de 2 923 € HT concernant la fabrication de plateaux ronds à clipper sur les tables actuelles de la salle Emile JOULAIN et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

16/ Cimetière – Travaux d'exhumation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté, à l'unanimité, le devis de la société FUNEROC, pour un montant de 5 949 € HT pour des travaux d'exhumation de 20 tombes au cimetière et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

17/ ZAC de DURVAL – Validation cahier des charges – tranche 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé, à l'unanimité le cahier des charges de la tranche 3 de la ZAC de DURVAL par le Cabinet BESNIER Aménagement faisant suite à la délibération du 7 octobre 2013 concernant le règlement graphique de cette tranche.

18/ Rue des Sources – numérotation de 5 lots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la numérotation de 5 lots dans la rue des Sources. Le plan est consultable en Mairie.

19/ Rue de la Ferronnerie – numérotation local « auto-école »

Pour faire suite à l'accord du permis de construire sur la parcelle cadastrée section B n°472 et compte tenu que l'accès du projet se fait par la rue de la Ferronnerie, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, d'affecter le numéro 10 ainsi que d'affecter des numéros sur toutes les parcelles accédant à cette route (le plan est consultable en Mairie).

20/ Logement Crédit Agricole – numérotation

Dans le cadre de la vente du logement du Crédit Agricole sis 16 quai d'Anjou cadastré section AH n°438, une division cadastrale a été effectuée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, d'affecter le numéro de voirie 12 à la nouvelle parcelle cadastrée n°646.

21/ Mise en place taxe forfaitaire sur cessions terrains nus devenus constructibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'institution de la nouvelle taxe forfaitaire sur cessions de terrains nus devenus constructibles. La taxe est applicable sur la première cession postérieure à la modification de classement par un document d'urbanisme.

22/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Aménagement extérieur des vestiaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société DURAND concernant l'aménagement des extérieurs du nouveau complexe Mérignac pour un montant de 12 779.40 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

23/ Impasse du Petit MAS – Avenant n°2 société DURAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, l'avenant 2 de la société DURAND concernant l'impasse du Petit Mas relatif à l'acquisition et à la mise en place de barrières complémentaires pour un montant de 311 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 9 janvier 2012

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir et de régler les devis suivants :

Commission PATRIMOINE :

- Branchement réseaux ERDF pour un montant de 927 € HT et GRDF pour un montant de 1 308.57 € HT
- Travaux sécurité salle des sports : changement des blocs de sécurité pour un montant de 1 027.74 € HT par la société CGED.
- Filet de handball pour un montant HT de 94 €HT

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Affichage fait le 8 novembre 2013

Le Maire,

Etienne GLEMOT

Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 18 novembre 2013



Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEGIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Était excusée :

Mme Virginie COCHARD.

Secrétaire de séance : M Jean-François BONSERGENT.

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter les deux points suivants :

Commission Patrimoine :

→ Complexe sportif Lucien MERIGNAC - vestiaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société ATEBI présente un avenant complémentaire concernant des blocs de sécurité supplémentaires à installer, pour un montant de 677.14 € HT.

Commission Urbanisme :

→ RD775 - vente d'une parcelle au Conseil général pour la mise en 2x2 voies :

Monsieur le Maire indique que le Conseil général propose d'acquérir une partie de la parcelle du terrain C1334, appartenant à la Commune, au lieu-dit Les Landes (soit 166 m² sur les 11 300 m²) pour la mise en 2x2 voies entre la MEMBROLLE SUR LONGUENEE et Le LION D'ANGERS.

Le Conseil général propose une indemnité totale de 48.80 €, se décomposant comme suit : 46.48 € pour le terrain (soit 0.28 € le m²) + 2.32 € d'indemnité de rempli.

2/ de supprimer le point suivant :

Commission Patrimoine :

→ Complexe sportif Lucien MERIGNAC - avenant entreprise ROUSSEAU :

Monsieur LE LIEVRE, économiste de l'opération, a informé Monsieur le Maire que lors de l'établissement du marché, la pose et dépose des filets de sécurité n'avaient pas été quantifiées. Monsieur LE LIEVRE propose de supprimer cet avenant d'un montant de 1252.94 € HT.

2/ les précisions suivantes :

Commission Finances :

→ Tarifs 2014 - rajout d'une ligne : Monsieur le Maire informe le Conseil que la ligne afférente à la tarification du chenil communal a été supprimée par erreur sur les documents communaux 2014. A cet effet, elle sera réintégrée à la page 1 : montant de 30 € par jour. De plus, il est précisé que les sommes de 30 € (indemnité chenil) et 300 € (indemnité en cas d'abandon) seront révisables chaque année.

→ Modification du montant des travaux en régie pour la Mairie – Décision Modificative :

Monsieur le Maire précise au Conseil que se rajoute au montant communiqué dans la note de synthèse, le total des heures de maîtrise d'œuvre assurée en interne par le responsable des Services Techniques (16 465.58 €) + matériel (335.95 €). Soit un total de travaux en régie de 52 620.69 € au lieu de 35 819.16 €.

→ Revalorisation de la dette :

Monsieur le Maire précise au Conseil que le terme employé dans la note de synthèse est inapproprié, il s'agit d'une remise partielle d'une dette d'un particulier envers la commune.

Commission du Personnel :

→ Rémunération des agents recenseurs :

Monsieur le Maire précise au Conseil que les montants indiqués dans la note de synthèse sont des montants bruts.

Commission Communication :

→ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – salle de convivialité et vestiaires :

Monsieur le Maire propose au Conseil après l'approbation du futur nom du bâtiment communal l'autorisation de poser la signalétique.

Commission Patrimoine :

→ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – aménagement intérieur de la salle de convivialité :

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société TELLIER pour la réalisation du bar, pour un montant de 12 210 € HT.

→ Modification montant acquisition de matériel :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise TILT Equipement a fait un geste commercial. Monsieur le Maire indique que le montant est désormais de 5 376.75 € HT au lieu de 5 700.61 € HT.

→ Salle des archives – avenant entreprise LESURTEL :

Monsieur le Maire précise que les travaux correspondent au renforcement de la charpente en cohérence avec un futur aménagement. Le plancher provisoire est annulé. L'avenant présenté est négatif pour un montant de -2 950.76 €.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de M Jean-François BONSERGENT Conseiller Général**

M. le Conseiller Général commente son agenda.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ **Commission « FINANCES » du 25 octobre 2013 :**

▪ **Tarifs publics 2014**

Présentation par M ROUSSEAU, Adjoint en charge des Finances, des différents tarifs des services publics, applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter ces tarifs pour l'année 2014.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Travaux en régie 2013 : décisions modificatives**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'ensemble des travaux réalisés par les services techniques, à intégrer en section d'investissement via une décision modificative, qui se traduit par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

- Lotissement Michel RICHARD (espaces verts) pour un montant de 1 605.91 €
- Espace Emile JOULAIN (pour travaux de peinture) un montant de 6 873.22 €
- Salle Resto du Cœur (peinture et plafond) pour un montant 3 556.78 €
- Lotissement la BARILLERIE (espaces verts) pour un montant de 6 847.32 €

- o Création d'une gouttière préau de l'école Edmond GIRARD primaire pour un montant de 1 715.63 €
- o Boulevard HALLIGON Toit Angevin (espaces verts) pour un montant de 1 374.78 €
- o Création d'une dalle béton pour le tri sélectif de la cuisine école Edmond GIRARD pour un montant de 920.61 €
- o Clôture route de Montreuil piste cyclable pour un montant de 3 106.05 €
- o Peinture bureau Mairie pour un montant de 1 657.80 €
- o Travaux régie Mairie pour DETR (peinture et sols des bureaux) pour un montant de 8 161.06 €
- o Heures de maîtrise d'œuvre assurée en interne par le responsable des services techniques : 16 465.58 € + matériel pour 335.95 €.

Soit un total de travaux en régie d'un montant de 52 620.69 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Clôture du budget du lotissement de la BARILLERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget du lotissement de la BARILLERIE peut être clos. En conséquence, il est proposé au Conseil :

→ Délibération 1 : de permettre le versement du solde soit la somme de 92 983.80 € vers le budget général (recettes 112 628.23 € - dépenses 19 644.43 €).

Adoption à l'unanimité.

→ Délibération 2 : de clôturer le budget du lotissement de la BARILLERIE.

Adoption à l'unanimité.

M BONSERGENT demande la communication du détail des dépenses et recettes, ainsi que les noms des acquéreurs.

▪ **Budget Assainissement – Décision Modificative**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 octobre 2013 le Conseil a accepté comme prévu au contrat l'avenant relatif aux conditions de prise en charge de l'impôt supplémentaire « Cotisation Foncière des Entreprises » avec la SAUR. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget assainissement afin de permettre la prise en charge de la dépense.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire (SPAA) – signature convention année 2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cotisation inhérente à la convention 2014 avec la SPAA s'élève à la somme de 1 126.63 €. La base de calcul étant le nombre d'habitants (liste préfectorale établie en janvier 2013) soit 3 768 habitants X 0.25 € HT + TVA 19.6%. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention 2014 avec la SPAA.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Forfait en cas d'abandon de chien**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lorsqu'un chien est pris en divagation sur le territoire de la Commune, il est placé dans le chenil communal. Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 6 avril 2010 le Conseil a acté le tarif journalier de 30 €. Certains propriétaires, ne souhaitant pas payer, abandonnent leur chien. Celui-ci est récupéré par la SPA dans les meilleurs délais mais la Commune perd ainsi le paiement du gardiennage. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil d'appliquer dans ce cas un forfait de 300 € pour indemnités de gardiennage. (30 €/jour multiplié par 10 jours en moyenne). Cette somme sera ré-actualisable chaque année dans les tarifs communaux.

M SAULOUP : « vous pensez que les propriétaires qui abandonnent leur chien vont payer 300 € ? »

M le Maire : les propriétaires disent qu'ils abandonnent leur chien pour ne pas payer et vont ensuite à la SPA pour le récupérer, la commune n'est donc pas payée ».

Adoption à l'unanimité.

▪ **Remise partielle d'une dette d'un particulier envers la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le chien de Monsieur DELOBEAU a été gardé au chenil communal pendant une très longue période. En conséquence, il devait régler la somme de 2 851 €, qui a été mensualisée. Il était convenu qu'à la fin de l'année 2013, sa dette serait revue en fonction des remboursements réalisés. Au 31 décembre 2013, Monsieur DELOBEAU a réglé la somme de 1 919.81 € soit 67 % de sa dette. Monsieur le Maire propose d'accorder la remise du solde restant dû à savoir 931.19 €.

Adoption à l'unanimité.

→ **Dossiers « du Personnel » :**

▪ **Recensement de la population du Lion d'Angers – Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population de la Commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Pour ce faire il est donc nécessaire de recruter 8 agents recenseurs au vu du découpage en 8 districts.

La rémunération proposée est constituée d'un montant part fixe allant de 345 € à 570 € en fonction du district, auquel s'ajoute la somme de 2 € par feuille de logement rendue. De plus, une indemnité de frais (*formation, frais divers...*) de 80 € est allouée à chaque agent recenseur. Pour l'agent recensant la zone « campagne », une indemnité kilométrique de 150 € brut lui sera attribuée.

M ROUSSEAU ajoute : « Cela fait environ un salaire de 1 000 € net pour 265 logements. La commune retouchera une dotation forfaitaire de 8 135 €, cela coûtera donc à la commune 4 200 € environ.

Mme HAMARD : aujourd'hui nous avons quasiment finalisé les recrutements. L'INSEE préconise des secteurs pour des temps complets entre 250 - 280 logements, nous avons des secteurs « campagne » à 176 logements car il faut plus de temps. Les agents recenseurs auront une première réunion de formation faite par l'INSEE le 7 janvier puis le 14 janvier, entre les deux réunions, ils devront aller sur le terrain pour faire une tournée de reconnaissance des adresses. Ensuite ils seront sur le terrain, sachant que l'INSEE nous met des objectifs : les quinze premiers jours 60% de la collecte devra être réalisée. »

Mme ORHAN : le montant part fixe a été décidé par l'INSEE ou par la Mairie?

Mme HAMARD : l'INSEE préconise de faire une combinaison entre le forfait et la feuille de logement rendue. Nous avons tenu compte de ce qui avait été fait il y a 5 ans. »

Adoption à l'unanimité.

▪ **Personnel – Services Techniques – Instauration avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule de service**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instaurer un avantage en nature pour le cadre d'emploi des techniciens principaux 2^{ème} classe et 1^{ère} classe, concernant l'utilisation d'un véhicule de service.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un forfait qui comprend d'une part un pourcentage sur le prix d'acquisition du véhicule (9 % si le véhicule à moins de 5 ans et 6 % si le véhicule a plus de 5 ans) et d'autre part le montant des frais de carburant au kilomètre. Monsieur le Maire rappelle que les avantages en nature sont soumis à cotisation. Cette disposition sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adoption à l'unanimité.

☛ **Dossiers « Administration » :**

▪ **Mairie – Service administratif – Dématérialisation des actes**

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à la dématérialisation des actes transmis à la Préfecture. Pour ce faire, la commune doit signer une convention avec la Préfecture. Une seconde convention est nécessaire pour permettre de contractualiser avec un prestataire agréé pour la plateforme. Le Conseil Général a lancé un marché public pour l'ensemble du Département et la société FAST a été retenue. La Commune n'a en charge que le certificat autorisant des agents de la Commune à se rendre sur la plateforme. Le coût

annuel est de 70 € par agent, il est nécessaire d'en avoir au minimum 2, soit un montant annuel de 140 € (*montant révisable*).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les conventions avec la Préfecture et le prestataire la société FAST. La mise en œuvre pouvant être à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Mairie – Machine à affranchir**

Monsieur le Maire propose au Conseil de contractualiser avec la société FRANCO TYPE POSTALIA pour la mise en place d'une machine à affranchir. La société propose un contrat de découverte d'un an au tarif de 20 € HT mensuel de location comprenant la maintenance, les mises à jour et la fourniture de l'encre. Soit pour une année 240 € HT. Monsieur le Maire précise que la mise en œuvre se fera dès que possible soit courant décembre 2013 ou au plus tard janvier 2014.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Vente de l'Espace ARLEQUIN**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 juillet 2013, le Conseil a acté la vente du bâtiment à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers. A la suite de la rencontre entre Monsieur le trésorier, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers et Monsieur le Maire de la Commune, un accord a été trouvé sur le montant de la vente à savoir 755 000 €. L'estimation des domaines est comprise entre 880 000 à 900 000 €. Cette dernière étant supérieure au coût net réel payé par la commune et le prix négocié dans la marge des 15 % de différentiel autorisé, Monsieur le Maire demande aux Conseillers leur accord sur le prix de vente et l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Rythmes scolaires rentrée 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil : « Par délibération en date du 8 avril 2013, le Conseil a voté un comité de pilotage (COPIL) pour dérouler une feuille de route concernant la réforme des rythmes scolaires ».

Ce comité, sous la présidence d'Etienne GLEMOT, était composé de :

Jean-Paul ROUSSEAU, Adjoint aux Finances,

Isabelle CHARRAUD, Adjointe à la Vie Associative

Isabelle PRAT, Conseillère Municipale, membre du Conseil d'école primaire

Sylvie MARECHAL, Directrice école maternelle Edmond GIRARD

Arnaud GUEUDET, Directeur école primaire Edmond GIRARD

Laurence GARNIER, Directrice école élémentaire Ste Claire

Jean-Matthieu ORSINI, Directeur de RECREA'LION

Gwénaëlle BARATTE, ASMAT, membre du Conseil d'école maternelle

Caroline DESNOS, membre de l'A.P.E.L Ste Claire, utilisatrice du périscolaire

Nadège LE POCREAU, membre du Conseil d'école primaire, utilisatrice des ALSH.

Monsieur le Maire précise : « Je remercie les parents, les enseignants et membres associatifs qui sont venus accompagner la réflexion. L'ensemble des personnes citées ci-dessus a pu faire des commentaires sur la réforme et transmettre son point de vue. Un compte rendu a été rédigé après chaque réunion.

Je vous rappelle que le législateur nous demande l'organisation des rythmes scolaires. Tout le reste est facultatif et n'est pas demandé par la loi, mais dépend de la volonté de la commune de faire ou non ».

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte rendu des différentes réunions du COPIL (Voir annexe).

Monsieur le Maire informe le Conseil : « RECREA'LION a fait une proposition innovante pour l'organisation d'accueil des enfants sur le temps périscolaire. Sont accueillis entre 90 et 110 enfants tous les soirs. Nous accueillerons une cinquantaine d'enfants en plus. Le Directeur a précisé qu'aujourd'hui ils ont 110 enfants de 16h30 à 18h45, puis 90 enfants à 17h30,

ensuite 50 enfants à 18h et après 18h environ 15. Ceux d'après 17h30 ont le plus grand temps d'accueil périscolaire. C'est à ces enfants qu'il faut proposer des activités. Des enfants devront s'inscrire à des ateliers proposés sans que cela ne change le coût de l'accueil. Les parents prendront l'engagement de laisser leur enfant finir les activités d'atelier et récupéreront systématiquement leurs enfants à l'Espace ARLEQUIN.

L'accueil sera facturé au prix horaire actuel.

Les écoles catholiques ne sont pas concernées par la loi, elles ont la liberté de mise en œuvre. Aujourd'hui l'école Ste Claire n'a pas décidé cette mise en place pour la rentrée 2014. La date limite de décision pour la commune est le 1^{er} février, car ce point sera voté au budget.

Les estimations du coût de la réforme sont de 19 000 € pour l'école Edmond GIRARD et de 15 000 € supplémentaires si l'école Ste Claire modifie ses horaires.

Sur le chiffrage, 30 enfants le lundi, 40 enfants le mardi, 40 enfants le jeudi et 20 enfants le vendredi, il faudra 3 salles. Nous pourrions demander aux ATSEM d'accompagner les enfants, notamment pour le goûter.

Nous allons proposer au DASEN une organisation des rythmes scolaires selon la répartition hebdomadaire sur 9 demi-journées pour tous les élèves des écoles publiques Edmond GIRARD, avec les horaires suivants :

- o Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00
- o Mercredi : de 9h00 à 12h00.

M ROUSSEAU : Il faudra que le fond d'amorçage qui a été proposé pour la mise en place de l'année 2013/2014 soit prolongé. Il y aura 50 € par enfant.

M le Maire : si nous avons la PSO (Prestation de Service Ordinaire), il n'y aura pas de difficulté. Nous aurons pour cette demi-heure les mêmes sources de financement.

M BONSERGENT : pour la CAF, il faudra faire très attention à l'encadrement.

M ROUSSEAU : nous avons pris compte de ce qui est fait aujourd'hui.

M le Maire : oui, à partir du moment où nous prenons le parti d'accueillir uniquement les enfants qui en ont besoin, il ne faut pas dégrader l'accueil de ceux qui étaient déjà là.

Mme MELLIER : le COPIL a été mis en place au mois de mai et à partir de septembre certaines écoles ont démarré, est-ce que le COPIL a évolué depuis cette date ?

M le Maire : au mois de juin, Les parents des Conseils d'école nous demandaient de la culture, des activités, ils pensaient que tout serait gratuit. Ils souhaitaient que l'on accueille tous les enfants. Puis nouveaux Conseils d'école au mois de septembre et une demande de ne pas mettre en œuvre la réforme.

M BONSERGENT : Les horaires des écoles ont déjà été modifiés en 1984.

M le Maire : Il y a une difficulté par rapport aux écoles catholiques, le diocèse de Maine & Loire a laissé la liberté aux écoles catholiques de suivre ou non la réforme. Ce qui fragilise l'organisation collégiale du périscolaire.

Mme POMMIER : y aura-t-il un sondage réalisé auprès des parents ? Ce qui m'interpelle ce sont les deux types d'ateliers proposés. Cela me semble une animation de moindre qualité par rapport à aujourd'hui.

M le Maire : non, les ateliers proposés actuellement seront améliorés. Aujourd'hui les enfants peuvent partir à n'importe quel moment. Demain, il sera demandé à ce que les parents ne viennent pas chercher les enfants pendant la première heure.

Mme CHARRAUD : le Directeur de RECREA'LION a bien dit que le but est d'alléger la journée de l'enfant. Ils n'obligeront pas les enfants à suivre les activités qui seront optionnelles.

Mme POMMIER : pour l'instant nous n'avons pas le nombre.

M le Maire : nous avons besoin de connaître le nombre pour voter le budget. En Avril, Mai, le Directeur informera les parents, et en Juin, inscription pour le mois de septembre.

M SAULOUP : par rapport à RECREA'LION, ils n'ont pas encore la délégation pour 2014?

M le Maire : les DSP (Délégation de Service Public) sont en cours de renouvellement. L'une concerne le périscolaire et est portée par la commune, la seconde concerne l'ALSH et est portée par la Communauté de Communes. Le choix se fera avec une même grille de notation.

M BONSERGENT : La compétence de la Communauté de Communes actuelle est : le mercredi matin, les petites vacances et les grandes vacances.

M SAULOUP : ce ne sera donc pas les mêmes horaires que le collège, le ramassage scolaire sera d'autant plus compliqué. Aujourd'hui nous payons une heure de plus en garderie car nous n'avons pas le choix, et demain cela va encore augmenter.

M le Maire : effectivement cela va amplifier le problème du car.

M BONSERGENT : c'est 800 000 € de plus pour le Conseil général.

M SAULOUP : Si l'école Ste Claire prend une décision en ne choisissant pas de suivre le rythme scolaire de l'école Edmond GIRARD, que feront les enfants le mercredi matin s'il n'y a pas de centre de loisirs ?

M le Maire : c'est un service public qui dépend des élus de la Communauté de Communes et une réelle difficulté.

M BONSERGENT : je voterai contre, parce que comme d'habitude on critique les collectivités locales, en disant : « vous dépensez trop, vous embauchez trop... ». Maintenant les pouvoirs publics nous mettent des charges en plus, sans donner les compensations.

M RENOU : nous devons voter sur l'organisation et/ou les horaires ?

Mme MELLIER : à l'étape 11, il est indiqué « validation définitive de l'organisation générale ».

M le Maire : dans le courrier du DASEN, il sera indiqué toute l'organisation générale, on confie au prestataire les horaires du temps scolaire, nous lui transmettrons toute la réflexion faite. La loi demande les horaires de l'école ».

Monsieur le maire demande au Conseil d'acter les horaires des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Adopté à la majorité avec 21 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre.

▪ Délégation de Service Public (DSP) : accueil périscolaire – Lancement de la procédure et approbation du rapport préalable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actuelle DSP (Délégation de Service Public) détenue par l'association RECREA'LION a été reconduite d'une année soit jusqu'au 31 août 2014, en raison du transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lancement de la procédure de DSP (Délégation de Service Public) va être lancé prochainement et présente le rapport préalable correspondant.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer la procédure de DSP et d'approuver le rapport préalable joint à la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

▪ Délégation de Service Public (DSP) : accueil périscolaire – Constitution de la Commission

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission de DSP (Délégation de Service Public) est composée de 5 membres élus au sein du Conseil en plus du Maire.

Aussi Monsieur le Maire invite le Conseil à élire les conseillers de la Commission de Délégation de Service Public et propose les candidats suivants :

Présidée par Monsieur le Maire Etienne GLEMOT

• **Membres titulaires :**

Daniel CHALET
Jean-Paul ROUSSEAU
Hugues SAULOUP
Benjamin SIRJEAN
Jean-François BONSERGENT.

• **Membres suppléants :**

Véronique BAUDEY
Nicole MELLIER
Joël PARE
Bernard GABORIAUD
Nooruddine MUHAMMAD.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emmanuel RENOU

Compte rendu du 27 novembre 2013 :

Journal du Lion : bon déroulement de la distribution du numéro de novembre/décembre - prochain thème du dossier central : « le recensement de la population au Lion d'Angers du 16 janvier au 15 février 2014 - réflexion sur le numéro suivant : parution ou non en fonction des élections / **Site Internet** : fréquentation satisfaisante 4 167 visites - 160 visites/jour / **Carte de Vœux** : photo du Lion d'Angers prise Monsieur Guy BERNET / **Budget « communication »** : prévisions sur la partie « fonctionnement » pour l'année 2014 : *Foliklores, objets promotionnels, Europ'Amazones, maintenance du panneau d'information électronique (gratuite la première année)...* / **Comptes rendus de réunions** : Commission culture de la Communauté de Communes - **Bibliothèque** : 2 personnes ont été recrutées à mi-temps - fourniture en décembre d'un ensemble informatique - refaire des cartes lecteur suite à l'évolution du système de lecture et d'archivage - prochain comité de gestion le 17 décembre pour évoquer le périmètre de l'ensemble des 11 bibliothèques - **budget événementiel 2014** : un message a été adressé à toutes les mairies pour faire passer l'information aux associations afin qu'elles puissent porter leur candidature en fonction de leurs différents projets : commission en février pour sélectionner ces projets - les membres de **l'Office Culturel** seront convoqués à une assemblée générale extraordinaire pour dissolution : les sommes restantes seront reversées à un projet culturel scolaire - **avenir du Camping** : une réunion s'est déroulée avec un quatrième partenaire potentiel - intérêt par rapport à la localisation de la commune, taille... - projet portant sur habitats légers (*mobil home, bungalow toilé, maison flottante*).

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC Nom de la salle de convivialité et vestiaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission « Communication » a travaillé sur le futur nom à donner à la salle de convivialité et vestiaires édifiés dans le complexe MERIGNAC. Monsieur le Maire demande au Conseil de voter la proposition de la commission en accord avec la commission « Patrimoine » à savoir « **Salle et vestiaires Pierre de Coubertin** ». A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à poser la signalétique.

M BOURGEOIS ajoute : « La commission a mené une réflexion sur ce futur nom. Tout le monde connaît M Pierre de COUBERTIN puisque c'est le fondateur des jeux olympiques modernes. Historien et pédagogue français qui a beaucoup milité pour l'introduction du sport dans les établissements scolaires français et toutes disciplines confondues. Cette salle communale sera donc à disposition des associations sportives ».

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 21 novembre 2013 :

Logement de la Trésorerie : mise aux normes prévue pour 2014 / **Prêt de matériel** acquisition en 2014 de 50 chaises noires pliantes et 15 tables noires mises à disposition des Lionnais / **Mairie – Bibliothèque et Espace Emile JOULAIN (salle de restauration)** : achat de tapis d'entrée / **Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : programmeur du lave-vaisselle – chauffe-eau.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC - vestiaires**

→ **Avenant 1 société ATEBI lot électricité** : Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant 1 de la société ATEBI comprenant :

- L'éclairage du lave chaussures n°2 pour un montant de 334.94 € HT.
- L'installation de prises supplémentaires demandées par l'association du Football pour un montant de 750.15 € HT.

- L'installation de blocs de sécurité, pour un montant de 677.14 € HT.
Soit un montant total de 1 762.23 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC - vestiaires**

→ **Avenant 1 négatif Société BOULAY** : Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'option relative aux bancs et patères d'un montant de 11 509.79 € HT avait été retenue. Or il s'avère qu'à ce jour il est préférable d'opter pour des range-ballons dont la spécificité nécessite un professionnel. Les agents des services techniques s'occuperont des bancs et patères car cela peut s'intégrer dans une opération globale pour les bâtiments communaux. En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil d'acter l'avenant 1 négatif d'un montant de -4 517.80 € pour le lot 5 serrurerie.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC - vestiaires**

→ **Avenant 1 négatif Entreprise CHEVALLIER** : Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur LE LIEVRE, économiste, propose une moins-value de -1 252.94 € HT sur la partie installation du chantier que l'entreprise n'a pas eue à réaliser.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC - vestiaires**

→ **Avenant 1 négatif Entreprise GUILLOT** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 4 novembre 2013, a été acté un ravalement complémentaire des parois brique réalisé par l'entreprise ART du lot. En conséquence, l'enduit sous faïence initialement prévu n'a plus lieu d'être. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil d'acter l'avenant 1 négatif pour un montant de -1 797.32 € de l'entreprise GUILLOT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC - vestiaires - Aménagement intérieur salle de convivialité - société TELLIER**

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la proposition de la société TELLIER, concernant l'aménagement du bar avec réfrigérateur pour la salle de convivialité, pour un montant de 12 210 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Espace ARLEQUIN - luminaires extérieurs - société ATEBI**

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de la société ATEBI pour le changement des luminaires extérieurs de l'Espace ARLEQUIN, pour un montant de 3 416.44 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Bâtiments communaux - Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société TILT EQUIPEMENT concernant l'achat de bancs et de patères, qui seront installés par l'équipe des services techniques dans les différents bâtiments communaux, pour un montant de 5 347.75 € HT.

Adoption à l'unanimité.

Travaux Mairie

▪ **Achat et pose de marbre**

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du démontage de la partie estrade de l'accueil de la mairie, il s'est avéré que le sol en dessous n'était pas en marbre comme le reste du sol mais en béton. Monsieur le Maire présente le devis de la société MALEINGE afin de poser du marbre, pour un montant de 2 701.70 € HT, pris sur le budget des dépenses imprévues de l'opération DETR Mairie.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Salle des archives**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la société LESURTEL était mandatée pour la réfection de la charpente et du sol de la salle des archives à la Mairie. En cours du marché, il s'est avéré que seule la charpente pouvait être traitée. Le sol demandant une étude sécuritaire plus approfondie.

Aussi, Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant 1 négatif de la société LESURTEL d'un montant de -2 950.76 € HT.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 26 novembre 2013 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 3 Permis de Construire
- 7 Déclarations Préalables
- 5 Certificats d'Urbanisme
- 2 Droits de préemption sans suite

Cadastre : Point sur les travaux actuels de remaniement du cadastre / **PLU** : l'enquête publique est terminée – le commissaire enquêteur a remis un avis favorable – toutes les procédures ont été suivies – 18 observations ont été faites par le public - les PPA (*Personnes Publiques Associées*) ont émis un avis favorable sous certaines réserves – la prochaine étape : réunion le 4 décembre avec les PPA – le souhait de la commune est de terminer les travaux de ce PLU début janvier afin de pouvoir passer ce point au vote du Conseil Municipal à la séance de février – le processus a porté sur environ trois années /
Terrains à construire : Il reste **23 terrains cessibles** : 3 dans le lotissement du BOCAGE ; 2 terrains dans le lotissement de DURVAL ; et 15 terrains ZAC Jules VERNE.

▪ RD775 – vente d'une parcelle au Conseil général pour la mise en 2x2 voies de la RD775

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil que le projet d'aménagement de la Route Départementale 775, mise en 2x2 voies entre la MEMBROLLE SUR LONGUENEE et Le LION D'ANGERS, a été déclaré d'utilité publique le 18 juillet 2011. La réalisation des travaux nécessite l'acquisition par le Département de Maine & Loire d'une partie de la parcelle du terrain C1334, appartenant à la Commune, au lieu-dit Les Landes (soit 166 m² sur les 11 300 m²).

Aussi, Monsieur le Maire indique que le Conseil général propose pour l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 166 m² une indemnité totale de 48.80 €, se décomposant comme suit : 46.48 € pour le terrain (soit 0.28 € le m²) + 2.32 € d'indemnité de remploi.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de vendre cette parcelle au Conseil général aux conditions désignées ci-dessus.

M CHALET : « Le Conseil général réalise les travaux pour le futur rond point. Dans ce cadre, une négociation a été faite entre le Conseil général et le Cabinet BESNIER Aménagement, concernant le transport de terre qui est important. Ceci, afin de préparer le merlon de la tranche 5. »

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

➤ Résultat du travail de la commission :

Rapporteur : Arnaud BUREAU

Compte rendu du 18 novembre 2013 :

Lotissement Michel RICHARD : arrivée de la terre végétale – les candélabres sont en fonctionnement / **La CHAPINIERE** : éclairage aménagé fin décembre / **Eclairage de Noël** : intervention de la Communauté de Communes pour la mise en place – l'éclairage sera maintenu pendant toute la période des fêtes / **Décoration de la commune** : changement des décorations des commerces : les sapins remis aux commerçants ont été remplacés par 66 branches de bouleau pailletées / renouvellement de l'opération de **lutte contre les nuisibles** / **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – vestiaires** – aménagement extérieur : l'entreprise DURAND interviendra à compter du 4 décembre

jusqu'à Noël – Travaux route de VERN : l'intervention a été relayée par la presse et des courriers ont été adressés aux riverains – la déviation pour les poids lourds durera 6 mois.

▪ **Route de VERN – Contrôle des réseaux – société SANITRA FOURRIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour bénéficier de la subvention de l'agence de l'eau, il est impératif que le contrôle a posteriori soit réalisé par une société autre que le détenteur du marché. Aussi après consultation de différentes entreprises et avis du cabinet BRANCHEREAU, maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société SANITRA FOURRIER pour un montant de 7 757.50 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Route de VERN – Mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) – cabinet QUALICONSULT**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis du cabinet QUALICONSULT concernant la mission de coordination SPS (*Sécurité et Protection de la Santé*) d'un montant de 820 € HT, pour la route de VERN. Monsieur Le Maire précise que malgré le fait que le marché soit détenu par une seule entreprise, il y aura, sur le chantier la présence de plusieurs intervenants en raison de l'effacement des réseaux par le SIEML. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention afférente à la mission SPS avec le cabinet QUALICONSULT.

Adoption à l'unanimité.

• **Implantation de bornes électriques sur la Commune - SIEML**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de modification des statuts du SIEML, dans l'objectif de permettre aux communes d'installer des bornes électriques pour le rechargement, en cours de trajet, des véhicules électriques. La commission n'a émis aucune remarque car il est précisé que la Commune ne se retrouve aucunement déchargée de la compétence liée aux véhicules électriques. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil d'acter cette modification.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 19 novembre 2013 :

Dossiers sociaux : 2 dossiers de demande d'aide financière - 2 dossiers d'aide sociale : aide à l'hébergement – service ménager / **Banque Alimentaire** : point sur l'organisation de la collecte - rencontre avec les responsables de la banque alimentaire le 3 décembre : point sur fonctionnement / **Nombre de demandeurs d'emplois** : 230 personnes (*dont 121 femmes et 109 hommes*).

Mme HAMARD ajoute : « Je remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour effectuer des permanences de vendredi matin jusqu'à samedi soir pour la collecte de la Banque Alimentaire. »

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARE

Compte rendu du 26 novembre 2013 :

Rencontre annuelle avec les associations : compte rendu de cette réunion qui s'est tenue le 15 novembre dernier - Près d'une vingtaine d'associations étaient présentes - 2 infirmiers pompiers étaient invités afin de montrer « les gestes à adopter en cas d'incident lors des activités associatives » - Ils ont également proposé des formations à l'utilisation du défibrillateur, toutes les associations présentes ont été séduites.

Ainsi, 4 dates ont été arrêtées :

- Vendredi 24 janvier 20h – salle David d'Angers
- Samedi 25 janvier 10h – salle David d'Angers
- Vendredi 7 février 20h – espace Emile JOULAIN : salle de restauration
- Samedi 8 février 10h – salle David d'Angers

Durée de ces formations : environ 2 heures par groupe de 10 à 30 personnes /

Vie des associations : échange - présences lors des assemblées générales et des événements /

TELETHON : quelques associations ont prévu des animations - la commune les accompagne dans leur organisation et notamment au niveau du prêt de matériel :

- Le CSL Football reversera 10 % sur la vente de son calendrier
- Vendredi 6 décembre soir : les Fous du Volant - salle des Tilleuls
- Samedi 7 décembre après-midi :
 - Le Tennis Club Lionnais - salle des Tilleuls
 - Le club Rencontres & Loisirs - salle David d'Angers
 - Anjou aéroglisteurs - à l'hippodrome avec des démonstrations et baptêmes d'aéroglisteurs.

▪ **Information au Conseil sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)**

→ **Information**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle délibération est prise, modifiant les termes de celle prise le 4 février dernier concernant l'association José PAMPLEMOUSSE. Il est simplement rajouté que les titres 2012-51 d'un montant de 216.39 € et 2013-309 d'un montant de 64.35 € sont admis en non-valeur.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT**

Commission PATRIMOINE :

- **Mairie – Espace Emile JOULAIN – Bibliothèque :**
 - Tapis – société PROTECTHOMS, pour un montant de 238.48 € HT.
- **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires :**
 - Branchement AEP – SAUR, pour un montant de 1 518.15 € HT.
 - Génie civil Télécom – ORANGE pour un montant de 1 281.27 € HT.
 - Extincteurs plans panneaux – société DAAC, pour un montant de 547 € HT.
 - Armoire de nettoyage – TILT Equipement pour un montant de 164.93 € HT.
- **Acquisition de mobilier de bureau :**
 - Devis de la société TILT Equipement pour l'acquisition de deux bureaux et 4 caissons pour un montant de 1 098.63 € HT.
- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD - Primaire :**
 - Changement du chauffe-eau pour un montant de 440 € HT devis CHAUFFECO.

INFORMATIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 23h.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le lundi 6 janvier 2014 à 21h00.



Le Maire
Etienne GLEMOT

Secrétaire de Séance
Jean-François BONSERGET

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq novembre deux mille treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne GLEMOT, Maire.

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, MMES ORHAN Annie, CROSVILLE Isabel, MELLIER Nicole, MM SIRJEAN Benjamin, PARE Joël, SAULOUP Hugues, MMES POMMIER Céline, PRAT Isabelle, MM RENOU Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES THIBAUT Danielle, MORICE Catherine, M PARIS Jean-Paul.

Était excusée :

Mme Virginie COCHARD.

Secrétaire de séance : M Jean-François BONSERGENT.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers présents	26
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

1/ Services Publics – Tarifs 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la grille des tarifs communaux pour l'année 2014 (*afficher les tableaux des tarifs*).

2/ Travaux en régie 2013 : décisions modificatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la décision modificative permettant l'intégration de travaux en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le total de travaux en régie est de 52 620.69 €.

3/ Lotissement de la BARILLERIE – Clôture du budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité de clôturer le budget du lotissement de la BARILLERIE au 31 décembre 2013.

4/ Lotissement de la BARILLERIE – Versement solde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité le versement du solde du budget du lotissement de la BARILLERIE, de 92 983.80 € vers le budget communal.

5/ Budget Assainissement – Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité la décision modificative du budget assainissement permettant la prise en charge de l'impôt supplémentaire « Cotisation Foncière des Entreprises ».

6/ Fourrière – signature convention fourrière animale pour l'année 2014 avec la S.P.A.A. (Société de Protectrice des Animaux, Autonome de Maine & Loire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité, le montant de la participation 2014 de 1 126.63 € TTC et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

7/ Forfait en cas d'abandon de chien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'instauration d'un forfait de 300 € applicable quand un propriétaire abandonne son chien afin de ne pas régler les frais de gardiennage journalier de 30 €. Cette somme sera ré-actualisable chaque année dans les tarifs communaux.

8/ Annulation partielle d'une dette d'un particulier envers la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'admission en non-valeur du solde d'une dette envers la Commune d'un administré pour les frais de chenil. Le total de la dette était de 2 851 €. Il sera constaté au 31/12/2013 un remboursement de 1 919.81 €. En conséquence est admis en non-valeur le solde de la dette au 31/12/2013 soit 931.19 €

9/ Recensement de la population du Lion d'Angers – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a accepté à l'unanimité le recrutement de 8 agents recenseurs au vu du découpage des districts et a autorisé les modalités de rémunération suivantes :

- Un montant fixe de 570 € brut pour un temps complet.
- 2 € brut par feuille de logement rendue.
- Indemnité générale de 80 € allouée à chaque agent recenseur (formation, frais divers...).
- Pour l'agent recensant la zone « campagne », une indemnité kilométrique de 150 €.

10/ Personnel – Services Techniques – Instauration avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule de service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, d'instaurer un avantage en nature pour le cadre d'emploi des techniciens principaux 2^{ème} classe et 1^{ère} classe, concernant l'utilisation d'un véhicule de service. Et de choisir d'appliquer un forfait qui comprend d'une part un pourcentage sur le prix d'acquisition du véhicule (9 % si le véhicule à – de 5 ans et 6 % si le véhicule à + de 5 ans) et d'autre part le montant des frais de carburant au km. Monsieur le Maire rappelle que les avantages en nature sont soumis à cotisation.

11/ Mairie – service administratif – Dématérialisation des actes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Préfecture et la société FAST pour permettre la dématérialisation du transfert des actes au contrôle de la légalité. Et a accepté à l'unanimité le coût annuel du certificat de 70 € par agent (au minimum 2).

12/ Mairie – machine à affranchir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'installation d'une machine à affranchir et a autorisé Monsieur le Maire à contractualiser avec la société FRANCTYPE POSTALIA pour un an au tarif de 20 € HT mensuel. (Location comprenant la maintenance, les mises à jour et la fourniture de l'encre), soit pour une année 240 € HT.

13/ Espace ARLEQUIN – Vente du bâtiment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité de vendre le bâtiment de l'espace Arlequin, à la Communauté de Communes à la somme de 755 000 €. Cette cession est consécutive au transfert de la compétence, enfance-Jeunesse en janvier 2013.

14/ Rythmes scolaires rentrée 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté avec 21 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, l'organisation des nouveaux rythmes scolaires comme suit : école le mercredi matin et les horaires suivants : matin 9h00-12h00 après midi 13h45-16h00. L'organisation des temps libres sera confiée au gestionnaire des accueils périscolaires et fera l'objet d'une étude financière pour une inscription au Budget Prévisionnel 2014.

15/ Délégation de service public : accueil périscolaire – Lancement de la procédure et approbation du rapport préalable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le lancement de la procédure pour la Délégation de service public (la DSP actuelle se termine le 31/08/2014) et a adopté le rapport préalable qui est consultable en Mairie.

16/ Délégation de service public : accueil périscolaire – Constitution de la Commission

Le Conseil Municipal, après avoir voté, a élu à l'unanimité la Commission de délégation de service public suivante:

• **Membres titulaires :**

Daniel CHALET
Jean-Paul ROUSSEAU
Hugues SAULOUP
Benjamin SIRJEAN
Jean-François BONSERGENT

• **Membres suppléants :**

Véronique BAUDEY
Nicole MELLIER
Joël PARE
Bernard GABORIAUD
Nooruddine MUHAMMAD

17/ Nom de la salle du Complexe MERIGNAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le nom du nouveau bâtiment communal édifié dans le « complexe Mérignac » soit la **Salle et vestiaires Pierre de Coubertin** et a autorisé la mise en place de la signalétique.

18/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant société ATEBI lot électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant 1 de la société ATEBI comprenant, l'éclairage du lave chaussure n°2 pour un montant de 334.94 € HT, des prises supplémentaires pour un montant de 750 € HT et des bocs de sécurité complémentaires pour 677.14 € HT. Soit un montant de 1 762.08 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

19/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant Société BOULAY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant négatif de - 4 517.80 € pour le lot 5 serrurerie, relatif au différentiel entre la suppression de l'option des bancs et patères et à l'acceptation de l'option des rangements ballons. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

20/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant 1 Entreprise CHEVALLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant négatif de - 1 252.94 € HT concernant la partie installation du chantier que l'entreprise CHEVALLIER n'a pas eu à réaliser. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

21/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Avenant 1 Entreprise GUILLOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant négatif de – 1797.32 € pour l'entreprise GUILLOT concernant la suppression de l'enduit sous faïence. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

22/ Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Aménagement intérieur salle de convivialité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de l'entreprise TELLIER d'un montant de 12 210 € HT comprenant le bar et les frigos. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

23/ Espace ARLEQUIN – luminaires – société ATEBI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société ATEBI pour un montant de 3 416.44 € HT, concernant le changement des luminaires extérieurs de l'espace Arlequin. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

24/ Bâtiments communaux – Acquisition de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société TILT EQUIPEMENT concernant l'achat de bancs et de patères, qui seront installés par l'équipe des services techniques dans les différents bâtiments de la commune pour un montant de 5 376.75 € HT. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

25/ Mairie – Travaux – Achat et pose de marbre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société MALEINGE pour un montant de 2 701.70 € HT pour la fourniture et pose du marbre sur le sol en béton mis à jour après le démontage de l'estrade existante. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

26/ Mairie – Travaux – Salle des archives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'avenant négatif 1 de – 2 950.76 € de la société LESURTEL pour le lot 8 Charpente. En effet seule la charpente peut être traitée actuellement. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

27/ Mise en 2x2 voies de la RD775 – Vente d'une parcelle au Conseil général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la cession au Conseil Général du Maine-et-Loire de 166 m² d'une parcelle de 1 300 m² appartenant à la commune référencée C 1334 au lieudit Les Landes pour une somme de 46.48 € (soit 0.28 € le m²) + 2.32 € d'indemnité de remploi. Cette cession entre dans le cadre du projet d'aménagement de la route départementale 775, mise en 2x2 voies entre la Membrolle sur Longuenée et le Lion d'Angers qui a été reconnu d'utilité publique le 18/07/2011. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

28/ Route de VERN – Contrôle des réseaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté le devis de la société SANITRA FOURNIER pour un montant de 7 757.50 € HT concernant le contrôle des réseaux au terme des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

29/ Route de VERN – Mission SPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le devis de la société QUALICONSULT concernant la mission SPS d'un montant de 820 € HT pour la route de VERN. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

30/ Commune – Implantation de bornes électriques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la proposition de modification des statuts du SIEM. Dans l'objectif de permettre aux Communes d'installer des bornes électriques pour le rechargement en cours de trajet des véhicules électriques. Et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Information :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle délibération est prise modifiant les termes de celle prise le 4 février dernier concernant l'association José PAMPLEMOUSSE. Il est précisé que les titres 2012-51 d'un montant de 216.39 € et 2013-309 d'un montant de 64.35 € sont admis en non-valeur.

Devis d'investissement inférieurs à 2 000 € HT

Commission PATRIMOINE :

➤ **Mairie – Espace Emile JOULAIN – Bibliothèque** : Tapis – société PROTECTHOMS, pour un montant de 238.48 € HT.

➤ **Complexe sportif Lucien MERIGNAC – Vestiaires** :

- Branchement AEP – SAUR, pour un montant de 1 518.15 € HT.
- Génie civil Télécom – ORANGE pour un montant de 1 281.27 € HT.
- Extincteurs plans panneaux – société DAAC, pour un montant de 547 € HT.
- Armoire de nettoyage – TILT Equipement pour un montant de 164.93 € HT

➤ **Acquisition de mobilier de bureau** :

Devis de la société TILT Equipement pour l'acquisition de deux bureaux et 4 caissons pour un montant de 1 098.63 € HT.

➤ **Ecole primaire** : changement du chauffe-eau pour un montant de 440 € HT devis CHAUFFECO.

Commission VOIRIE :

➤ **Lotissement Michel RICHARD, rue des ROYERS, avenue Jules VERNE, impasse du PETIT MAS** – Numéros et plaques de rues – société FONDERIE DOUTRE, pour un montant total de 809.25 € HT.

➤ **Commune** :

- Décorations de Noël – magasin FLEUR BLANCHE, pour un montant de 1 003.27 € HT.
- Barrières Lisbonne – société COMAT & VALCO, pour un montant de 643 € HT.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Affichage fait le 5 décembre 2013

**Le Maire,
Etienne GLEMOT**

**Compte rendu complet disponible en Mairie
à compter du 18 décembre 2013**

